

Pêches et Océans Canada

Rapport ministériel sur le rendement

**Pour la période se terminant
le 31 mars 2005**

Approuvé par

L'honorable Geoff Regan, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans

Table des matières

Section 1 – Survol	1
Un message du ministre des Pêches et des Océans du Canada.....	2
Déclaration de la direction.....	4
Renseignements sommaires.....	5
Rendement global du Ministère.....	7
Environnement opérationnel et contexte.....	14
Section 2 – Analyse par résultat stratégique	16
Survol.....	17
Gestion et protection des ressources halieutiques.....	18
Protection des milieux marin et d'eau douce.....	24
Sécurité maritime.....	30
Commerce maritime et mise en valeur des océans.....	38
Compréhension des océans et des ressources aquatiques.....	46
Section 3 – Renseignements supplémentaires	52
Survol.....	53
Analyse des tendances.....	53
Tableaux financiers.....	54
Renseignements sur d'autres exigences de déclaration.....	65
Section 4 – Autres sujets d'intérêt	80
Renseignements sur l'organisation.....	81
L'équipe du MPO.....	84
Prix et reconnaissances.....	85
Personnes-ressources pour plus d'information.....	89
Section 5 – Liste d'acronymes et index	90
Liste d'acronymes.....	91
Index.....	92

Liste des tableaux

Tableau 1 : Postes votés et législatifs, 2004-2005 (en millions de dollars)	55
Tableau 2 : Comparaison des dépenses réelles par secteur d'activités (en millions de dollars)	55
Tableau 3 : Utilisation des ressources par secteur d'activités, 2004-2005 (en millions de dollars)	56
Tableau 4 : Utilisation des ressources selon l'organisation et le secteur d'activités, 2004-2005 (en millions de dollars)	59
Tableau 5 : Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles par secteur d'activités, 2004-2005 (en millions de dollars)	60
Tableau 6 : Paiements de transfert (subventions et contributions) par secteur d'activités, 2004-2005 (en millions de dollars)	62
Tableau 7 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert, 2004-2005	63
Tableau 8 : Coût net pour le Ministère, 2004-2005 (en millions de dollars)	63
Tableau 9 : Passif éventuel, 2004-2005 (en millions de dollars)	63
Tableau 10 : Renseignements sur les dépenses de projet, 2004-2005 (en millions de dollars)	64
Tableau 11 : Les frais d'utilisation, 2004-2005 (en milliers de dollars)	66
Tableau 12 : Principales initiatives réglementaires, 2004-2005	70
Tableau 13 : Réponses aux comités parlementaires en 2004-2005	71
Tableau 14 : Réponses au vérificateur général en 2004-2005	72

Section 1 – Survol



Dans la présente section :

- ◆ Un message du ministre des Pêches et des Océans
- ◆ Déclaration de la direction
- ◆ Renseignements sommaires
- ◆ Rendement global du ministère
- ◆ Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada

Un message du ministre des Pêches et des Océans du Canada



En ma qualité de ministre des Pêches et des Océans du Canada, il me fait grand plaisir de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement 2003-2004*.

Le Ministère des Pêches et des Océans (MPO) offre une panoplie de programmes et de services aux quatre coins du pays. Cela comprend la gestion durable de nos pêches, la prestation de services de sécurité et de sûreté maritimes ainsi que la conservation et la protection de l'habitat du poisson. Nous prenons également les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et l'accessibilité de nos ports en plus de faire de la recherche et de

réaliser des activités d'importance vitale pour la gestion durable des océans et des ressources aquatiques du Canada.

L'année qui s'achève nous a vus continuer à offrir ces programmes et services et trouver de nouveaux et meilleurs moyens de le faire plus efficacement tout en répondant mieux aux besoins des Canadiens.

En 2004-2005, nous avons amorcé la première phase du Plan d'action du Canada pour les océans. D'envergure pangouvernementale, ce plan vise à nous faire profiter le plus possible des multiples possibilités que nous offrent les océans tout en accentuant nos efforts pour en assurer la mise en valeur durable en partenariat avec les Canadiens. C'est dans le cadre de cette initiative que j'ai annoncé la création par le Canada d'un réseau de zones de protection marines dans le but de protéger nos écosystèmes marins les plus fragiles. Ce réseau et les nombreuses autres initiatives du Plan montrent qu'il nous est possible de bien conjuguer les possibilités formidables que nous présentent les océans à la responsabilité qui nous échoit de les protéger.

Nous avons également poursuivi les efforts que nous avons entrepris pour bâtir une industrie de l'aquaculture compétitive et durable. Grâce au Programme national sur la santé des animaux aquatiques et à la mise sur pied, de concert avec les provinces et territoires, de la Politique en matière d'aquaculture, les Canadiens jouiront bientôt d'une industrie de l'aquaculture dont ils pourront tous et chacun s'enorgueillir.

Durant l'année écoulée, nous avons continué à moderniser le Programme de gestion de l'habitat de façon à le rendre plus efficace, rentable et pertinent pour les Canadiens. Pour ce faire, nous avons élaboré un cadre de gestion du risque qui nous amène à centrer nos efforts sur les activités de réglementation ayant le plus d'impact sur le poisson et son habitat. Ces initiatives et d'autres, qui mettent à contribution nos principaux intervenants, nous aideront à prendre des décisions de manière plus transparente, prévisible et rapide de même qu'à mieux conserver et protéger l'habitat du poisson.

Nous avons commencé à renouveler notre programme scientifique, cherchant à mieux harmoniser nos travaux scientifiques aux orientations stratégiques du ministère et du gouvernement fédéral de même qu'aux priorités des Canadiens. Dans le cadre de ce renouvellement, notre approche écosystémique à la gestion intégrée de nos pêches se fonde sur la tenue d'évaluations d'espèces multiples et la multiplication des efforts de collaboration avec les utilisateurs de la ressource, parmi lesquels figurent les pêcheurs commerciaux, autochtones, en eaux intérieures et récréatifs, pour sonder l'état des stocks individuels de poissons. Cette démarche et d'autres exercices de renouvellement permettront de concentrer nos ressources sur les activités scientifiques nécessaires au Plan d'action pour les océans



et d'autres priorités maîtresses. Les scientifiques du MPO continuent à travailler avec l'industrie pour qu'elle soit plus à même d'assumer davantage d'attributions de surveillance et d'évaluation.

En gestion des pêches, nous avons rendu public un nouveau cadre stratégique de gestion des pêches de l'Atlantique, préparé un plan détaillé de réforme des pêches du Pacifique et lancé l'Initiative de renouvellement de la gestion des pêches. Tout cela a pour but de bâtir des pêches fortes et durables – sur les deux côtes et pour les pêcheurs autochtones et non autochtones – tout en redonnant à l'industrie une certaine stabilité et prévisibilité et en travaillant avec l'ensemble des intervenants par le truchement de stratégies de cogestion afin d'atteindre ces objectifs.

Certes, le présent régime nous permet de faire bien des choses, mais nous gagnerions beaucoup à ce que le régime législatif qui nous régit soit modifié – la *Loi sur les pêches*, par exemple. J'ai la ferme intention de moderniser cette loi vieille de 137 ans. J'ai franchement hâte de travailler avec l'ensemble des Canadiens à mettre sur pied un régime efficace et moderne de gestion des pêches.

L'an dernier, nous avons également apporté au sein du Ministère un certain nombre de changements qui nous permettront d'offrir de meilleurs services et de concrétiser notre vision et notre mandat.

Le 1^{er} avril 2005, par exemple, la Garde côtière canadienne (GCC) est devenue un organisme de service spécial au sein du ministère. Ce changement permettra à la GCC de se concentrer sur la prestation de services essentiels aux marins évoluant dans les eaux canadiennes. Son nouveau statut donne à la GCC davantage de souplesse de gestion dans différents domaines, l'autorisant par exemple à passer des contrats pour le nettoyage des déversements d'hydrocarbures et de dépenser les recettes liées aux déversements de pétrole.

En février 2005, nous avons diffusé notre nouveau plan stratégique, intitulé *Nos eaux, notre avenir*. On y trace la direction globale qu'empruntera le MPO au cours des cinq prochaines années. En plus d'y décrire la vision remaniée du Ministère, on y confirme la mission de celui-ci, revue à la lumière de trois nouveaux résultats stratégiques (des écosystèmes aquatiques sains et productifs, des pêches et une aquaculture durables ainsi que des voies navigables sécuritaires et accessibles), et on y articule un cadre d'objectifs ministériels et de priorités stratégiques.

Le Ministère continue de travailler à moderniser la prestation de ses principaux programmes afin d'équilibrer ses engagements en fonction des ressources disponibles. Il fera face à de nombreux défis au fur et à mesure du remaniement de ses activités et de la mise en œuvre des initiatives du Comité d'examen des dépenses, dont bon nombre ont accentué les pressions sur nos ressources humaines et financières. Le financement que nous avons reçu en 2005-2006 nous aidera à aller de l'avant et à respirer un peu mieux financièrement.

Par ce travail et son souci constant de conjuguer ses ressources aux besoins des Canadiens, mon ministère continuera à travailler avec ceux-ci à dynamiser nos pêches et nos océans en plus de veiller à ce que ces précieuses ressources continuent d'occuper une place importante dans la vie de notre pays.

L'honorable Geoff Regan, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans

Déclaration de la direction

Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement* (RMR) 2004-2005 de Pêches et Océans Canada.

Ce document a été préparé conformément aux principes de déclaration énoncés dans le *Guide de préparation – Rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* du Secrétariat du Conseil du Trésor en ce que :

- il adhère aux exigences de déclaration particulières du guide;
- il suit une structure de secteurs d'activités approuvée;
- il présente une information cohérente, exhaustive, équilibrée et exacte;
- il permet de rendre compte des résultats visés ou atteints avec les ressources et les autorisations qui nous sont confiées;
- il fait état de nos finances sur la foi des chiffres contenus dans le Budget des dépenses et les *Comptes publics du Canada*.

Larry Murray
Sous-ministre



Renseignements sommaires

Mandat

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) est responsable, au nom du gouvernement du Canada, d'élaborer des politiques et des programmes à l'appui des intérêts scientifiques, écologiques, sociaux et économiques que revêtent les océans et les eaux douces pour le Canada.

Le ministère obéit pour ce faire à la *Loi sur les océans*, qui lui confie la charge de guider la gestion des océans et de fournir des services de garde côtière et d'hydrographie au nom du gouvernement du Canada, et à la *Loi sur les pêches*, qui lui confère la responsabilité de gérer les pêches, l'habitat et l'aquaculture. Le ministère est également l'une des trois ministères responsables de la *Loi sur les espèces en péril*.

Vision

Veiller à l'excellence des services
offerts à la population canadienne afin
d'assurer le développement durable et l'utilisation sécuritaire
des eaux du Canada.

Le MPO entend réaliser le mandat ci-dessus en se vouant à la réalisation de cinq résultats stratégiques, en l'occurrence les avantages durables et à long terme que procurent aux Canadiens la vision et les efforts du Ministère. Le tableau suivant vous les présente :

Résultat stratégique	Description
 Gestion et protection des ressources halieutiques	L'objectif du Ministère est de conserver les ressources halieutiques du Canada pour qu'elles soient utilisées de façon durable dans le cadre d'une pêche autosuffisante. Il importe de souligner la contribution importante des provinces et des territoires à l'atteinte de ce but. De plus, le Ministère doit gérer les ressources halieutiques tout en respectant la protection constitutionnelle dont jouissent les droits ancestraux et les droits issus de traités des Autochtones. Par ailleurs, il est impératif que des arrangements internationaux efficaces soient en vigueur pour empêcher la surpêche étrangère et sauvegarder les ressources protégées par des traités internationaux.
 Protection des milieux marins et d'eau douce	L'objectif du Ministère est de protéger les milieux et les écosystèmes marins et d'eau douce et, par le fait même, de soutenir les pêches, l'écotourisme, la navigation de plaisance et d'autres utilisations durables. Pour atteindre ce but, le Ministère doit adopter une approche proactive, cohérente et axée sur les résultats qui l'amène à travailler de concert avec ses clients, ses partenaires et les autres ordres de gouvernement à gérer et à protéger l'habitat des poissons d'eau douce ainsi que les écosystèmes marins et estuariens et à réduire les effets de la pollution sur les écosystèmes marins.

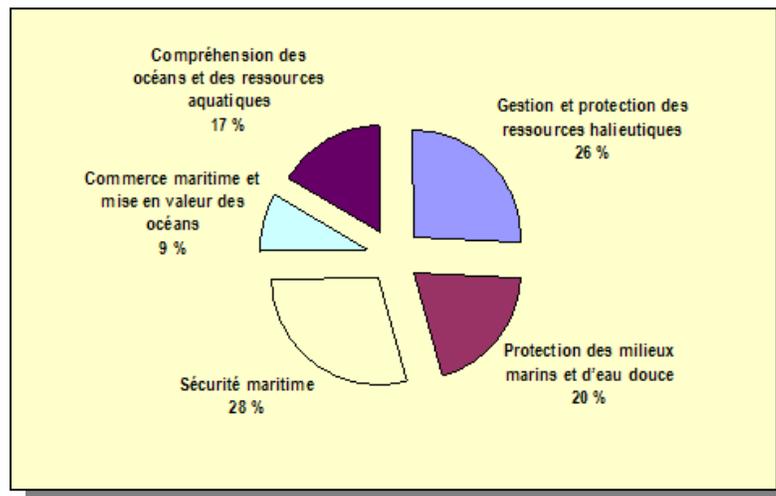
Résultat stratégique	Description
Sécurité maritime 	L'objectif du Ministère est d'améliorer constamment la sécurité des voies d'eau du Canada en diminuant le nombre et la gravité des collisions et des échouements, en venant en aide aux gens en détresse et en danger, en prévenant les pertes de vie et les dommages matériels causés à la propriété et en assurant la sécurité et l'accessibilité des ports de pêche actifs.
Commerce maritime et mise en valeur des océans 	L'objectif du Ministère est d'offrir des politiques, un cadre de réglementation de même qu'une infrastructure et des services opérationnels à l'appui de l'exploitation commerciale durable des industries maritimes. De plus, le MPO apporte à Commerce international Canada de l'aide scientifique et technique pour libéraliser le commerce dans le secteur des pêches et des océans.
Compréhension des océans et des ressources aquatiques 	L'objectif du Ministère est d'améliorer, de mettre en application et de transmettre à tous les Canadiens les connaissances sur les océans du Canada et sur les ressources halieutiques marines et dulcicoles. Ce savoir favorisera la réalisation des activités des clients, des partenaires et des directions du MPO chargées des opérations.

Ressources financières et humaines pour 2004-2005

Total des ressources financières du Ministère, 2004-2005 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
1 468,0	1 558,0	1 472,6

Dépenses réelles, 2004-2005





Total des ressources humaines du Ministère, 2004-2005 (nombre d'équivalents temps plein)

Ressources prévues	Ressources réelles	Différence
10 360	9 900	460

En 2004-2005, le MPO s'est doté de plusieurs stratégies pour améliorer sa situation financière. Du côté des ressources humaines, ces stratégies prévoyaient une restriction des effectifs et le maintien de la restriction sur l'embauche d'étudiants, d'employés occasionnels et d'employés nommés pour une période déterminée. Le Ministère a bel et bien atteint ses objectifs prévus en matière d'utilisation; il était en fait en situation de sous-utilisation en raison de la hausse en fin d'année du plafond sur le nombre d'équivalents temps plein pour soutenir de nouvelles priorités et du versement d'autres fonds, approuvés par le Conseil du Trésor. On ne s'attend pas à ce que cette sous-utilisation se reproduise en 2005-2006 puisque la planification intégrée des activités et des ressources humaines a permis de mieux communiquer l'information aux gestionnaires du Ministère.

Rendement global du Ministère

Dans son *Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005*, le MPO se donnait de deux à quatre priorités stratégiques par résultat stratégique. Le tableau ci-dessous les énumère et fait brièvement le point sur l'état d'avancement de chacune. La section 2 examine plus à fond ces résultats et priorités stratégiques.

Résumé du rendement par résultat stratégique, selon les priorités et les engagements, 2004-2005 (en millions de dollars)

Priorités/engagements, 2004-2005	Type ¹	Dépenses estimatives	Résultats atteints
Résultat stratégique : Gestion et protection des ressources halieutiques (voir page 18)			
Veiller à ce que les cadres de gouvernance reflètent les exigences des pêches d'aujourd'hui	Permanente	140	Stabilisé les accords de partage dans 88 des 98 pêcheries commerciales de l'Atlantique pour une période pêches pouvant aller jusqu'à cinq ans. Rendu public la Politique du Canada pour la conservation du saumon sauvage pour fin de consultation finale avant sa mise en œuvre. Diffusé un plan détaillé de réforme à long terme des pêches du saumon du Pacifique de même qu'un plan d'action pour la réalisation à court terme de projets pilotes de transition. Délivré des permis en application de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> (LEP) afin de permettre la tenue d'activités affectant plusieurs espèces inscrites.
Renforcer les liens avec les peuples autochtones	Permanente	125	Conclu des accords de pêche à des fins économiques avec les Premières nations touchées par le jugement <i>Kapp</i> . Rallié la plupart des groupes autochtones de l'Atlantique à l'Initiative de mentorat en mer et à l'Initiative de gestion des opérations de pêche. Signé en vertu du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques 16 accords visant à renforcer les capacités des groupes autochtones de même qu'à cogérer les bassins versants et les écosystèmes.

¹ La priorité est nouvelle, permanente ou antérieure, ce qui signifie qu'il en a été question dans un précédent *Rapport sur les plans et les priorités* ou *Rapport ministériel sur le rendement*.

Priorités/ engagements, 2004- 2005	Type ¹	Dépenses estimatives	Résultats atteints
Favoriser la conservation par le truchement d'activités internationales	Permanente	20	<p>Amélioré le programme d'application de la loi et de surveillance du Canada dans la zone réglementée par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) afin d'y stopper la surpêche illégale.</p> <p>Établi le Groupe consultatif sur la gestion durable des stocks de poissons chevauchants dans l'Atlantique Nord-Ouest afin de conseiller le ministre sur la façon de réduire la surpêche et d'éviter la destruction écologique des stocks chevauchants dans la zone réglementée par l'OPANO et d'assurer la mise en valeur durable des océans.</p> <p>Le ministre est devenu membre et a participé aux activités du Groupe de travail sur la haute mer, une table ronde ministérielle internationale dont les membres s'emploient à réduire la pêche INN sur le plan mondial.</p> <p>Complété le Plan d'action national du Canada visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, lequel a été déposé lors de la 26^e session du Comité des pêches de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) en mars 2005. Le Canada n'est que le sixième pays à le faire.</p>
Moderniser les opérations grâce à l'Initiative de renouvellement de la gestion des pêches	Permanente	5	<p>Amorcé l'examen de la <i>Loi sur les pêches</i> afin de clarifier les cadres de conservation, de formaliser les accords de partage et d'établir un régime de sanctions.</p> <p>Mis en oeuvre le système de délivrance en ligne de permis de pêche sportive dans les eaux maréales de la Colombie-Britannique.</p> <p>Commencé à mettre en oeuvre le Système de surveillance des navires dans l'Atlantique.</p>
Résultat stratégique : Protection des milieux marin et d'eau douce (voir page 24)			
Améliorer la conservation, la restauration et la mise en valeur de l'habitat des poissons marins et d'eau douce par l'application cohérente du Programme de gestion de l'habitat du poisson	Permanente	50	<p>Développé un cadre de gestion des risques et fait l'essai pilote de celui-ci avec le projet d'exploitation des placers du Yukon.</p> <p>Préparé 13 énoncés opérationnels pour rationaliser le processus d'approbation réglementaire avec les provinces et les territoires.</p> <p>Complété un manuel de politique opérationnelle consolidé pour le personnel du programme.</p> <p>Préparé un protocole d'entente avec la Nouvelle-Écosse.</p> <p>Élaboré et testé un programme de national formation obligatoire pour le personnel du Programme de gestion de l'habitat.</p> <p>Établi un nouveau modèle d'évaluation environnementale des projets d'envergure.</p>



Priorités/ engagements, 2004- 2005	Type ¹	Dépenses estimatives	Résultats atteints
Assurer la conservation et la mise en valeur durable des océans du Canada grâce aux progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Stratégie sur les océans du Canada	Permanente	135	<p>Progressé dans la préparation des plans de gestion intégrée pour cinq zones étendues de gestion des océans.</p> <p>Lancé des projets pilotes de gestion intégrée dans 21 zones de gestion côtière.</p> <p>Rédigé un guide technique national sur la préparation d'aperçus de l'écosystème et de rapports d'évaluation.</p> <p>Désigné le goulet de l'île de Sable, situé dans la région de l'est de la Plate-forme Scotian, zone de protection marine.</p> <p>Produit une nouvelle stratégie nationale pour les zones de protection marines.</p> <p>Faits d'importants progrès dans l'élaboration de la Stratégie fédérale sur les aires marines protégées.</p> <p>Fait des progrès dans la préparation de 10 autres projets de zones de protection marines.</p>
Assurer la conservation et la mise en valeur durable des océans du Canada grâce aux progrès réalisés dans le domaine de la coordination internationale	Permanente	2	<p>Élaboré une stratégie sur les pêches et la gouvernance à l'échelle internationale dans le cadre du Plan d'action sur les océans.</p> <p>Contribué au Plan stratégique pour les mers arctiques, lequel a été adopté par le groupe de travail sur la protection de l'environnement marin de l'Arctique du Conseil de l'Arctique.</p>
Agir comme principal organisme d'intervention fédéral afin d'assurer une intervention appropriée en cas de déversements en milieu marin dans les eaux de compétence canadienne	Permanente	45	Fait état de 1 300 incidents de pollution en mer et intervenu pour y faire face.

Priorités/ engagements, 2004- 2005	Type ¹	Dépenses estimatives	Résultats atteints
Résultat stratégique : Sécurité maritime (voir page 30)			
Assurer la sécurité et l'accessibilité des voies navigables	Permanente	230	Réduit substantiellement le coût des aides maritimes depuis 1996 sans nuire à la sécurité et à la navigation maritimes. Augmenté le taux d'efficacité des opérations de recherche et de sauvetage à 98,5 %. Enregistré 198 collisions, échouements et heurts violents, soit le plus petit nombre de tels incidents en 25 ans. Combiné les vols de reconnaissance de l'état des glaces avec les vols de surveillance de la pollution de Transports Canada pour mieux utiliser l'avion, éviter les chevauchements en matière de surveillance aérienne et réduire les coûts des services d'information sur les glaces. Enregistré une modeste amélioration de la situation des ports de pêche actifs.
Fournir des renseignements hydrographiques de grande qualité	Permanente	30	Distribué 151 800 cartes de navigation papier, 66 900 publications nautiques et 26 200 brochures d'information, soit moins qu'au cours des années précédentes. Consacré 50 % des activités de production de cartes aux zones à risque élevé. Complété une proposition d'ajustement du niveau établi des normes de service.
Améliorer la sécurité maritime par les initiatives de modernisation en cours	Permanente	10	Continué à travailler à l'élaboration d'un système d'identification automatique ayant pour but d'améliorer la capacité de surveillance du trafic maritime des Services de communications et de trafic maritimes.
Résultat stratégique : Commerce maritime et mise en valeur des océans (voir page 38)			
Faciliter l'activité commerciale en offrant des voies navigables efficaces et accessibles	Permanente	80	Offert des services de déglçage aux transporteurs maritimes et accru le niveau de service dans l'Arctique et les Grands Lacs. Fait une revue du niveau des services d'information sur les glaces de façon à pouvoir continuer d'offrir un service efficace et efficient aux Canadiens.
Faire progresser le programme de commerce international du Canada	Permanente	1	Collaboré avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Santé Canada, les provinces, les territoires et les dirigeants d'entreprises dans le cadre de la Table ronde sur la chaîne de valeur des produits. Collaboré avec les représentants des provinces et de l'industrie à promouvoir le secteur canadien des poissons et fruits de mer au 2005 International Boston Seafood Show. Participé aux négociations touchant les disciplines relatives aux subventions dans le secteur des pêches dans le cadre de la réunion de novembre 2004 du Groupe de négociation sur les règles de l'OMC (Organisation mondiale du commerce). Participé avec Commerce international Canada à un groupe de travail de pour veiller à ce que les intervenants du commerce agricole en poste aux États-Unis soient brefs adéquatement.



Priorités/ engagements, 2004- 2005	Type ¹	Dépenses estimatives	Résultats atteints
Gérer et investiguer les questions entourant le développement d'une industrie de l'aquaculture responsable et durable	Permanente	20	<p>Continué à mettre en œuvre le plan global d'action en aquaculture.</p> <p>Fait des évaluations par groupes de discussion à 11 endroits au pays afin de comprendre la perception et les attentes des Canadiens à l'égard de l'industrie de l'aquaculture et du rôle du gouvernement.</p> <p>Réalisé d'importants progrès dans l'harmonisation des processus de demande de site et d'examen des sites pour le processus d'évaluation environnementale dans la plupart des provinces côtières.</p> <p>Élaboré un programme national pour la santé de la faune aquatique.</p>
Conclu un arrangement à long terme avec l'industrie au sujet des droits de services maritimes sur les services de navigation et de déglacement.	Permanente	1	<p>Lancé un examen des frais d'utilisation externe afin d'élaborer un cadre de tarification externe.</p> <p>Mis à jour les pleins coûts des services de déglacement et de navigation.</p> <p>Fourni des chiffres à jour sur les coûts à l'industrie.</p> <p>Fait état de toutes les recettes tirées des droits perçus de l'industrie de la navigation commerciale.</p> <p>Assuré la liaison avec l'industrie et d'autres ministères sur les initiatives gouvernementales touchant les droits de service de déglacement et à la navigation maritime.</p>
Résultat stratégique : Compréhension des océans et des ressources aquatiques (voir page 46)			
Appuyer la réalisation des résultats stratégiques en fournissant en temps opportun de nouvelles connaissances, des produits et des conseils scientifiques de grande qualité.	Permanente	190	Continué d'entreprendre des activités scientifiques afin de s'acquitter de responsabilités de longue date tout en augmentant le savoir sur les enjeux nouveaux ou émergents.

Priorités/ engagements, 2004- 2005	Type ¹	Dépenses estimatives	Résultats atteints
Commencer à mettre en œuvre certaines initiatives de réaménagement découlant de l'évaluation du programme scientifique afin d'assurer la concordance entre les exigences en matière de savoir, d'une part, et les priorités du Ministère et de l'ensemble du gouvernement, d'autre part	Antérieure	Non disponible*	Retardé la mise en œuvre des options de réaménagement en attendant les décisions du Comité d'examen des dépenses. Regroupé les activités scientifiques en grappes distinctes d'activité scientifique, dont on a ensuite évalué la concordance avec les résultats stratégiques du MPO.

* Cette priorité s'inscrit dans les responsabilités et les engagements courants en matière de gestion. Il est donc impossible de chiffrer avec précision les ressources qui y sont consacrées.



Concordance entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité

Concordance entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Total	Résultat stratégique ministériel					Responsabilité	Total	
		Gestion et protection des ressources halieutiques	Protection des milieux marin et d'eau douce	Sécurité maritime	Commerce maritime et mise en valeur des océans	Compréhension des océans et des ressources aquatiques			
Services à la navigation maritime									
Budget principal des dépenses	95,0								
Dépenses prévues	87,1								
Autorisations totales	93,9								
Réelles	87,7								
Services de communications et de trafic maritimes									
Budget principal des dépenses	88,4								
Dépenses prévues	92,7								
Autorisations totales	94,0								
Réelles	97,9								
Opérations de déglacage		13,3	168,3	245,7	79,8	5,0	Commissaire, Garde côtière canadienne	512,1	
Budget principal des dépenses	44,2	13,3	161,2	233,2	72,4	5,0		485,1	
Dépenses prévues	44,2	14,2	171,0	249,2	82,9	5,3		522,6	
Autorisations totales	45,6	13,1	163,9	239,2	81,8	4,9		502,9	
Réelles	48,4								
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale									
Budget principal des dépenses	118,4								
Dépenses prévues	106,5								
Autorisations totales	112,0								
Réelles	105,3								
Gestion de la flotte									
Budget principal des dépenses	166,1								
Dépenses prévues	154,6								
Autorisations totales	177,1								
Réelles	163,6								
Sciences halieutiques et océaniques							SMA, Sciences		
Budget principal des dépenses	167,9					167,9			
Dépenses prévues	168,2					168,2			
Autorisations totales	177,2					177,2			
Réelles	171,7					171,7			
Hydrographie									
Budget principal des dépenses	31,2			31,2				199,1	
Dépenses prévues	31,2			31,2				199,4	
Autorisations totales	32,9			32,9				210,1	
Réelles	36,3			36,3				208,0	
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement							SMA, Sciences SMA, Océans		
Budget principal des dépenses	89,6		67,2			22,4			89,6
Dépenses prévues	89,1		66,7			22,4			89,1
Autorisations totales	93,2		69,3			23,9			93,2
Réelles	91,6		69,5			22,1			91,6
Gestion des pêches							SMA, Gestion des pêches		
Budget principal des dépenses	295,8	295,8							295,8
Dépenses prévues	319,3	319,3							319,3
Autorisations totales	348,7	348,7							348,7
Réelles	299,4	299,4							299,4
Ports							SMA, Ressources humaines et Services intégrés		
Budget principal des dépenses	91,5		1,0	67,5	23,0				91,5
Dépenses prévues	91,5		1,0	67,5	23,0				91,5
Autorisations totales	93,2		1,0	69,2	23,0				93,2
Réelles	96,6		1,0	71,4	24,2				96,6

Secteur d'activité	Total	Résultat stratégique ministériel					Responsabilité	Total
		Gestion et protection des ressources halieutiques	Protection des milieux marin et d'eau douce	Sécurité maritime	Commerce maritime et mise en valeur des océans	Compréhension des océans et des ressources aquatiques		
Politiques et services internes							SMA, Ressources humaines et Services intégrés./ SMA, Politiques	
<i>Budget principal des dépenses</i>	282,7	73,5	56,3	81,9	24,5	46,5		282,7
<i>Dépenses prévues</i>	283,6	79,7	54,8	79,5	22,8	46,8		283,6
<i>Autorisations totales</i>	290,2	83,1	55,2	80,4	24,2	47,3		290,2
<i>Réelles</i>	274,1	71,5	53,6	79,3	24,3	45,4		274,1
Budget principal des dépenses total	1 470,8	382,6	292,8	426,3	127,3	241,8		
Dépenses prévues totales	1 468,0	412,3	283,7	411,4	118,2	242,4		
Autorisations totales	1 558,0	446,0	296,5	431,7	130,1	253,7		
Dépenses réelles totales	1 472,6	384,0	288,0	426,2	130,3	244,1		

Environnement opérationnel et contexte

Le MPO est caractérisé par un environnement opérationnel complexe et stimulant à facettes multiples. Son mandat traditionnel consiste à soutenir la conservation des pêches, les sciences, la sécurité maritime et la protection du milieu marin. Bien que ces activités demeurent importantes, de nouvelles priorités telles que le Plan d'action pour les océans, le renouvellement des pêches et la sécurité maritime réorientent son travail.

En 2004-2005, le MPO a de nouveau eu peine à répondre aux besoins en ressources de bon nombre de ses programmes. Il a continué d'éprouver des difficultés à réaliser ses objectifs de recettes annuelles, la baisse des droits de services de déglacage étant à l'origine de plus de la moitié du manque à gagner de cette année. D'autres facteurs, dont l'inflation et la montée des coûts du carburant, ont nui à la capacité du Ministère de répondre aux demandes de service. Pour relever ces défis, le MPO a mis en place un train de mesure visant à réduire les dépenses faites pour des activités non essentielles et à réaffecter les économies résultantes à des programmes à priorité plus élevée.

Pour combler ce manque à gagner, le MPO a, entre autres mesures, entrepris d'examiner les frais d'utilisation externe afin d'évaluer les sources existantes et potentielles de ses revenus. L'examen en est à la phase d'analyse. Le tableau 11 de la section 3 présente l'information actuellement disponible sur la tarification externe du MPO. Dans certains domaines (p. ex. la fixation des coûts, les mesures de la performance et les résultats du rendement), il reste encore du travail à faire.

Principaux changements au sein du Ministère

Le plan stratégique du MPO, intitulé *Nos eaux, notre avenir*, a été diffusé en février 2005. Il s'agit, en fonction des objectifs ministériels et des priorités stratégiques qu'on y présente, de veiller à ce que les programmes et politiques du Ministère servent avant tout à réaliser la vision et le mandat de celui-ci. *Nos eaux, notre avenir* articule la vision du ministère et confirme la mission de ce dernier, revue à la lumière de trois nouveaux résultats stratégiques :

- des écosystèmes aquatiques sains et productifs;
- des pêches et une aquaculture durables;
- des voies navigables sécuritaires et accessibles.

Nous commencerons à faire état des résultats à l'égard de ces nouveaux résultats stratégiques dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de 2005-2006.

Le nouveau plan stratégique trace également la direction globale qu'empruntera le MPO au cours des cinq prochaines années.



En mars 2005, le MPO a diffusé sa Stratégie de développement durable 2005-2006, intitulée *Nos eaux, notre avenir – Atteindre un meilleur équilibre*. Document d'accompagnement au plan stratégique renouvelé, la stratégie procure au MPO le plan d'action global qui le gardera sur la voie du développement durable. *Atteindre un meilleur équilibre* reflète le plan stratégique et décrit plus à fond certaines initiatives de développement durable à mettre en oeuvre.

En janvier 2005, la haute direction a approuvé le manuel d'évaluation environnementale stratégique. Ce manuel, qui raffermit notre détermination à mettre en application la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, conseille les employés du MPO sur la façon de réaliser des évaluations environnementales stratégiques et précise la structure approuvée de reddition de comptes. Des séances de formation ont eu lieu pour mieux faire connaître les évaluations environnementales stratégiques au sein du Ministère et veiller à ce qu'on tienne compte d'emblée des facteurs environnementaux d'ordre stratégique lorsqu'on élabore des politiques, des plans et des programmes.

D'autres changements sont intervenus en 2004-2005 : la désignation du GCC à titre d'organisme de service spécial, l'introduction du cadre de planification intégrée, lequel vise à planifier et à répartir plus efficacement les ressources, de même que l'élaboration d'une architecture des activités des programmes (AAP) pour mieux décrire et gérer les ressources. De plus, les concepts et les principes de la fonction de contrôleur moderne ont été incorporés au Cadre de responsabilisation de gestion du gouvernement, lequel réunit les composantes d'une saine gestion. Le Ministère en a tenu compte pour établir les priorités de gestion dans son plan stratégique.

Harmonisation aux résultats du gouvernement du Canada

En 2004, le MPO a travaillé à trois thèmes et à sept résultats du gouvernement du Canada présentés dans *Le rendement du Canada – Rapport annuel au Parlement, 2005*.

Le MPO est un acteur primordial du thème de l'économie durable, oeuvrant à la réalisation de trois des cinq résultats du gouvernement du Canada : une croissance économique durable, un environnement propre et sain et une économie axée sur l'innovation et le savoir. Le MPO intervient également sous le thème des fondements sociaux du Canada et celui de la place du Canada dans le monde. Dans le cadre du thème des fondements sociaux du Canada, le Ministère travaille à l'atteinte de deux résultats, à savoir des Canadiens en santé ayant accès à des soins de santé de qualité et des communautés sûres et sécuritaires. Sous le thème de la place du Canada dans le monde, il contribue à deux autres résultats : une économie mondiale prospère profitable pour le Canada et le monde ainsi qu'un partenariat nord-américain fort et mutuellement bénéfique.

De plus, le MPO appuie la réalisation de trois des sept résultats axés sur les questions relatives aux Autochtones : les possibilités économiques; les terres et les ressources; et la gouvernance et les liens.

Section 2 – Analyse par résultat stratégique

Dans la présente section :

- ◆ Survol
- ◆ Gestion et protection des ressources halieutiques
- ◆ Protection des milieux marin et d'eau douce
- ◆ Sécurité maritime
- ◆ Commerce maritime et mise en valeur des océans
- ◆ Compréhension des océans et des ressources aquatiques



Survol

Cette section passe au peigne fin chacun des résultats stratégiques du MPO, présentant pour chacun de l'information sur ce qui suit :

Chaîne de résultats

La chaîne de résultats décrit les résultats à long terme du Ministère et montre comment il entend changer les choses. Elle fait le lien entre ce que réalise le Ministère et ses résultats à long terme.

Qu'est-ce que cela comporte?

Cette section brosse un aperçu du travail qui s'est fait à l'appui de chacun des résultats stratégiques.

Combien le MPO a-t-il dépensé?

Les montants rattachés à chacun des résultats stratégiques sont des estimations. L'information financière du Ministère est communiquée par secteur d'activité, chaque secteur étant associé à au moins deux résultats stratégiques. Il est donc impossible d'établir le coût précis de chacun des résultats stratégiques. Vous trouverez des renseignements détaillés sur les ressources associées à chaque secteur d'activité au tableau 3 de la section 3.

Qui cela a-t-il mis à contribution?

Cette section souligne l'apport des gens qui oeuvrent à la réalisation du résultat stratégique.

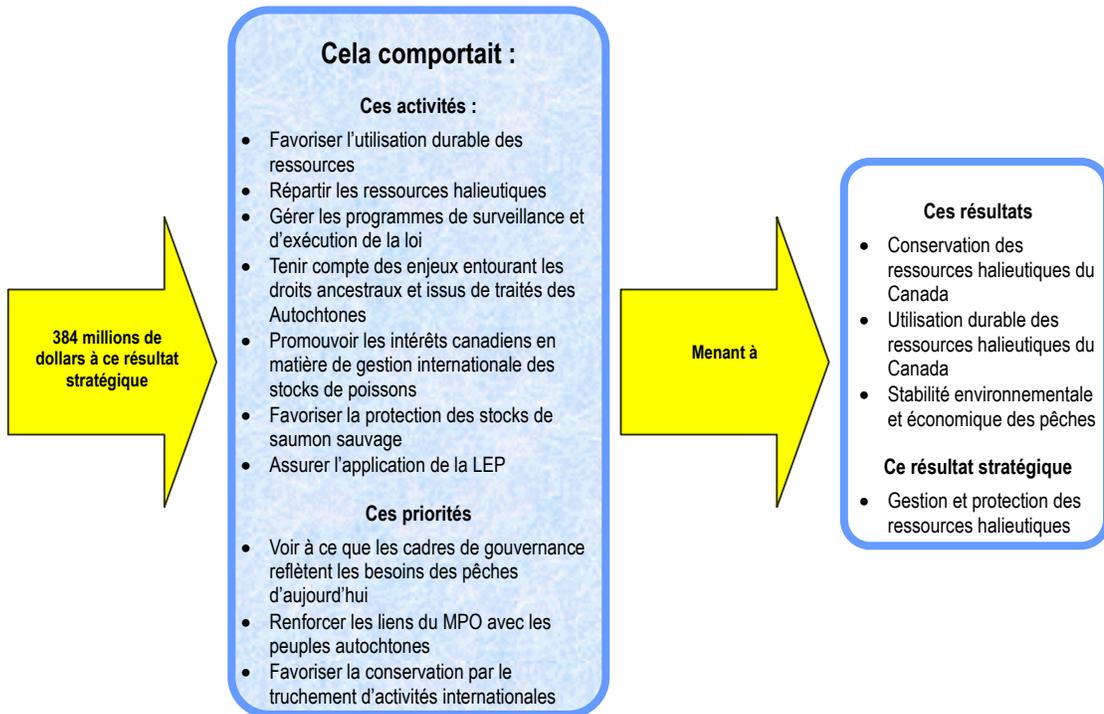
Qu'a-t-on accompli?

Cette section fait état des progrès accomplis en regard des engagements pris dans le *Rapport sur les plans et les priorités*. Autant que faire se peut, les résultats sont examinés dans l'optique de mesures et d'indicateurs de la performance.



Gestion et protection des ressources halieutiques

Chaîne de résultats



Qu'est-ce que cela comporte?

Les opérations et les activités quotidiennes du Ministère accaparent la majorité des ressources qu'utilise celui-ci pour soutenir la gestion et la protection des ressources halieutiques et l'atteinte des priorités actuelles qui s'y rattachent. Pour soutenir ce résultat stratégique, le MPO :

- favorise la protection, la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques;
- assure la répartition et la distribution équitables des ressources halieutiques entre les utilisateurs concernés;
- gère les programmes de surveillance et d'application à l'appui de la Loi sur les pêches et de la Loi sur la protection des pêcheries côtières;
- tient compte des enjeux entourant les droits ancestraux et issus de traités des Autochtones dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, des plans et des programmes de gestion des pêches;
- mène des négociations internationales afin de promouvoir la conservation des stocks de poissons faisant l'objet d'une gestion internationale et de faire valoir les intérêts canadiens à leur égard;
- appuie la protection des stocks de saumon sauvage du Pacifique et l'amélioration de la biodiversité conformément aux politiques actuelles de conservation; et
- veille à l'application de la *Loi sur les espèces en péril* et à ce que ses plans de gestion reflètent les engagements qui en découlent.



Combien le MPO a-t-il dépensé?

En 2004-2005, environ 26 % des dépenses totales du Ministère, c'est-à-dire 384 millions de dollars, ont servi à gérer et à protéger les ressources halieutiques.

Qui cela a-t-il mis à contribution?

Le MPO gère et protège les ressources halieutiques avec de nombreux autres intervenants, dont ceux-ci :

- aquaculteurs
- autres ministères et organismes fédéraux
- groupes autochtones
- organisations internationales de pêche
- provinces et territoires
- secteur de la pêche commerciale
- secteur de la pêche sportive

Qu'a-t-on accompli?

Durant la période de rapport actuelle, le MPO a continué d'offrir les services continus susmentionnés tout en procédant avec la mise en œuvre du programme de renouvellement stratégique en matière de conservation, d'intendance et de conformité, dont les résultats à long terme devraient entraîner des changements fondamentaux aux rapports qu'entretiennent le Ministère et les groupes de clients et donner lieu à des réformes institutionnelles.

Pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la ressource, il faut comprendre l'apport de cette utilisation – et des mesures de gestion qui l'encadrent – au tissu économique et social du Canada.

Le MPO a continué de veiller à ce que ses cadres de gouvernance reflètent les exigences actuelles des pêches

Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique

Le 10 mars 2005, le ministre a annoncé, dans la foulée de l'annonce qu'il avait faite en mars 2004 de stabiliser pour un an les volets de l'accès et de la répartition de la plupart des plans de gestion de l'Atlantique, qu'il entendait régulariser les modalités de partage actuelles dans le cas de 88 des 98 pêches commerciales de l'Atlantique pour une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Cela permet aux utilisateurs de la ressource de planifier leurs activités et de jouir d'encore plus de stabilité et de certitude. Pour les 10 autres pêches, le MPO s'engage à régler les problèmes qui ne l'ont pas encore été de même qu'à instaurer des modalités de partage à long terme. Cette mesure est aussi l'étape logique après celle de la publication, en mars 2004, du Cadre stratégique de gestion des pêches sur la côte atlantique, qui souscrit à un processus d'accès et de répartition plus stable et plus durable.

Cette stabilisation des modalités de partage est sujette à un certain nombre de facteurs, notamment la conservation, la nécessité d'être conséquent avec la protection constitutionnelle dont jouissent les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones et de respecter les ententes actuelles et futures avec les groupes autochtones.

Une nouvelle orientation pour le Pacifique – Politique concernant le saumon sauvage

Gérer le saumon du Pacifique oblige à faire des choix difficiles à la lumière de l'ensemble des intérêts et des conséquences que cela comporte. Ces décisions, que les gouvernements et les scientifiques ne peuvent pas prendre seuls, doivent s'appuyer sur les conseils de scientifiques et les valeurs de la

population. La Politique concernant le saumon sauvage du MPO propose que l'on maintienne la diversité génétique du saumon sauvage en identifiant et en protégeant des stocks individuels et identifiables, appelés unités de conservation. Une unité de conservation est un groupe de saumon sauvage qu'il serait impossible, en cas de perte, de remplacer par des procédés naturels dans un délai raisonnable. On surveillera et on évaluera l'état des UC, leur habitat et les écosystèmes. Des indicateurs de la santé des écosystèmes seront aussi établis. Cette politique s'inspire explicitement des principes de la gestion des pêches axée sur les objectifs pour établir les critères de surveillance et de performance applicables aux dimensions biologiques, économiques et sociales des pêches au saumon.

En décembre 2004, le ministre annonçait la diffusion de la Politique concernant le saumon sauvage en prévision de la toute dernière phase de consultation précédant la mise en œuvre.

Une nouvelle orientation pour le Pacifique – Réponse aux rapports du Groupe de travail conjoint sur les pêches après la conclusion de traités et du Panel des Premières nations dans la région du Pacifique

Au printemps 2004, le ministre des Pêches et des Océans a reçu deux rapports sur la façon de réformer les pêches du Pacifique; les pêches au saumon du Pacifique y sont à l'honneur. Après avoir reçu les rapports, le Ministère a entamé des pourparlers exhaustifs avec les intervenants des pêches commerciales, récréatives et autochtones afin de trouver un terrain d'entente en vue de la campagne de pêche de 2005. Le Ministère a réagi en diffusant en avril 2005 un plan détaillé de réforme de même qu'un plan d'action pour la réalisation à court terme de projets pilotes de transition.

Loi sur les espèces en péril

Pour la saison de pêche 2004-2005, des permis ont été délivrés en application de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) afin de permettre la tenue d'activités affectant plusieurs espèces inscrites : 75 l'ont été pour la tortue et 9 600, pour le loup à tête large et le loup tacheté. Les requérants de tels permis doivent satisfaire à des critères très précis quant à l'impact de leurs activités sur les espèces inscrites. En 2004, ces permis n'ont fait l'objet d'aucune contestation de la part du public.

Des consultations exhaustives, dont les résultats sont attendus vers la fin de 2005, ont eu lieu sur les espèces visées par le processus d'inscription. Le travail s'est poursuivi sur l'élaboration de mesures de gestion conformes aux dispositions de la LEP qui seront incluses dans les plans de gestion intégrée des pêches pour toute espèce susceptible d'être inscrite à la liste en vertu de la LEP ou d'avoir des répercussions sur les espèces inscrites.

Le MPO a continué de renforcer ses liens avec les peuples autochtones

Le Ministère continue de prendre des mesures pour inclure les peuples autochtones dans le processus de gestion des pêches. Le fait d'aider les peuples autochtones à pouvoir participer plus efficacement aux processus à intervenants multiples de gestion des ressources aquatiques et océaniques permettra d'éviter que ne se creuse un fossé entre les deux modes de gestion. Les rendre plus à même de profiter des possibilités de participer au développement de la pêche et de l'aquaculture commerciales qui leur sont offertes contribuera au programme d'action gouvernementale plus vaste qu'est l'amélioration générale des conditions socio-économiques des groupes autochtones.

En 2004-2005, dans le cadre de la Stratégie relative aux pêches autochtones, le MPO a provisoirement conclu avec les Premières nations touchées par la décision *Kapp* des accords de pêche à des fins économiques à titre de mesure provisoire. On décidera des mesures à long terme à prendre dans la foulée du jugement *Kapp* dans le cadre d'une réforme générale dont feront l'objet les pêches du Pacifique d'ici 2006. La cour suprême de la Colombie-Britannique a statué que les projets pilotes de



http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/aboutact/aboutact_f.asp



vente mis sur pied dans le cadre de la Stratégie ne contreviennent pas à l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'accusé a interjeté appel de la décision.

Il est essentiel que les Premières nations améliorent leurs capacités de pêche et leur gestion des opérations de pêche afin d'assurer la sécurité et la sécurité des activités de pêche commerciale qu'elles peuvent exercer grâce à l'accès aux pêches commerciales que leur procure la décision *Marshall*. À cette fin, le MPO a offert son appui aux groupes autochtones par l'entremise de l'Initiative de mentorat en mer et de l'Initiative de gestion des opérations de pêche. L'Initiative de mentorat en mer a permis de favoriser la tenue d'activités de mentorat visant à permettre aux capitaines de navire et à leurs équipages d'apprendre à maîtriser les compétences nécessaires à la pêche, y compris l'entretien des navires, et aidé les Premières nations à mieux profiter de leurs permis de pêche. L'Initiative de gestion des opérations de pêche a quant à elle aidé les Premières nations touchées par la décision *Marshall* à parfaire leurs compétences de gestion des activités de pêche. La plupart des Premières nations touchées par la décision *Marshall* ont été mobilisées dans le cadre des deux types de programmes en 2004-2005.

Après la diffusion en mai 2004 du rapport du Groupe de travail conjoint Canada-Colombie-Britannique sur les pêches après la conclusion de traités et la réponse du Panel des Premières nations, le Ministre a annoncé des mesures intérimaires pour la saison 2004-2005, y compris des accords limités de pêche à des fins économiques avec certains groupes autochtones. On décidera des suites à long terme à donner aux rapports du Groupe de travail conjoint et du Panel des Premières nations dans le cadre d'une réforme plus vaste des pêches du Pacifique d'ici 2006.

En vertu du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO), de nouvelles activités de programme ont été entreprises avec plusieurs groupes autochtones en 2004-2005. Des approches différentes ont été adoptées pour chacun. Le PAGRAO, un processus par propositions, a permis de conclure 16 accords – 12 en application du volet du renforcement des capacités et 4, de celui de la gestion collaborative – d'une valeur totale de 1,36 million de dollars. Le volet du renforcement des capacités du PAGRAO permet à des groupes autochtones d'une région donnée de voir s'il leur est possible de collaborer à des dossiers d'intérêt commun et d'étudier différents modèles organisés de travail concerté. La gestion collaborative intervient lorsque les groupes ont franchi le pas vers la pleine opérationnalisation d'une relation définie de cogestion au sein des communautés autochtones membres et travaillent ensemble à l'échelle d'un grand bassin versant ou d'un écosystème, entre le groupe autochtone et le MPO et d'autre nature, s'il y a lieu.

Le Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI) fournit des fonds à des organisations autochtones pour qu'elles renforcent leurs capacités d'agir dans le sens de la conservation, de la protection et de la mise en valeur de l'habitat du poisson en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et au Québec.

Le MPO a mis en œuvre la composante habitat du PAGRAO et du PAGHRI, appliquant aussi partiellement du coup un nouveau modèle de gestion du PAGHRI.

En 2004-2005, le MPO a conclu, dans le cadre du PAGHRI, un accord de contribution avec l'Assemblée des Premières nations (APN) pour que celle-ci dirige un processus de consultation auprès des autochtones des régions intérieures sur de nouvelles orientations et des critères de programme. En février et en mars, l'APN a consulté des groupes autochtones lors d'ateliers provinciaux tenus à Edmonton, à Prince Albert, à Winnipeg, à Thunder Bay, à Toronto et à Montréal. Les participants à plusieurs de ces ateliers ont encouragé le Ministère à travailler avec les organismes autochtones à formuler un mode coordonné de prestation du programme à l'échelle provinciale.

Le MPO continuera à promouvoir la conservation par l'entremise de ses activités internationales

Activités de conservation sur la scène internationale

En 2004-2005, le MPO a de beaucoup accéléré la cadence dans sa lutte à la surpêche étrangère. Le 6 mai 2004, le gouvernement est intervenu immédiatement et de manière décisive pour contrecarrer la pêche illicite que pratiquent des flottes étrangères dans le Nez et la Queue des Grands Bancs en engageant 15 millions de dollars de plus en 2004-2005 pour améliorer le programme d'application de la loi et de surveillance du Canada dans la zone réglementée par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO). Il voulait ainsi mettre fin à la surpêche illégale et financer son programme stratégique de changements à la gouvernance internationale des pêches. En 2003, selon l'analyse des activités que nous avons réalisée, les flottilles de pêche étrangères ont capturé illégalement quelque 15 000 tonnes d'espèces de poisson protégées par un moratoire, dont la morue et la plie canadienne. Les bateaux étrangers ont aussi pris plus de 7 000 tonnes de flétan noir et de limande à queue jaune de plus que leur quota légal.

De 2003 à 2004, grâce à cet investissement additionnel, la présence coercitive du Canada dans la zone réglementée par l'OPANO s'est accrue de 65 %, le nombre d'inspections en mer a progressé de 50 % et le nombre de violations observées a fléchi de 45 %. L'effort de pêche a également faibli dans la zone, y compris celui de l'Union européenne, qui a diminué de 25 %. Cet ajout a aussi permis de réduire de 50 % les captures d'espèces sous moratoire de 2003 à 2004. S'il est vrai que ces mesures de renforcement ont accru la conformité aux règles touchant les espèces sous moratoire, il n'est resté pas moins qu'il faudra assurer une présence continue dans ces eaux afin de maintenir ces acquis et de s'attaquer à d'autres problèmes relatifs à l'application de la loi.

En octobre, le Ministre a convenu de participer à un groupe de travail international de ministres des Pêches ayant pour mission de dénoncer et de combattre le problème mondial de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) en haute mer, cette partie de l'océan qui n'est sous le contrôle exclusif d'aucun État. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime qu'environ 30 % de toutes les prises effectuées à travers le monde sont le fruit d'une INN. En mars 2005, le groupe de travail des ministres s'est rencontré et ses membres se sont entendus pour travailler à six priorités durant l'année à venir, dont les trois que voici : assurer l'échange de renseignements et une meilleure coordination du contrôle, du suivi et de la surveillance; établir un registre international des bateaux de pêche hauturiers; et renforcer les mesures dans les ports et le contrôle sur les ressortissants.

Le Groupe consultatif sur la gestion durable des stocks de poissons chevauchants dans l'Atlantique Nord-Ouest a vu le jour. On lui a confié le mandat de conseiller les ministres sur la façon de réduire la surpêche et d'éviter la destruction écologique des stocks chevauchants dans la zone réglementée par l'OPANO ainsi que d'assurer la mise en valeur durable des océans.

En mars 2005, les représentants canadiens ont aussi déposé le Plan d'action national du Canada visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, qui décrit les programmes et initiatives continus de même que les politiques et lois existantes dont s'est doté le pays pour lutter contre la pêche INN. Le Canada n'était que le sixième pays à déposer un plan d'action national.

Le point culminant de ces initiatives aura été la « Conférence sur la gouvernance des pêches en haute mer et l'Accord des Nations Unies sur la pêche – Passons à l'action », laquelle s'est déroulée à St. John's en mai 2005. Des ministres et hauts fonctionnaires d'au moins 48 pays halieutistes tenteront de cerner les lacunes et les obstacles à la mise en oeuvre des engagements existants en plus des



mesures à prendre afin d'apporter des changements concrets à la gestion des stocks de poissons en haute mer.

Le MPO a poursuivi la modernisation de ses opérations grâce à l'Initiative de renouvellement de la gestion des pêches

L'Initiative de renouvellement de la gestion des pêches (IRGP) est un plan d'action qui vise à moderniser la gestion des pêches dans le but d'assurer la vigueur et la viabilité de celles-ci pour longtemps. La raison d'être de l'IRGP est de transformer les rapports entre le MPO et les intervenants, surtout les pêcheurs commerciaux, sachant que ceux touchés par les décisions sur la gestion de la ressource doivent avoir leur mot à dire dans le processus décisionnel. Elle renforce et officialise les initiatives existantes qui donnent aux utilisateurs de la ressource une plus grande voix au chapitre en favorisant le partage de l'intendance – le partage des responsabilités, des décisions et de la reddition de compte – avec ceux-ci. Elle matérialise les orientations issues des récents travaux stratégiques effectués dans le cadre de vastes exercices de mobilisation tels qu'Une nouvelle orientation pour le Pacifique et la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique.

L'Initiative de renouvellement de la gestion des pêches compte quatre grands volets :

- Assurer la conservation et l'utilisation durable de la ressource.
- Assurer la stabilité de l'accès et de la répartition et de processus décisionnels à la fois prévisibles et transparents.
- Promouvoir le partage de l'intendance en matière de gestion des pêches.
- Élaborer un régime moderne de conformité à l'appui de cette nouvelle approche.

Le présent régime permet de faire bien des choses, mais la *Loi sur les pêches*, vieille de 137 ans, se conjugue mal à un système modernisé. En 2004, le MPO a entrepris d'étudier les moyens législatifs de clarifier les cadres de conservation, d'officialiser les accords de partage et d'établir un régime de sanctions.

De meilleurs services aux Canadiens

Depuis le 8 juin 2004, les Canadiens peuvent se procurer un permis de pêche sportive dans les eaux maréales de la Colombie-Britannique sur un site Web protégé. On déploie ce service en ligne par étapes, la deuxième, en 2005, consistant à offrir la même option aux résidents non canadiens.

Dans le cadre d'une mise en œuvre pluriannuelle, le Système de surveillance des navires a été installé dans la quasi-totalité des flottes de pêche de Terre-Neuve et du Labrador; en tout, 1 700 unités envoient leurs signaux. Le système est l'une de nombreuses stratégies complémentaires ayant pour but d'améliorer les décisions liées aux risques que prend le MPO à l'appui de sa stratégie de conformité. Le Système sera graduellement implanté dans d'autres régions du MPO au cours des prochaines années.



Protection des milieux marin et d'eau douce

Chaîne de résultats



Qu'est-ce que cela comporte?

Afin de protéger les milieux marin et d'eau douce, le MPO entreprend les activités clés que voici :

- mettre en œuvre la politique fédérale sur les océans
- administrer et faire respecter les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection de l'habitat du poisson
- évaluer les effets environnementaux de certains projets en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.
- veiller à ce que les ports relevant de la compétence du MPO respectent les normes environnementales
- continuer d'agir à titre de principal organisme d'intervention en cas de déversements par des navires
- voir à ce qu'on intervienne adéquatement lors de tout incident de pollution marine en eaux canadiennes



Combien le MPO a-t-il dépensé?

En 2004-2005, environ 20 % des dépenses totales du Ministère, c'est-à-dire 288 millions de dollars, ont servi à protéger les milieux marin et d'eau douce.

Qui cela a-t-il mis à contribution?

Le MPO travaille avec de nombreux autres intervenants à protéger les milieux marin et d'eau douce, dont ceux-ci :

- administrations portuaires
- associations de navigation de plaisance
- associations de propriétaires de chalet
- associations industrielles
- autres ministères et organismes fédéraux, y compris Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Parcs Canada, la Défense nationale, Transports Canada et Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada
- communautés côtières du Canada
- Conseil consultatif du ministre sur les océans
- Conseil consultatif maritime canadien
- écoles
- exploitants d'entreprises touristiques
- Garde côtière canadienne auxiliaire
- industrie maritime
- organisations autochtones touchées
- Premières nations
- provinces, les territoires et les municipalités
- usagers de la mer

Qu'a-t-on accompli?

Le MPO a continué d'améliorer la protection, la restauration et la mise en valeur des habitats marin et d'eau douce du poisson dans le contexte du développement durable

Le Programme de gestion de l'habitat du MPO est un important programme réglementaire fédéral visant à assurer la conservation et la protection de l'habitat du poisson. Ses responsabilités sont exécutées en vertu de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la *Loi sur les espèces en péril*.

Le Ministère s'est récemment lancé dans une réforme exhaustive du Programme de gestion de l'habitat. Cet exercice s'est poursuivi en 2004-2005 avec la mise en œuvre du Plan de modernisation du processus environnemental (PMPE). Le PMPE contribue à l'initiative de réglementation intelligente du gouvernement fédéral en favorisant la prise rapide, économique et efficace de décisions propices au développement durable.

En 2004-2005, le PMPE s'est surtout concentré sur les six éléments que voici :

- Élaborer et mettre en œuvre un cadre scientifique de gestion des risques. Grâce à ce cadre, les ressources peuvent être réaffectées de façon à examiner des projets menaçant le plus l'habitat du poisson plutôt que des activités routinières à faible risque. En 2004-2005, le cadre a fait l'objet de plusieurs essais, dont un dans l'industrie de l'exploitation des placers au Yukon.
- Rationaliser les pratiques réglementaires. L'objectif est d'éliminer les examens longs et répétitifs d'activités à faible risque de sorte qu'on puisse réaffecter des ressources, par exemple en les consacrant à l'évaluation d'activités plus risquées et moins routinières. En 2004-2005,



http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/habitat/index_f.asp



<http://www.smartregulation.gc.ca>



http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/habitat/partners-partenaires/index_f.asp

des énoncés opérationnels ont été préparés pour la plupart des activités à faible risque examinées durant l'année; ces énoncés indiquent les mesures requises pour empêcher de telles mesures d'endommager l'habitat du poisson. Des mesures ont aussi été prises pour appuyer la mise sur pied d'un guichet fédéral-provincial-territorial unique pour la diffusion de ces énoncés.

- Améliorer la cohérence du programme et la prévisibilité des décisions. En 2004-2005, des manuels des politiques ont été préparés pour les praticiens sur le terrain, un programme de formation obligatoire a été développé pour le personnel du Programme, les outils internes de gouvernance et de communication ont été améliorés et l'élaboration de mesures améliorées du rendement et de l'évaluation a progressé.
- Collaborer à des dossiers communs et à des priorités partagées. Il s'agit pour ce faire de remettre l'accent sur les partenariats avec les provinces, l'industrie, les groupes autochtones, les organisations non gouvernementales et les municipalités. En 2004-2005, le MPO a produit un protocole d'entente avec la Nouvelle-Écosse et eu des négociations sur un tel protocole d'entente avec Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan et le Yukon. Il a également signé un accord avec la National Resource Industry Association, qui représente sept grandes industries du secteur primaire.
- Élaborer et mettre en oeuvre un nouveau modèle d'évaluation environnementale des projets pluri-gouvernementaux complexes à fort retentissement socioéconomique national. Cette nouvelle façon de faire requiert souvent l'élaboration de politiques et de protocoles concordant avec les principes du PMPE. En 2004-2005, le MPO a mis en place un tel modèle pour la réalisation des évaluations environnementales applicables aux projets d'envergure à l'administration centrale et dans les régions. Dans le cadre de cette mise en oeuvre, le Ministère a mis en oeuvre une politique afin d'accélérer la tenue des évaluations environnementales et d'accroître la probabilité d'une harmonisation avec d'autres niveaux de gouvernement.
- Moderniser les mécanismes de conformité aux exigences en matière d'habitat : Cet aspect de la gestion de l'habitat a été ajoutée au processus de mise en oeuvre du PMPE tard en 2004-2005; le travail commencera en 2005-2006.

Le MPO a continué d'assurer la conservation et la mise en valeur durable des océans du Canada grâce aux progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Stratégie sur les océans du Canada

La Gestion intégrée est l'un des trois programmes découlant de la *Loi sur les océans*. Il a pour objectif d'encourager la mise en valeur durable de nos océans par une planification intégrée de régions clés. Ce programme investit des ressources dans le renforcement des capacités, c'est-à-dire pour rassembler les utilisateurs des océans et les intervenants – provinces et territoires, groupes autochtones, industrie, communautés côtières, etc. – afin de planifier des activités dans les zones océaniques prioritaires à l'intérieur de nos eaux.

L'on est à préparer des plans de gestion intégrée pour cinq grandes zones de gestion des océans : la baie Placentia/Grands Bancs; la Plate-forme Scotian; le golfe du Saint-Laurent; la mer de Beaufort; et la côte Nord du Pacifique. Dans ces zones, la planification de la gestion intégrée vise des enjeux importants allant d'usages concurrents des océans – la pêche, la mise en valeur du pétrole et du gaz de même que le transport maritime – en passant par la pollution marine et les conflits entre usagers. Les plans en sont à diverses étapes de préparation pour chacune des cinq zones. Par exemple, une version provisoire du plan de gestion intégrée de l'est de la Plate-forme Scotian a été préparée et l'on s'affaire à consulter les intervenants. L'initiative de gestion intégrée de la mer de Beaufort va bon train. L'aperçu de l'écosystème est prêt et l'évaluation écologique a commencé; le tout servira de base à la planification. Le MPO poursuivra l'élaboration des plans pour les cinq zones.



Le Plan d'action pour les océans permet d'injecter davantage de ressources afin de bâtir l'infrastructure et les sciences nécessaires à une planification concertée. Le Ministère pourra ainsi commencer à mobiliser de multiples intervenants de même qu'à gérer et à protéger le milieu marin sur une base écosystémique. Les mesures découlant du Plan d'action nous rapprochent d'une gestion durable des zones prioritaires tout en permettant de protéger les écosystèmes fragiles marins et de mettre à contribution une foule d'intervenants.

La *Loi sur les océans* prévoit la désignation de zones de protection marines (ZPM) dans le but de conserver et de protéger : les habitats uniques, les espèces en voie de disparition et les espèces menacées ainsi que leurs habitats; les ressources halieutiques, commerciales ou autres (y compris les mammifères marins) et leurs habitats, les espaces marins riches en biodiversité ou en productivité biologique; et toute autre ressource ou habitat marin qui commande une protection particulière. En mai 2004, on a désigné le goulet de l'île de Sable, situé dans la région de l'est de la Plate-forme Scotian, est devenu la deuxième zone de protection marine du Canada.

Le MPO a produit une nouvelle stratégie nationale pour les zones de protection marines. Cette stratégie facilitera la mise en place d'un processus de détermination des zones marines et estuariennes commandant une protection spéciale. La formulation de la stratégie a donné naissance à un noyau d'expertise gouvernementale et permis d'« ouvrir grand les yeux » de nombreuses communautés côtières et d'autres parties intéressées sur le souci du Canada d'assurer la conservation des ressources marines vulnérables.

En 2004-2005, le MPO s'est de nouveau appliqué à faire avancer le dossier de la gestion intégrée des océans, travaillant en collaboration avec les provinces et les territoires des régions côtières. Le Ministère a conclu des partenariats de travail avec les communautés côtières, les provinces, les groupes autochtones (y compris inuits et des Premières nations), l'industrie et d'autres parties intéressées. Des projets pilotes de gestion intégrée ont été mis en branle pour 21 zones de gestion côtière. Ainsi, le bureau régional des Maritimes travaille en collaboration étroite avec la province du Nouveau-Brunswick et divers intervenants à formuler une stratégie de planification maritime pour le Sud-Ouest du Nouveau-Brunswick. Dans la région des Lacs Bras d'Or, le MPO a mis sur pied la Collaborative Environmental Planning Initiative avec des intervenants et travaille avec un organisme autochtone à l'élaboration d'un accord pluriannuel de gestion des océans. Ces projets pilotes sont une façon pratique de commencer à prendre des mesures complémentaires pour le bénéfice des communautés côtières.



<http://www.mar.dfo-mpo.gc.ca/oceans/f/essim/es-sim-intro-f.html>

Le MPO a continué d'assurer la conservation et la mise en valeur durable des océans du Canada grâce à ses progrès dans le domaine de la coordination internationale

Le Ministère a préparé et s'affaire à mettre en œuvre une stratégie sur les pêches et la gouvernance à l'échelle internationale dans le cadre du Plan d'action pour les océans. La stratégie propose de s'attaquer à cette question sur trois fronts à la fois :

- accroître la conformité aux exigences de l'OPANO
- créer les conditions propices au changement
- renforcer la gouvernance



http://www.dfo-mpo.gc.ca/media/backgrou/2005/hq-ac08a_f.htm

Soucieux de créer des conditions favorables au changement, le Canada est également devenu membre du Groupe de travail sur la haute mer. L'objectif de ce groupe à direction ministérielle sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée consiste à formuler un plan de mesures pragmatiques priorisées qui soit à la fois analytiquement sain et politiquement réalisable et permette d'améliorer le processus décisionnel.



<http://www.high-seas.org/>

En 2005, une stratégie exhaustive ralliant huit nations et peuples autochtones de l'Arctique a été adoptée afin de s'attaquer à des enjeux clés en matière de pollution, de biodiversité et d'utilisation des ressources maritimes dans l'Arctique. Le MPO a mobilisé des ressources pour mettre cette stratégie de l'avant (le Plan stratégique pour les mers arctiques), ayant notamment :

- fait une évaluation exhaustive du transport maritime dans l'Arctique aux niveaux d'aujourd'hui et de demain;
- mis en place une approche écosystémique pour l'Arctique;
- travaillé à la mise en œuvre du Regional Program of Action for the Protection of the Arctic Marine Environment from Land-based Activities;
- préparé un plan de communication visant à mieux faire comprendre le Plan stratégique pour les mers arctiques aux habitants de l'Arctique et à les engager dans sa mise en œuvre.



http://www.dfo-mpo.gc.ca/media/backgrou/2005/hq-ac08b_f.htm

Le Canada a finalisé en mars 2005 son plan d'action, intitulé le Plan d'action national du Canada visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Ce plan est conforme au Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée de la FAO. Ce plan d'action national a été déposé en mars 2005 à Rome lors de la 26^e session du Comité des pêches de la FAO.

Au moyen de processus tels que le 4^e Processus consultatif officieux des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer, le Groupe de travail sur la haute mer et la réunion ministérielle de la FAO, le Canada a conclu de solides alliances avec des pays animés d'idées semblables. Il y a également un engagement des hautes instances pour en arriver à mieux comprendre la façon de réduire et d'éliminer la pêche INN en plus d'améliorer la gouvernance des océans par l'entremise d'institutions internationales et d'organisations régionales de gestion des pêches.

Le MPO a continué d'agir à titre de principal organisme d'intervention fédéral en cas de déversements par des navires

Y être préparé et réagir aux déversements de pétrole est une responsabilité que se partagent le gouvernement fédéral et le secteur privé. L'industrie doit prendre des mesures adéquates pour prévenir les déversements et se doter de plans efficaces d'intervention pour réagir en cas de déversements. Le gouvernement est quant à lui responsable du cadre législatif et réglementaire, y compris de l'établissement des normes, du suivi des interventions et de la mise en application des lois et règlements.

Son programme d'intervention environnementale permet à la GCC de surveiller et d'investiguer tout incident de pollution marine qu'on lui signale. Une fois le pollueur identifié et s'il consent à intervenir et le peut, la GCC l'informe de ses responsabilités. Une fois satisfaite des intentions du pollueur et des mesures qu'il entend prendre, la GCC assume le rôle d'agent de surveillance fédéral et surveille l'intervention du pollueur, le conseillant et le guidant au gré des besoins. En revanche, si on ne connaît pas l'identité du pollueur ou, encore, si ce dernier n'est pas en mesure d'intervenir ou qu'il refuse de le faire, la GCC prend la direction des opérations sur les lieux du déversement et assure une intervention appropriée. En 2004, la GCC a fait office d'agent de surveillance fédéral 517 fois (406 en 2003) et de commandant sur place 620 fois (590 en 2003).

En 2002, Environnement Canada, Transports Canada et le MPO (par l'entremise de la GCC) ont négocié une annexe d'application au protocole d'entente de l'Atlantique sur les déversements illégaux. L'objectif était de réduire la fréquence des déversements de pétrole au moyen d'investigations intégrées permettant d'améliorer le taux de condamnations et d'infliger des amendes plus sévères aux navires et aux équipages qui polluent les eaux canadiennes. Bien que cette responsabilité repose maintenant et surtout sur les épaules d'Environnement Canada et de Transports Canada, la GCC leur



offre un soutien opérationnel d'appoint en recueillant des preuves à leur intention. Le protocole d'entente de l'Atlantique sert de modèle pour l'élaboration de protocoles semblables ailleurs au pays.

Autres activités

Normes portuaires de respect de l'environnement

Comme par le passé, le MPO veille à ce que tous les ports relevant de sa compétence respectent les normes en matière d'environnement ainsi que de santé et sécurité :

- en obligeant les administrations portuaires – des organismes sans but lucratif dirigés par des usagers qui gèrent et exploitent la plupart des ports de pêche actifs loués du MPO – à élaborer et à mettre en œuvre des plans de gestion de l'environnement, à respecter les règles, les lois et les règlements des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les arrêtés municipaux ainsi qu'à faire toute évaluation environnementale nécessaire;
- en s'assurant que tous les travaux de réparation et d'amélioration des ports sont respectueux de l'environnement, notamment que l'on prenne des mesures appropriées d'assainissement et d'indemnisation;
- en effectuant toutes les évaluations environnementales et tous les travaux de dépollution nécessaires avant de rayer des biens portuaires de l'inventaire du MPO.

Veiller aux préparatifs réglementaires à la biotechnologie aquatique

Compte tenu de l'application éventuelle de la biotechnologie à la fabrication ou à l'importation de nouveaux organismes aquatiques, y compris d'organismes aquatiques génétiquement modifiés, le MPO a continué à prendre des mesures pour s'assurer de protéger et de conserver le poisson sauvage et son habitat. À l'heure actuelle, il est interdit d'utiliser ou de libérer tout poisson transgénique à des fins commerciales au Canada et aucune demande n'a été présentée en ce sens.

Le cadre fédéral de réglementation de la biotechnologie de 1993 (cadre de 1993) indique que divers ministères réglementeront les produits de la biotechnologie dans leur domaine d'expertise. Certains règlements sectoriels ont été élaborés pour de tels produits, par exemple celui qu'administre l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour les végétaux à caractères nouveaux. Tout produit biotechnologique qui n'est pas couvert par un règlement sectoriel l'est par le *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles* (RRSN), établi en application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), ce qui garantit en tout temps l'assujettissement réglementaire total de ces produits.

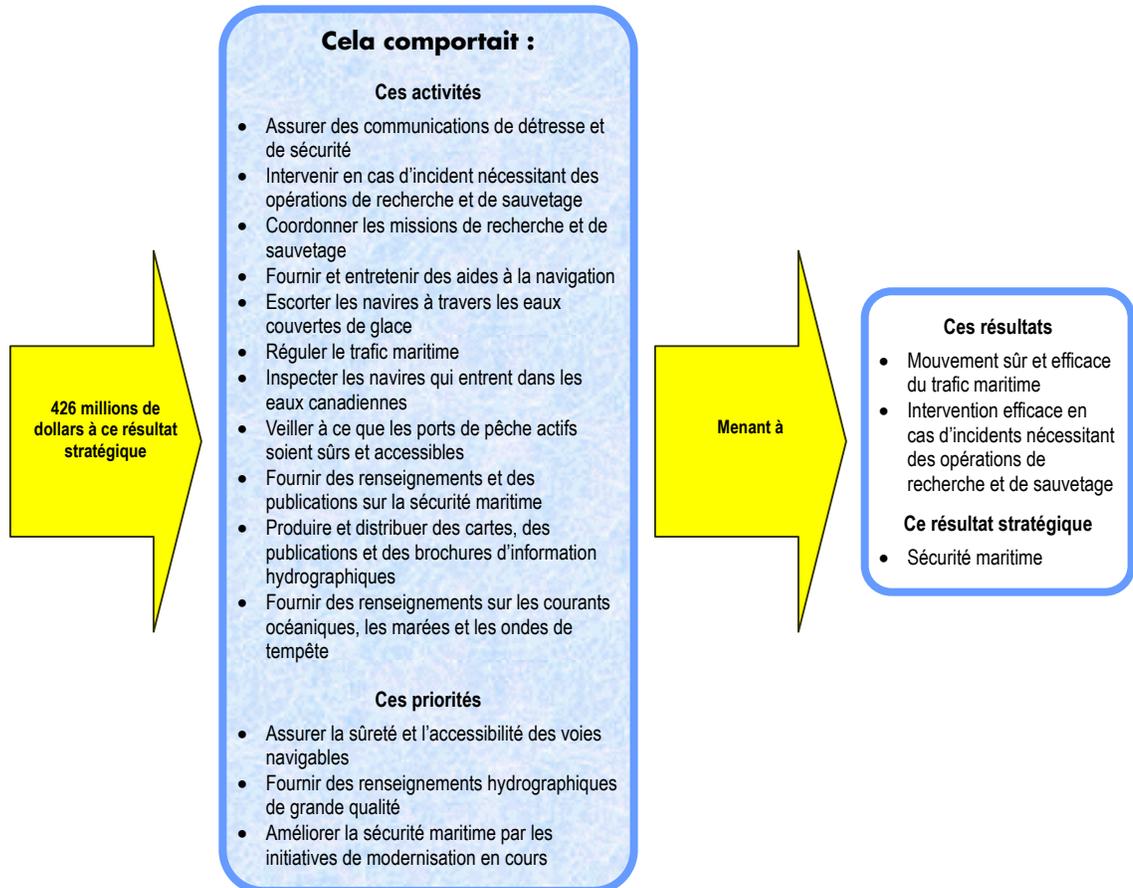
En 2004-2005, le MPO a signé, dans le respect du cadre de 1993, un protocole d'entente en vertu duquel il accepterait d'administrer le RRSN au nom d'Environnement Canada et de Santé Canada dans l'éventualité où des organismes aquatiques à caractères nouveaux feraient leur apparition. Il s'est fait beaucoup de travail pour élaborer la capacité de programme du MPO à cet égard. Un processus de traitement des avis de manipulation d'organismes aquatiques à caractères nouveaux a été élaboré, des lignes directrices ont été préparées pour l'évaluation des risques pour l'environnement et la santé humaine des organismes aquatiques à caractères nouveaux et une liste exhaustive de promoteurs et de chercheurs, tant au Canada qu'à l'étranger, a été dressée. L'administration de ce programme réglementaire permettra au MPO de voir à ce que les organismes aquatiques à caractères nouveaux ne nuisent pas aux stocks de poisson sauvage et à leur habitat.

En plus d'accepter d'administrer le RRSN, le MPO a également entrepris de jeter les bases du règlement qui remplacerait le RRSN pour les produits aquatiques de la biotechnologie.



Sécurité maritime

Chaîne de résultats



Qu'est-ce que cela comporte?

Le MPO est responsable de fournir des services maritimes sûrs, efficaces et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens. Le Ministère cherche à améliorer constamment la sécurité des voies navigables en prévenant les pertes de vie et les blessures, en réduisant le nombre et la gravité des collisions et des échouements ainsi qu'en limitant les dommages à la propriété et les pertes matérielles. Voici certaines des activités qu'il entreprend à cette fin :

- assurer des communications de détresse et de sécurité;
- intervenir en cas d'incident nécessitant des opérations de recherche et de sauvetage en mer;
- coordonner les missions de recherche et de sauvetage en mer;
- fournir et entretenir des aides à la navigation;
- appuyer la promotion de la sécurité maritime et nautique;
- diriger les navires de manière sécuritaire et efficace dans des conditions de glace dangereuses;
- fournir de l'information sur l'état des glaces à la communauté maritime;
- escorter les navires dans les eaux couvertes de glaces;
- réguler le trafic maritime;
- inspecter les navires entrant dans les eaux canadiennes;
- veiller à ce que les ports de pêche actifs soient sûrs et accessibles;



- fournir des renseignements et des publications sur la sécurité maritime;
- produire et distribuer des cartes, des publications et des brochures d'information hydrographiques;
- fournir des renseignements sur les courants océaniques, les marées et les ondes de tempête.

Plusieurs facteurs obligent le MPO à adapter ses services d'intervention de manière à minimiser le nombre d'incidents maritimes et leurs répercussions. Le nombre croissant de plaisanciers sur les eaux canadiennes augmente la fréquence des accidents, tout comme la tendance des pêcheurs à exercer leur activité de plus en plus loin des côtes et pour différents types de pêches. De plus, la sécurité nationale gagne en grande importance depuis les attaques terroristes qui ont été perpétrées aux États-Unis en 2001.

Combien le MPO a-t-il dépensé?

En 2004-2005, environ 29 % des dépenses totales du Ministère, c'est-à-dire 426 millions de dollars, ont servi à assurer la sécurité maritime.

Qui cela a-t-il mis à contribution?

Pour mener à bien ses activités de prévention et d'intervention, le Ministère travaille avec un éventail de partenaires et d'intervenants, parmi lesquels figurent d'autres ministères fédéraux, les provinces et territoires, les municipalités, la Garde côtière auxiliaire canadienne, le Conseil consultatif maritime canadien, les fédérations maritimes, les associations de navigation de plaisance et la garde côtière des États-Unis. Par exemple, avec le concours de la Défense nationale, le MPO mène des opérations de recherche et de sauvetage en mer dans les zones de compétence fédérale. Dans le même ordre d'idées, le Programme de déglacage du MPO collabore avec le Service canadien des glaces, une division du Service météorologique d'Environnement Canada, à fournir de l'information sur les glaces à la communauté maritime, question d'améliorer la sécurité et l'efficacité des opérations maritimes dans les eaux encombrées de glace.

Le MPO vient aussi en aide aux autres ministères fédéraux de même qu'aux provinces, aux territoires et aux municipalités en situation de crise humanitaire ou civile. En collaboration avec Transports Canada, la Garde côtière canadienne représente le Canada au sein d'organismes internationaux chargés de questions opérationnelles et techniques liées à la sécurité maritime.

Plusieurs commissions et organismes internationaux doivent communément veiller au bon débit des eaux et assurer la sécurité des voies de navigation. Le Programme de gestion des voies navigables participe à la gestion des voies navigables internationales en fournissant des services de secrétariat et des conseils d'experts sur les droits d'usage au Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent ainsi que des lignes directrices sur l'écoulement au Conseil Canada-Ontario de contrôle de l'écoulement des eaux du Saint-Laurent. Le gestionnaire du Programme est le premier délégué canadien à l'Association internationale de navigation. Le Programme exerce également une influence sur l'élaboration des normes nationales en participant activement aux travaux de l'Association internationale de signalisation maritime, de l'Association internationale des ports, de l'Association internationale d'ingénierie et de recherches hydrauliques et de l'Organisation maritime internationale.

Les 562 administrations portuaires locales – des organismes sans but lucratif dirigés par des usagers qui gèrent et exploitent des ports de pêche actifs loués du MPO – sont des acteurs incontournables de l'exploitation au quotidien du réseau des ports de pêche commerciale du MPO. Ces organismes à contrôle local sont devenus un moteur important de l'économie des communautés rurales puisqu'ils favorisent la création d'emplois dans la collectivité et identifient des possibilités de diversification de l'économie locale.

Qu'a-t-on accompli?

Le MPO a continué d'assurer la sécurité et l'accessibilité des voies navigables

Moderniser les aides maritimes



http://www.coast-guard.gc.ca/atn-ahn/modern_f.htm

Son Projet de modernisation des aides maritimes a permis au MPO de moderniser grandement les systèmes d'aide, tant classiques qu'électroniques, du Canada ces dernières années. L'initiative visait à :

- fournir la meilleure combinaison d'aides classiques et électroniques pour répondre aux besoins changeants de la communauté maritime;
- tirer parti du matériel et des équipements modernes afin d'améliorer la fiabilité du programme et de réduire les frais de fonctionnement et d'entretien;
- intégrer l'utilisation d'équipement plus léger et le recours à des entrepreneurs pour améliorer l'intervention en cas de pannes et répondre aux besoins saisonniers ainsi que pour réduire les coûts.

Le Projet de modernisation des aides maritimes n'a pas nui du tout à la sécurité maritime et à la navigation, et depuis 1996, les coûts de la fourniture d'aides à la navigation de courte portée ont fortement diminué. La mise en oeuvre de normes nationales de service, l'accessibilité du système mondial de localisation différentiel et l'introduction d'autres technologies de pointe ont entraîné une baisse de 8 % du nombre d'aides à la navigation déployées sur le terrain depuis 1996.

Fournir des services de communications et de trafic maritimes

En plus d'être la première à répondre aux navires en détresse et de réduire les risques de collisions, d'abordage et d'échouement des navires, la Garde côtière canadienne est l'un des pivots de l'infrastructure de collecte et de diffusion des renseignements maritimes. En 2004-2005, le réseau des Services de communications et de trafic maritimes a détecté 6 980 incidents.

La sécurité des navires en mer ou sur les eaux intérieures dépend fortement de l'efficacité des interventions d'urgence, de la régulation du trafic maritime, des communications de sécurité, des prévisions météorologiques et du système d'alerte.

L'intérêt national est servi en fournissant des données aux autres ministères de manière à mieux gérer les programmes nationaux. En plus d'assurer la sécurité de la navigation maritime, les Services de communications et de trafic maritime appuient l'activité économique en optimisant les mouvements des navires et en facilitant les communications navire-terre de l'industrie.

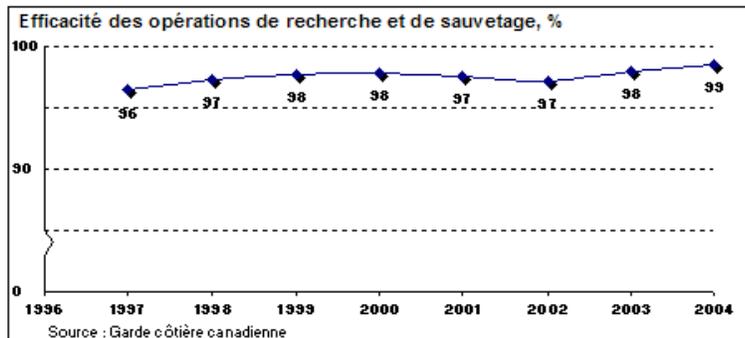
Améliorer l'efficacité des opérations de recherche et de sauvetage

L'indice d'efficacité du programme de recherche et sauvetage (SAR) indique le pourcentage des personnes en danger ou en détresse dont on a sauvé la vie. L'objectif du SAR est de sauver la vie de toute personne en danger. En 2004, le taux d'efficacité des opérations de SAR a dépassé les 96 % dans toutes les régions (il avait été de plus de 95 % en 2003). La Garde côtière exige un niveau d'efficacité d'au moins 90 % en matière de SAR.

Malgré le surcroît de trafic commercial et de plaisance et la variation du nombre de personnes à risque d'une année à l'autre, l'efficacité du service SAR est restée très stable. Au cours des sept dernières années, le taux d'efficacité des opérations de SAR a franchi des sommets historiques, culminant à un niveau record de 98,5 % en 2004.

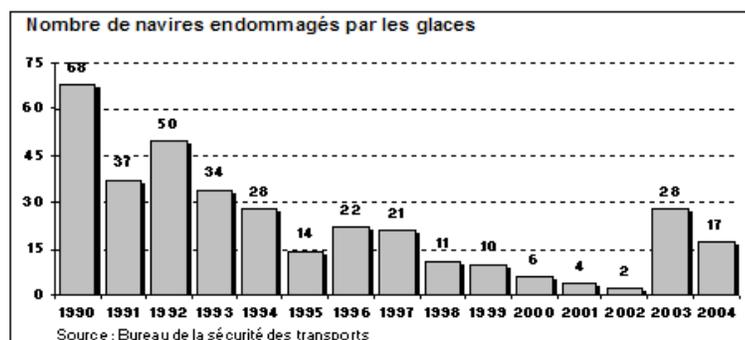


Le MPO a conçu un système d'information sur le risque des activités maritimes avec l'aide de l'Université Dalhousie. Ce système vise à déterminer le risque en fonction des tendances historiques du transport des marchandises et de la pêche commerciale. Destiné à l'origine au Programme SAR, le système est en voie d'être amélioré pour servir à d'autres programmes, dont ceux de la Sécurité et de l'Intervention environnementale.



Réduire les dommages causés par les glaces

Comme l'illustre la figure ci-dessous, le nombre de navires endommagés par les glaces diminue depuis 1992. De fait, les risques de dommages causés aux navires en transit dans les eaux encombrées de glaces sont beaucoup plus faibles maintenant qu'il y a 15 ans, et ce, malgré l'état très changeant des glaces et l'augmentation de la circulation hivernale. Mais en raison des conditions rigoureuses du temps et des glaces des deux dernières années sur la côte Est et d'une chasse au phoque plus forte que d'habitude dans les eaux couvertes de glace, les petits bateaux de pêche ont été endommagés plus souvent en 2004 (tout comme en 2003).



Gérer les voies navigables

Le Programme de gestion des voies navigables de la GCC a participé à la gestion des voies maritimes nationales et canado-américaines en fournissant des lignes directrices sur la prestation et l'exploitation des chenaux, en répondant aux demandes de renseignements des clients, en diffusant des renseignements sur l'état des voies et en donnant des conseils d'experts sur le contrôle international requis des niveaux et débits d'eau sur le fleuve Saint-Laurent afin de répondre aux exigences de navigation. En participant à l'Association internationale de navigation, de concert avec l'Association internationale des ports, le Programme aide à faire en sorte que les chenaux navigables du Canada respectent les normes internationales minimales.



http://www.ccg-gcc.gc.ca/mns-snm/pubs/waterguide1201/index_f.htm

Réduire le nombre de collisions, d'échouements et de heurts violents

Bien que les collisions, les échouements et les heurts violents soient les types d'incidents maritimes les plus fréquents au Canada, leur nombre n'a cessé de diminuer. En 2004, ce nombre est descendu à 198, son niveau le plus bas en 25 ans, grâce en bonne partie à l'amélioration de la gestion du trafic maritime, à la prestation d'un éventail de renseignements sur la sécurité aux navigateurs et aux progrès des technologies de communication et de navigation.

Le saviez-vous?

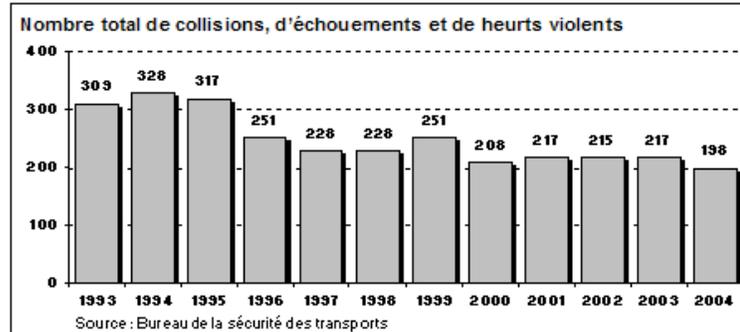
Le Programme des ports pour petits bateaux possède un réseau exploitable de ports aux quatre coins du pays (1 008 ports de pêche, 232 ports récréatifs et près de 6 000 structures, le tout évalué à quelque 21 milliards de dollars).

Les ports du Programme des ports pour petits bateaux sont souvent la seule présence fédérale dans les petites collectivités côtières.

Les ports offrent un refuge aux marins en détresse.

Le Programme des ports pour petits bateaux fait des inspections annuelles des installations et des visites d'urgence des lieux pour voir à des situations dangereuses et réparer les dommages occasionnés par des tempêtes.

Plus de 90 % du budget du Programme des ports pour petits bateaux servent à l'entretien et à la réparation des installations des ports de pêche essentiels.



Entretien des ports pour petits bateaux

Le MPO entend garder ouverts les 746 ports essentiels à l'industrie de la pêche dont il a la charge et les maintenir en bon état. L'un des indicateurs courants du rendement de son Programme des ports pour petits bateaux consistait pour le MPO à réduire le pourcentage de ports de pêche actifs en mauvais état ou dangereux (c.-à-d. ceux qui requièrent une attention immédiate ou dont il aurait déjà fallu s'occuper) afin d'atteindre l'objectif qu'il s'est donné de n'avoir que des ports actifs en bon état.

À la fin de 2004-2005, 531 des 746 ports de pêche actifs, soit 71,2 % d'entre eux, se trouvaient dans un état passable à très bon, ce qui représente une légère amélioration par rapport aux 70,8 % enregistrés l'an dernier.

En 2004-2005, le MPO a travaillé à 1 422 projets portuaires d'importance majeure et mineure, effectuant notamment des travaux d'envergure dans 54 ports.

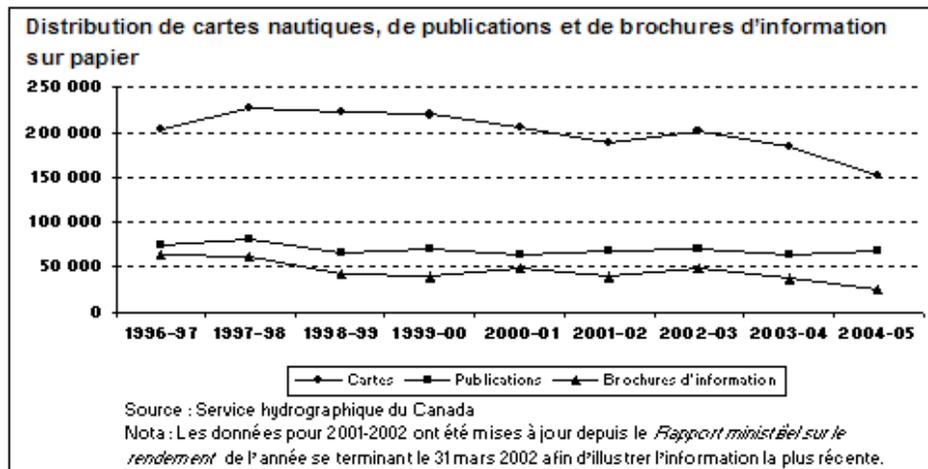
Compte tenu de la forte inflation qu'a subie l'industrie de la construction ces dernières années et du manque de fonds requis pour assurer une gestion adéquate du cycle de vie des ports de pêche actifs, le Ministère consacre son budget surtout à répondre aux besoins les plus criants et gère les autres en fonction du risque.

Le MPO a continué à fournir des renseignements hydrographiques de qualité

Le Service hydrographique du Canada (SHC) est responsable de cartographier les 243 792 kilomètres de littoral – le plus long au monde – et les 6,55 millions de kilomètres carrés de plateau continental et d'eaux territoriales – les deuxièmes en importance – du Canada de même que son vaste réseau de voies navigables intérieures. Afin d'assurer la sécurité et l'efficacité de la navigation, le SHC offre un portefeuille exhaustif de produits et services de navigation. Aucun autre au monde ne renferme autant de cartes nautiques, exception faite de ceux qui maintiennent une couverture mondiale. Bien qu'on utilise encore des carters de papier, le transport maritime vit de plus en plus à l'heure des cartes de navigation électroniques. Ces cartes et d'autres percées technologiques en hydrographie, comme la collecte de données multifaisceaux, la production automatisée, le développement de bases de données et les portails Internet, continuent de changer la façon dont le SHC met l'information hydrographique à la disposition des Canadiens.



Bien que le SHC migre vers la gestion électronique des données hydrographiques, il continue de produire des documents sur papier. En 2004-2005, il a distribué 151 800 cartes papier, 66 900 publications nautiques et 26 200 brochures d'information. La tendance générale à la baisse des ventes de cartes papier s'est poursuivie. Cela tient à la production limitée de nouvelles cartes et de nouvelles éditions, au fait qu'on n'ait produit aucun nouveau catalogue des cartes et à l'offre de produits cartographiques numériques, une solution de rechange aux produits de papier de plus en plus populaires.



Tenir à jour un portefeuille de cartes hydrographiques existantes en plus d'en produire de nouvelles est un défi constant. En 2004-2005, le SHC a continué de concentrer ses ressources sur les régions où les risques de navigation sont les plus élevés; cette catégorie comprend 227 cartes au total. Il a donc consacré 50 % de ses activités de production cartographique à ces zones à haut risque.

Une proposition d'ajustement du niveau établi des normes de service a été préparée pour la tenue à jour des cartes existantes. En vertu des changements proposés au niveau de service, les cartes d'une zone à risque élevé se verront allouer la part du lion des ressources et seront actualisées à intervalle prédéterminé. Les produits restants, ceux pour les zones à risque moyen ou faible, seront actualisés, bien qu'à intervalle plus long et à un différent niveau de service que ne le seront les produits des zones à risque élevé. Les changements proposés aux niveaux de service ont été arrêtés en consultation avec les Canadiens par la mise sur pied du Comité consultatif externe, la tenue d'une enquête auprès des clients et l'administration d'un questionnaire en ligne.



<http://www.charts.gc.ca>

Le SHC a continué de conclure des partenariats public-privé pour effectuer des relevés hydrographiques. Les données ainsi recueillies sont utilisées pour alimenter le programme de cartographie du Service hydrographique du Canada.; dans certains cas, selon le type de données, celles-ci peuvent alimenter d'autres secteurs de programme, comme la gestion de l'habitat et des pêches.

Le MPO a continué d'améliorer la sécurité maritime par ses initiatives de modernisation en cours

Le travail s'est poursuivi en vue de la mise sur pied des infrastructures terrestres du Système d'identification automatique (SIA), qui devrait améliorer la capacité de contrôle de la sécurité liée au trafic maritime. Le SIA, dont l'objectif initial était d'accroître substantiellement le niveau de sécurité maritime et de protection environnementale sur les eaux canadiennes, permet aux centres des SCTM

d'identifier de manière efficace et précise les navires qui sillonnent les zones de services de trafic maritime. Il améliorera également la sécurité maritime en faisant nettement mieux connaître le milieu maritime canadien. Le projet devrait s'achever en 2007-2008. Les SCTM fixeront des normes pour veiller à ce que le SIA soit intégré à la gestion du trafic maritime.

La phase de mise en œuvre du SIA a commencé en 2004-2005. L'antenne, le réseau et les sous-systèmes générateurs auxiliaires ont été conçus et achetés. Les versions provisoires de l'énoncé d'exigences techniques, de l'énoncé de travail et de la spécification ont été déposées, et ces documents devraient être prêts à l'automne 2005. Le contrat principal du SIA sera adjudgé en 2005-2006 et les installations devraient être mises en place en 2006-2007. Le projet devrait prendre fin en 2007-2008. En ce qui a trait au volet d'identification et de repérage à longue distance des navires (IRLDN) du projet, l'équipe de projet du SIA travaille avec la communauté internationale à régler, à concevoir et à instaurer le système international d'IRLDN. La modification à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) pourrait être adoptée durant la 81^e session du Comité de la sécurité maritime, en mai 2006.

Système de gestion du cycle de vie

Les Services techniques intégrés (STI) a continué de mettre en œuvre la gestion du cycle de vie du matériel par l'entremise du Projet de stratégie de soutien technique intégré. La stratégie de STI permettra au MPO de s'acquitter des exigences du Conseil du Trésor en ce qui a trait à la gestion du cycle de vie du matériel, à la modernisation des ressources humaines et à la fonction moderne de contrôleur tout en répondant aux besoins particuliers des actifs de la GCC.

L'an dernier, la Stratégie de STI a mis l'accent sur l'élaboration du processus et des outils du système de gestion du cycle de vie de même que sur le réaménagement de la structure organisationnelle nationale de STI.

Des progrès importants ont été faits grâce à l'élaboration des processus nationaux de gestion du cycle de vie durant les phases afférentes de la conception, de l'acquisition, de l'utilisation et de l'élimination. L'an prochain, il s'agira surtout de continuer à élaborer et à déployer la politique et le processus de gestion du cycle de vie à l'échelle de la GCC, à donner de la formation connexe et à continuer d'appliquer la fonction moderne de contrôleur à nos pratiques.

Le processus d'aménagement organisationnel consiste à faire concorder la structure nationale de STI avec les activités et processus nationaux. Le commissaire a approuvé l'aménagement organisationnel de haut niveau (les directeurs et les directeurs généraux) du STI en juin 2004. Cet aménagement se poursuit maintenant au niveau des superviseurs et des superviseurs moins un. L'an prochain, la structure organisationnelle sera renforcée et il sera alors possible de commencer à mettre en œuvre les mesures de dotation requises conformément à l'initiative de modernisation des ressources humaines.

Autres activités

Contribuer à un partenariat nord-américain fort et mutuellement bénéfique

La Garde côtière canadienne est l'organisme chef de file parmi les dirigeants des gardes côtières du Pacifique Nord. Formé de six pays – le Canada, la Chine, le Japon, la Corée, la Russie et les États-Unis –, ce groupe lutte contre le trafic de drogues, la migration clandestine, la pêche illégale et le terrorisme maritime par une plus grande collaboration et la poursuite d'objectifs communs.

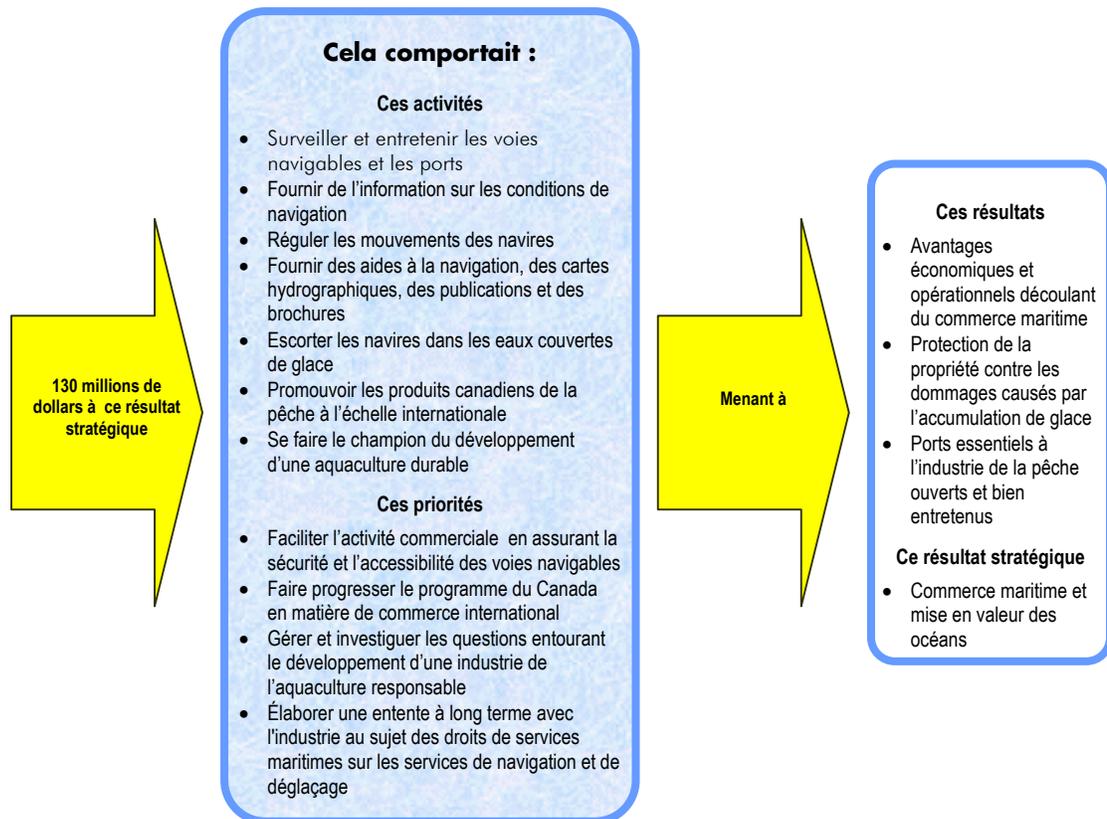
Le Canada a accueilli les réunions de 2004, qui se sont distinguées du fait d'avoir accueilli la Chine en tant que membre à part entière et d'avoir signé officiellement la Déclaration conjointe d'intention de poursuivre la collaboration multilatérale. Un nouveau logiciel d'échange automatisé d'information a également été testé avec succès durant un exercice de simulation qui visait à plonger les pays membres dans une situation réaliste où ils étaient appelés à coordonner la surveillance et le suivi d'un navire soupçonné d'activité terroriste.





Commerce maritime et mise en valeur des océans

Chaîne de résultats



Qu'est-ce que cela comporte?

Le MPO appuie le commerce maritime et la mise en valeur des océans au moyen des activités suivantes :

- surveiller et entretenir les voies navigables et les ports;
- fournir de l'information sur les conditions de navigation;
- réguler les mouvements des navires;
- fournir des aides à la navigation, des cartes et publications hydrographiques ainsi que des brochures d'information sur le Système canadien d'aides à la navigation;
- escorter les navires dans les eaux couvertes de glaces;
- faire la promotion des produits canadiens de la pêche à l'échelle internationale;
- se faire le champion du développement d'une aquaculture durable.

Combien le MPO a-t-il dépensé?

En 2004-2005, environ 9 % des dépenses totales du Ministère, c'est-à-dire 130 millions de dollars, ont servi à assurer le commerce maritime et la mise en valeur des océans.



Qui cela a-t-il mis à contribution?

Le MPO travaille avec de nombreux partenaires à promouvoir le commerce maritime et la mise en valeur des océans, notamment :

- les bénévoles, les groupes d'intérêt locaux et les collectivités côtières;
- l'industrie de la navigation commerciale, les organisations d'utilisateurs commerciaux et les associations de l'industrie maritime;
- les propriétaires de canaux;
- les entrepreneurs et les fabricants;
- les marins;
- les administrations portuaires;
- l'industrie touristique;
- les aquaculteurs;
- les autres ministères fédéraux, les administrations provinciales et municipales et les gouvernements étrangers.

Les partenariats sont un élément particulièrement essentiel de la mise en œuvre du plan d'action du Ministère en matière de commerce international. Le Ministère travaille aussi avec un certain nombre d'organismes et de commissions internationales à régler les voies navigables communes afin d'assurer un débit d'eau approprié et la sécurité des voies de navigation. Par exemple, le MPO fournit des services de secrétariat et des conseils d'experts sur les droits d'usage au Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent. Il est aussi premier délégué canadien à l'Association internationale de navigation. Le Ministère cherche aussi à influencer sur l'élaboration des normes internationales en participant aux travaux de l'Association internationale de signalisation maritime, de l'Association internationale des ports, de l'Association internationale d'ingénierie et de recherches hydrauliques et de l'Organisation maritime internationale.

Qu'a-t-on accompli?

Le MPO a continué de faciliter l'activité commerciale en assurant l'efficacité et l'accessibilité des voies navigables

Respect des lignes directrices concernant la conception et l'usage des canaux

Au moyen d'activités clés telles que les prévisions de la profondeur de l'eau, les levés des canaux et la surveillance de l'état des canaux de navigation, le Programme de gestion des voies navigables de la GCC s'efforce d'assurer la sécurité et la sûreté des voies navigables au Canada.

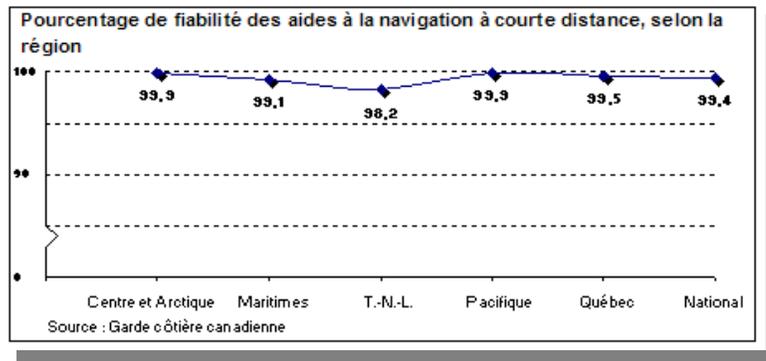
Le programme a surveillé l'état des canaux afin d'en déterminer le degré de conformité aux dimensions d'aménagement (ou leur dimensions « annoncées »). Cela se fait par des levés de fond. Aucun examen cyclique en profondeur des canaux et de leur usage n'a été réalisé en 2004-2005 en raison de contraintes financières. Durant l'exercice 2004-2005, plus de 1 000 kilomètres de canaux ont fait l'objet de levés. L'an dernier, comme c'est le cas depuis quelques années, les levés ont montré que la profondeur des canaux est inférieure à la norme sur un certain nombre de kilomètres.

Fiabilité des systèmes de navigation de courte et de longue portée

La fiabilité est l'un des paramètres les plus importants et les plus largement utilisés de notre système d'aides à la navigation à composantes multiples, qui est formé d'aides de courte et de longue portée.

Les aides lumineuses de courte portée comprennent les feux d'atterrissage, les autres feux fixes, les grosses bouées et toutes les autres bouées lumineuses. Leur fiabilité dépend de nombreux facteurs externes tels que le temps et les travaux d'entretien imprévus.

En 2004, la fiabilité nationale des aides de courte portée s'élevait à 99,4 %, ce qui représente un taux légèrement supérieur à celui de 99,0 % enregistré en 2003. Ce niveau satisfait à la norme nationale de 99 % de la GCC et dépasse la norme minimale absolue de 95 % de l'Association internationale de signalisation maritime.



Les aides à la navigation de longue portée utilisent différents types de matériel et principes d'exploitation. Malgré cela, elles emploient la même mesure de la fiabilité que le paramètre principal de rendement du système. Le système mondial de localisation différentiel assure une double couverture des voies navigables les plus importantes.

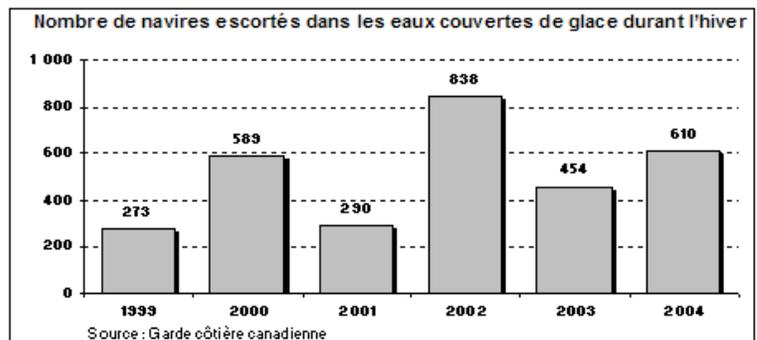
En 2004, la fiabilité du système n'a pas changé par rapport à l'année précédente, demeurant très élevée, à 99,998 % et dépassant la norme nationale actuelle pour ce genre de système, soit 99,80 %.

Services de déglçage

En 2004-2005, le MPO a continué à offrir son programme de déglçage, consultant ses clients et ses partenaires pour veiller à ce que les services offerts dans le cadre du programme répondent à leurs besoins.

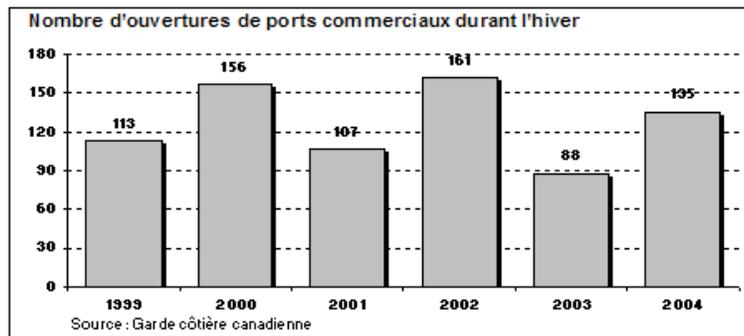
Le nombre de demandes de services de déglçage adressées à la GCC dépend des conditions du temps et des glaces. Étant donné la variabilité extrême des conditions des glaces dans toutes les régions, il est difficile de prévoir les besoins en services de déglçage d'une année à l'autre. Cela dit, le trafic maritime hivernal s'accroît constamment.

Le graphique qui suit montre le nombre de bateaux que la GCC escorte l'hiver à travers les eaux couvertes de glaces. Comparativement à l'année 2002, qui a été extrêmement difficile, l'année écoulée s'est révélée relativement favorable à la navigation hivernale; le nombre de bateaux escortés en hiver était près de la moyenne des dix dernières années.





Chaque année, les brise-glaces de la GCC aident les administrations portuaires en maintenant les ports commerciaux ouverts plus longtemps qu'ils ne le seraient sans intervention humaine. La GCC ne fait pas concurrence aux remorqueurs de déglacage commerciaux, de sorte qu'elle ne procède au déglacage que des ports sans remorqueurs commerciaux. Tout en étant plus forte que l'année précédente, la demande d'ouverture de ports commerciaux est demeurée près de la moyenne.



La Garde côtière canadienne a besoin d'information de qualité supérieure sur les glaces de façon à diriger la circulation maritime en toute efficacité et sécurité. L'information sur l'état des glaces sert aussi à faire un usage efficace des brise-glaces qui escortent les navires, à surveiller l'entretien des chenaux de navigation, à prévenir les embâcles et les inondations, à ouvrir havres et ports, à dépêcher des missions de réapprovisionnement dans le Nord de même qu'à effectuer des patrouilles de souveraineté dans l'Arctique. La GCC octroie chaque année des fonds au Service canadien des glaces (Environnement Canada) pour qu'il acquiert de l'information sur l'état des glaces au moyen de reconnaissances aériennes, de satellites, de brise-glaces et d'hélicoptères de même qu'à l'aide de systèmes de modélisation du temps et des glaces. Après analyse des données, de nombreux produits sont fournis à la GCC, qui les distribue aux navires, aux ports et à d'autres clients.

En 2004, la GCC a réalisé un examen du niveau de services d'information sur l'état des glaces afin de trouver des moyens d'améliorer les services actuels et d'en réduire les coûts; elle a notamment créé le Programme amalgamé de reconnaissance aérienne. C'est que les vols de reconnaissance de l'état des glaces ont été combinés aux vols de surveillance de la pollution de Transports Canada de façon à mieux utiliser l'avion et à éviter les chevauchements en matière de surveillance aérienne. Les vols multi-missions ont commencé en janvier 2005 et permettront à la GCC de réaliser des économies.

Prestation de services de communications radio et de trafic maritime

Le MPO surveille et régule l'entrée et les mouvements des navires dans les eaux canadiennes. En offrant des services fiables de communications et de trafic maritimes (SCTM), le Ministère permet aux navires de circuler beaucoup plus rapidement. Les 22 centres de communications du Canada fournissent des services 24 heures sur 24 à raison de 365 jours par année (sauf les centres de communications saisonniers) à plusieurs grands groupes de clients, notamment les navires commerciaux et de pêche, les plaisanciers, les ports, l'industrie du transport maritime et l'industrie navale, les pilotes et le public en général.

Les représentants des MPO assistent aux réunions annuelles du Comité consultatif maritime canadien. On y fait des présentations aux clients et aux intervenants sur tout développement, tout changement aux services ou toute procédure ayant eu lieu durant l'année écoulée ou qui aura lieu durant l'année à venir.

Réglementation des voies de navigation internationales

Il appartient à un certain nombre d'agences et de commissions internationales de réglementer les voies de navigation internationales afin d'assurer un débit d'eau approprié et la sécurité des voies de navigation. Le Programme de gestion des voies navigables et les autres co-exécutants de ce partenariat international veillent à l'application de cette réglementation. Le Programme fournit des services de secrétariat et des conseils d'experts sur les droits d'usage au Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent en plus d'être premier délégué canadien à l'Association internationale de navigation. Il exerce aussi une influence sur l'élaboration des normes internationales et participe aux travaux de l'Association internationale de signalisation maritime, de l'Association internationale des ports, de l'Association internationale d'ingénierie et de recherches hydrauliques et de l'Organisation maritime internationale. De plus, le Programme fournit des lignes directrices sur l'écoulement au Conseil Canada-Ontario de contrôle de l'écoulement des eaux du Saint-Laurent.

Parmi les co-exécutants du Programme figurent également d'autres ministères tels que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Transports Canada, Environnement Canada, d'autres directions du MPO (comme le Service hydrographique du Canada et le Programme des ports pour petits bateaux), d'autres programmes maritimes, des comités de gestion d'estuaires et de fleuves, des associations de l'industrie maritime, des administrations de pilotage, des gardiens de ports et des propriétaires de chenaux. Le rôle de ces co-exécutants est de fournir des avis d'experts, des conseils, des ressources et du soutien.

Le MPO a continué de faire progresser le programme de commerce international du Canada

Le Ministère s'est affairé avec d'autres ministères à élaborer une stratégie sur les pêches et la gouvernance à l'échelle internationale qui permettra de s'attaquer aux enjeux internationaux touchant les pêches et les océans par la coopération et l'action internationales. Cette initiative a reçu du financement et sera mise en œuvre sur une période de trois ans à compter de 2005-2006.

Les directives et les conseils de coordination du plan d'action transsectoriel et international du Ministère proviennent du Comité international des directeurs généraux. Le Comité a pour mandat d'agir comme forum transsectoriel permettant aux hauts fonctionnaires du Ministère qui travaillent sur des dossiers à rayonnement international d'échanger de l'information, de nouer des liens, d'intégrer et de coordonner les initiatives du MPO ayant des répercussions internationales, de répartir les tâches et, de manière générale, de contribuer à la formulation d'une stratégie internationale horizontalement intégrée pour le Ministère. Le Comité a également pour attribution d'établir des liens avec des initiatives d'autres ministères et le plan d'action du gouvernement en général.

Ajoutons à cela que le MPO a créé un comité des sous-ministres adjoints et des directeurs généraux sur les pêches et la gouvernance à l'échelle internationale, qui servira de mécanisme principal de partage de l'information sur les développements et les activités entourant cette initiative. Des mises à jour sont aussi présentées à l'occasion au Comité de gestion du Ministère du MPO, qui est présidé par le sous-ministre. Enfin, un groupe de travail interministériel auquel siègent le MPO, les Affaires étrangères, la Défense nationale, la Garde côtière canadienne et le ministère de la Justice s'est formé pour assurer le partage de l'information et entreprendre une planification conjointe dans le but de faire avancer les initiatives entreprises dans le cadre de la stratégie sur les pêches et la gouvernance à l'échelle internationale. Ces activités de planification englobent la préparation aux réunions internationales clés et la prestation de conseils à un comité interministériel de sous-ministres adjoints que l'on a également mis sur pied afin d'orienter à long terme l'initiative sur les pêches et la gouvernance à l'échelle internationale.



Le MPO a collaboré avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Santé Canada, les provinces, les territoires et les dirigeants d'entreprise à la Table ronde sur la chaîne de valeur des fruits de mer. Il a également collaboré avec les représentants des provinces et de l'industrie à promouvoir l'industrie canadienne des poissons et fruits de mer au 2005 International Boston Seafood Show. Enfin, le MPO a participé activement à Équipe Canada inc en 2004-2005.

Lorsqu'il a présenté son plan d'action contre la pêche INN à la FAO en mars 2005, le Canada n'était alors que le sixième pays à le faire. De plus, du fait de son appartenance au Groupe de travail des ministres sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, ou Groupe de travail sur la haute mer, le Canada joue un rôle influent dans la lutte contre la pêche INN dans le monde. L'objectif du Groupe de travail consiste à formuler un plan d'action pragmatique et priorisé qui soit à la fois analytiquement sain et politiquement réalisable et qui permette d'améliorer le processus décisionnel.

En 2004-2005, le MPO a collaboré avec Agriculture Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Santé Canada, les provinces, les territoires et des dirigeants d'entreprise de toute la chaîne de valeur des fruits de mer dans le cadre de réunions de la Table ronde sur la chaîne de valeur des fruits de mer. Ces tables rondes ont été créées par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour concevoir des stratégies de percée des marchés menées par l'industrie. Dans l'avenir, d'autres tables rondes pourraient voir le jour afin d'arrimer ces stratégies de marché à des plans d'action et d'investissement intérieurs qui aideraient à concevoir et à promouvoir la marque Canada.

Le MPO a délégué un représentant à la réunion de novembre 2004 du Groupe de négociation sur les règles de l'OMC, dont la mission est d'améliorer les disciplines relatives aux subventions dans le secteur des pêches. Il a également participé à développer la position du Canada lors des négociations de l'OMC sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, où se discute l'élimination des tarifs. Faute de ressources suffisantes, les membres de ce groupe n'ont pu se rendre à Genève pour assister aux réunions du groupe de négociation sur l'accès des produits non agricoles aux marchés.

Le MPO a participé avec Commerce international Canada à un groupe de travail pour veiller à ce que les intervenants du commerce agricole en poste aux États-Unis soient brefs adéquatément.

Le travail du MPO sur le Programme national sur la santé des animaux aquatiques aidera, grâce à un régime amélioré de surveillance et de certification des animaux aquatiques, à protéger les exportations de fruits de mer du Canada et à renforcer la position du Canada sur les marchés des poissons et fruits de mer de la planète.

Les groupes de négociation de la Zone de libre-échange des Amériques ne se sont pas réunis depuis 2003 en raison de l'incapacité des coprésidents américain et brésilien de s'entendre sur un mécanisme de poursuite des négociations. Il s'ensuit qu'aucun résultat n'a été obtenu à cet égard en 2004-2005.

Le MPO a continué de gérer et d'investiguer les questions entourant le développement d'une industrie de l'aquaculture responsable et durable

La création d'un climat propice au développement responsable de l'aquaculture comporte de nombreux défis. Puisque l'aquaculture est une responsabilité que se partagent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, il peut être difficile d'entretenir les relations requises pour résoudre rapidement les principales difficultés de développement de l'aquaculture. Il est également essentiel que la population comprenne les défis et possibilités qui vont de pair avec une industrie de l'aquaculture durable.

Durant l'exercice 2004-2005, le MPO a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action pour l'aquaculture. Plusieurs initiatives ont été entreprises dans le but d'améliorer le cadre réglementaire et stratégique de développement durable de l'aquaculture.

- Le MPO a fait des évaluations par groupe de discussion à 11 endroits afin de mieux comprendre la perception et les attentes des Canadiens à l'égard de l'industrie de l'aquaculture et du rôle qu'y joue le gouvernement. Il partagera le fruit de ce travail avec les provinces pour les aider à faire face aux dossiers de l'aquaculture, à prendre de futures décisions d'orientation et à contribuer à l'élaboration d'une stratégie de communication.
- Le MPO a accru le partage de l'information entre les organismes fédéraux en collaborant continuellement avec eux sur les dossiers émergents. Il a, par exemple, travaillé avec Santé Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence de santé publique du Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada à développer des modèles permettant d'étudier les facteurs qui influent sur les décisions des consommateurs à l'égard du saumon d'élevage. Dans le même ordre d'idées, le MPO a collaboré avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Santé Canada à des questions touchant les produits aquicoles et a continué à travailler avec Agriculture et Agroalimentaire Canada en tant que membre de la Table ronde sur la chaîne de valeur des fruits de mer.

Des progrès importants ont aussi été faits l'an dernier pour harmoniser le processus de demande de site et d'examen des sites d'aquaculture. Les représentants fédéraux et provinciaux ont bâti de solides réseaux de communication pour faciliter le partage de l'information sur les demandes d'emplacement. On a mis sur pied un groupe de travail national d'examen des sites pour rationaliser le processus d'examen prévu en application de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et pour remplir l'engagement qu'a pris le Ministre de veiller à ce que les sites soient examinés dans les six mois.

La MPO a également réalisé ce qui suit en 2004-2005 :

- Prodigé des conseils et des commentaires afin d'orienter l'initiative de l'Alliance de l'industrie canadienne de l'aquaculture d'élaborer un code national pour une aquaculture durable. Les associations locales pourront s'en inspirer pour élaborer leur propre code.
- Examiné avec ses partenaires provinciaux le Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques. Cet examen terminé, le MPO a réaffirmé son engagement à gérer le Code.
- Appuyé l'élaboration d'une entente cadre exhaustive, d'application nationale, sur l'aquaculture. Une telle entente renouvellerait la gouvernance de l'industrie canadienne de l'aquaculture et le soutien à sa programmation, deux mesures fondamentales pour rétablir la confiance du public et des consommateurs dans l'industrie.
- Formulé une politique pour faciliter l'accès aux ressources en poisson sauvage et en plantes aquatiques à des fins aquicoles.
- Élaboré et mis en branle le Plan de modernisation du processus environnemental (PMPE), qui a pour but d'améliorer l'efficacité des activités de protection de l'habitat du poisson du Ministère.

Le saviez-vous?

Les principaux services d'administration portuaire comprennent :

- équipement portuaire (cabestans, éclairage, élimination des déchets)
- entreposage des engins de pêche
- débarcadères et quais de chargement
- rampes de mise à l'eau
- alimentation externe
- protection contre les vagues et brise-lames
- installations de mazoutage, d'entretien et de réparation

Le MPO a continué de collaborer avec l'industrie à la conclusion d'un arrangement à long terme sur les droits à percevoir sur les services à la navigation maritime et de déglçage

Le MPO a continué d'appuyer la conclusion d'un arrangement à long terme avec l'industrie de la navigation commerciale relativement aux droits exigés pour la prestation des services à la navigation maritime et de déglçage. Le MPO offre ces services à l'industrie contre recouvrement partiel des coûts, ce qui représente une source directe de revenus pour le Ministère.



Soucieuse de trouver un terrain d'entente à long terme, l'industrie de la navigation commerciale, représentée en ceci par la Coalition maritime et industrielle nationale, a proposé que l'on élimine le plus tôt possible les droits de services maritimes. Selon le MPO, il est raisonnable que l'industrie assume au moins une partie des coûts puisqu'elle profite davantage des services de la GCC que ne le font les Canadiens en général.

La GCC continue de participer aux travaux du groupe chargé d'examiner les pratiques de tarification externe du Ministère, qui fera des recommandations sur une future approche aux frais dans ce contexte. Le MPO est toujours résolu à consulter l'industrie du transport maritime avant de prendre une décision sur une telle approche.

Autres activités

Initiative de mise sur pied d'administrations portuaires

L'Initiative de mise sur pied d'administrations portuaires a été lancée en 1998 après reconnaissance du fait que les communautés sont elles-mêmes mieux placées que quiconque pour gérer les installations portuaires locales et déterminer les services requis. Les administrations portuaires sont des organismes locaux sans but lucratif dont les membres entretiennent des rapports étroits avec la communauté et l'industrie de la pêche locales. En raison de sa nature bénévole, ce modèle de gestion bénéficie financièrement au Programme des ports pour petits bateaux en plus d'élever le niveau de service offert à la communauté des pêcheurs et aux autres usagers. En 2004-2005, il s'est créé 10 nouvelles administrations portuaires, alors que 17 avaient vu le jour en 2003-2004, si bien qu'aujourd'hui, 569 administrations portuaires gèrent 647 ports. On estime que depuis la mise sur pied de cette initiative, plus de 5 000 bénévoles y ont consacré quelque 60 000 heures de participation active.



http://www.dfo-mpo.gc.ca/sch/home-accueil_f.html

Le Programme des ports pour petits bateaux offre du soutien et des conseils aux administrations portuaires, inspecte l'état matériel général des ports et, en tant que propriétaire des lieux, verse des fonds pour l'entretien des installations et assure la gestion de ces projets. Au dernier exercice, le Ministère a de nouveau investi 500 000 \$ (100 000 \$ par région) pour la réalisation d'activités visant à renforcer la gestion et la capacité opérationnelle des administrations portuaires.

Programme de dessaisissement

Par suite d'une décision prise par le Cabinet en 1995, on a réduit le mandat du Programme des ports pour petits bateaux pour le rendre plus abordable. L'objectif clé de ce programme du MPO consiste à ne garder ouverts et en bon état que les ports essentiels à l'industrie de la pêche. Il doit se dessaisir de tous les ports récréatifs et de pêche à faible niveau d'activité. La plupart des ports qui ont été rayés de l'inventaire du MPO ont été transférés aux municipalités au coût nominal de 1 \$. Depuis 1995, 898 ports ont été cédés et 61,8 millions de dollars ont été dépensés dans le cadre de ce programme.

En 2004-2005, 26 ports ont été dessaisis, comparativement à 27 en 2003-2004. Bien que le dessaisissement des ports récréatifs et des ports de pêche non essentiels demeure une priorité du MPO, les progrès à cet égard ont ralenti considérablement depuis l'élimination graduelle du fonds spécial de deux ans de 24 millions qui avait été annoncé dans le budget fédéral de 2000-2001.

Au 31 mars 2005, il restait à céder 363 des 1 240 ports pour petits bateaux inscrits à l'inventaire du MPO. Il faudrait 65 millions de dollars, estime-t-on, pour finir le travail, mais le Programme des ports pour petits bateaux ne peut y consacrer actuellement qu'environ 1,5 million de dollars de son budget par année.

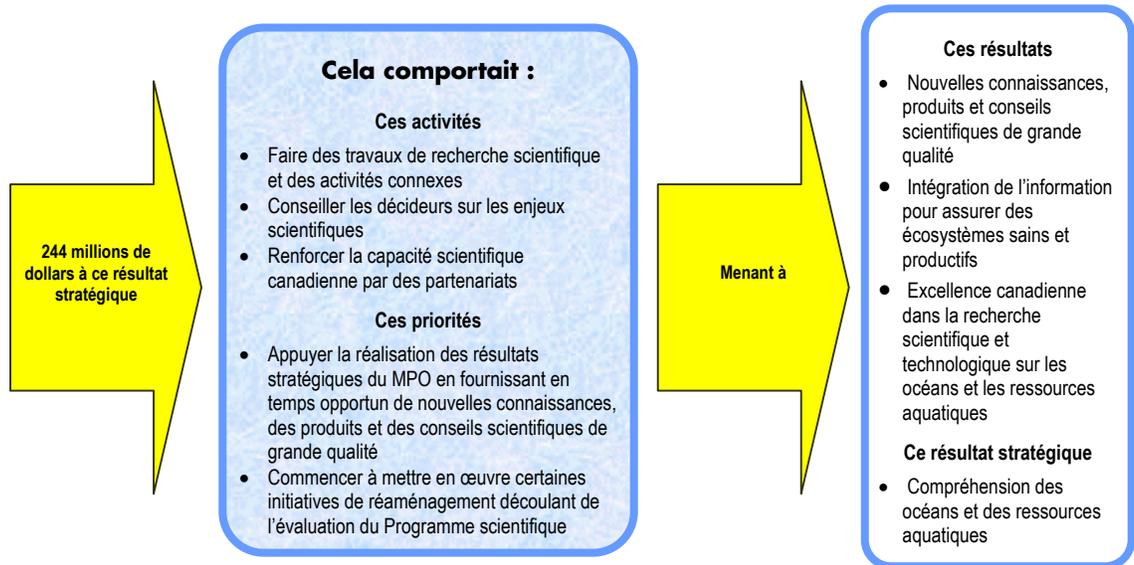
Le saviez-vous?

Le gouvernement a pour principe de veiller à ce que les ports continuent à offrir leurs services au public après avoir été dessaisis. On surveille de près l'état de tous les ports en attente de dessaisissement de façon à ce qu'ils ne représentent pas une menace à la sécurité publique.



Compréhension des océans et des ressources aquatiques

Chaîne de résultats



Qu'est-ce que cela comporte?

Le MPO fait de la recherche scientifique et entreprend des activités connexes qui sont essentielles à la compréhension et à la gestion durable des océans et des ressources aquatiques du Canada. Ce savoir scientifique facilite la prise de décisions et l'élaboration de politiques, de règlements et de normes. Le Ministère entreprend cette recherche et ces activités – y compris la gestion et la diffusion de données, d'information et de connaissances – dans les grands secteurs de programme que voici :

- **Recherche halieutique** – donner des conseils sur l'état des stocks de poisson et sur les objectifs de conservation ainsi que de l'information sur les questions relatives aux écosystèmes marins et sur les espèces en péril;
- **Sciences de l'environnement et de la biodiversité** – donner des conseils sur la capacité des habitats du poisson de soutenir la production halieutique de même que sur les effets de l'activité humaine sur le poisson, son habitat, les écosystèmes et la biodiversité;
- **Océanographie** – mener des recherches en océanographie physique et biologique (y compris des études sur le climat océanique), fournir des descriptions de l'environnement et donner des conseils sur les interactions entre l'environnement et les écosystèmes
- **Aquaculture** – surveiller les stocks sauvages et d'élevage de poissons, de mollusques et de crustacés afin de déceler la présence de maladies, faire de la recherche sur la production biologique et durable, faire de la recherche sur la santé des poissons et sur les interactions environnementales et transférer de la technologie à l'industrie canadienne de l'aquaculture;
- **Hydrographie** – faire des levés des caractéristiques physiques des océans, des mers, des rivières et des lacs du Canada ainsi que les mesurer, les décrire et les cartographier.



Combien le MPO a-t-il dépensé?

En 2004-2005, environ 17 % des dépenses totales du Ministère, c'est-à-dire 244 millions de dollars, ont servi à nous mieux faire comprendre les océans et les ressources aquatiques.

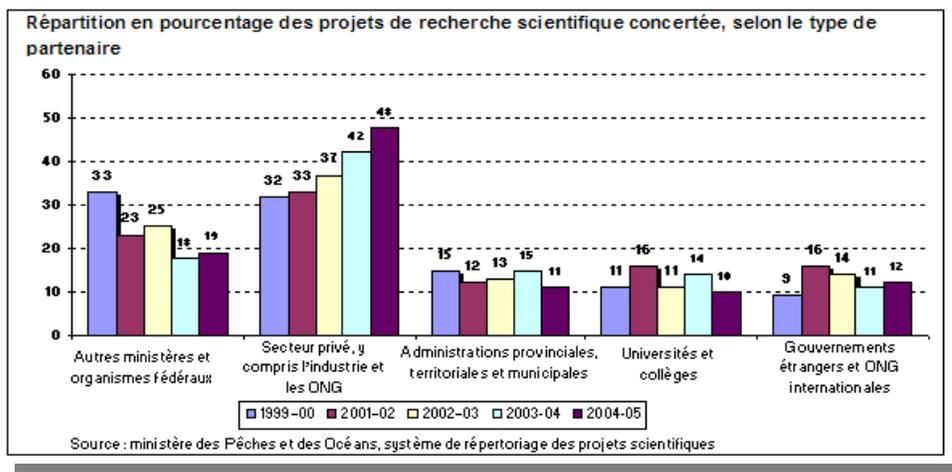
Qui cela a-t-il mis à contribution?

Travailler en partenariat au sein de la communauté canadienne des sciences de la mer et des eaux douces pour obtenir des résultats

La gestion et l'exploitation intégrées des milieux marin et d'eau douce requièrent de solides assises scientifiques pour répondre aux besoins en savoir des décideurs. Étant l'un des principaux acteurs de la scène communauté canadienne des sciences de la mer et des eaux douces, le Programme scientifique du MPO travaille avec le milieu scientifique national et international à étoffer ce que nous savons des océans et des ressources aquatiques du Canada.

Bien que la contribution du Ministère demeure substantielle, les plus récentes statistiques indiquent que celui-ci rédige maintenant moins de publications en océanographie et en limnologie qu'auparavant en collaboration avec d'autres chercheurs canadiens d'universités, du secteur privé, d'autres ministères fédéraux et d'autres niveaux de gouvernement. En 2003, 35 % des publications que le Ministère a rédigées dans cette discipline l'ont été avec d'autres chercheurs canadiens, comparativement à 49 % en 2002. Cette baisse contraste avec la tendance à la hausse à plus long terme du nombre de publications rédigées en collaboration avec d'autres chercheurs. En 2003, le chiffre correspondant était de 59 % dans le domaine de la biologie marine et de l'hydrobiologie, ce qui représente un accroissement des fruits de la rédaction collaborative par rapport à la moyenne à long terme de 51 % dans cette discipline.

En plus de corédiger des publications scientifiques, le Programme scientifique du Ministère participe également à des projets de recherche scientifique concertée. En 2004-2005, les scientifiques du MPO ont collaboré à 426 collaborations de recherche. Le nombre total de ces projets est demeuré relativement constant au cours des dernières années, mais la répartition de nos partenaires continue de basculer des ministères et organismes fédéraux au secteur privé. La diversité de nos partenaires à ces projets de recherche collaborative n'a d'égale que les nombreux enjeux scientifiques difficiles qui influent sur la gestion et l'utilisation des milieux marin et dulcicole du Canada.



Qu'a-t-on accompli?



http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/home_f.asp

Le MPO a continué d'appuyer la réalisation de ses résultats stratégiques en fournissant en temps opportun de nouvelles connaissances, des produits et des conseils scientifiques de grande qualité

Durant l'exercice clos le 31 mars 2005, le MPO a continué d'entreprendre des activités scientifiques afin de s'acquitter de responsabilités de longue date telles que l'évaluation de la situation des ressources halieutiques et la gestion des habitats. Il s'est aussi employé à cultiver le savoir requis pour éclairer la prise de décisions, l'élaboration des politiques et la formulation de règles et de normes sur les enjeux plus récents et en émergence que voici.

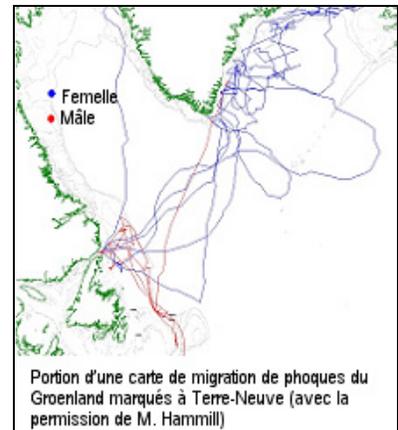
Espèces en péril

En sa qualité de ministère responsable des espèces aquatiques en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), le MPO doit s'acquitter de certaines activités de rétablissement et de protection qui favorisent la mise en œuvre et en application de ladite loi. En 2004-2005, à cet égard, le Programme scientifique du MPO a :

- fourni des conseils sur l'état d'environ 20 espèces à l'étude pour fin d'inscription à la liste des espèces en péril de la LEP;
- aidé à concevoir et à mettre en œuvre des plans stratégiques et d'action pour le rétablissement d'environ 25 espèces actuellement inscrites aux annexes 1 et 2 de la LEP;
- fait des évaluations des dommages acceptables pour dix espèces marines conformément à l'interdiction qui est faite de tuer, de nuire, de harceler, de capturer ou de prendre un individu d'une espèce en péril;
- tenu une réunion du Processus de consultation nationale pour examiner des études de cas sur l'habitat essentiel;
- continué à travailler avec Environnement Canada à l'élaboration d'une politique sur la désignation d'habitats essentiels pour le gouvernement du Canada;
- fait des progrès sur la détermination des risques et de la probabilité d'extinction et, par conséquent, de la faisabilité de rétablir un certain nombre d'espèces.

Impact des phoques sur les stocks de poissons

Les eaux canadiennes de l'Atlantique nord-ouest abritent les plus vastes populations de phoque du Groenland, de phoque à crête et de phoque gris au monde. Le MPO et ses divers partenaires ont entrepris de concert un projet de recherche de deux ans sur le phoque afin d'étudier les liens entre ceux-ci et les stocks de poissons. Des relevés aériens ont été faits en 2004-2005 afin d'estimer les populations de phoque du Groenland, de phoque gris et de phoque à crête. Le marquage pour suivi par satellite d'environ 100 phoques a permis de recueillir des données cartographiques sur les déplacements des phoques, leurs habitudes de plongée et leur vitesse de nage et, du coup, de mieux modéliser les interactions des phoques avec les poissons de fond de l'Atlantique. On a conçu dans le cadre de ce programme de recherche une technique novatrice pour déterminer le régime alimentaire d'un phoque au fil du temps. Les chercheurs ont signé une première mondiale en démontrant que les proportions de différents acides gras présents dans le lard d'un phoque correspondent aux proportions des différentes espèces de poissons dont il se nourrit. On prévoit achever en 2006 un rapport résumant les principaux résultats de ce programme de recherche de deux ans de même que les résultats d'autres activités de recherche sur les mammifères marins.



http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/story/seals_f.htm

Application de la génomique et de la biotechnologie

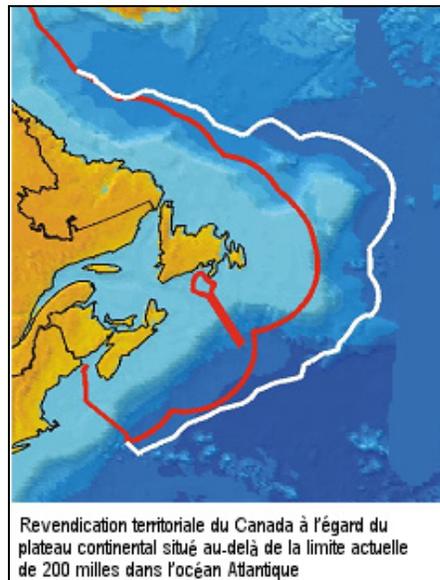
La génomique et la biotechnologie sont des outils de plus en plus importants de gestion durable des ressources de même que de conservation et de protection de l'environnement. En 2004-2005, des marqueurs génétiques ont été utilisés dans certaines populations de poissons afin de cartographier la structure génomique d'espèces aquatiques. Cette information a aidé les gestionnaires des pêches à identifier certaines souches de même qu'à prendre des décisions quant au moment opportun de pratiquer certaines pêches pour veiller à ce qu'on ne récolte que des populations commercialement viables.

Le Ministère a également fait d'importants progrès du côté des techniques de biorestauration et de bioaugmentation. Ces techniques permettent d'éliminer des contaminants tels que le pétrole des environnements marins ou d'en réduire la quantité. Les scientifiques du MPO emploient également des outils génétiques de pointe pour déchiffrer le code génétique des agents infectieux. Dans le passé, les scientifiques se heurtaient au fait qu'un poisson, un mollusque ou un crustacé pouvait transporter un pathogène sans signe apparent d'infection. L'exactitude des tests d'empreintes génétiques pour la détection et le diagnostic des maladies chez le poisson, les mollusques et les crustacés représente une percée majeure.

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer le 7 novembre 2003. Il dispose de 10 ans à compter de la date de ratification pour présenter à la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies des preuves à l'appui de sa revendication territoriale sur le plateau continental situé au-delà de l'actuelle limite de 200 milles.

Afin d'aider le Canada à prouver le bien-fondé de ses revendications, le MPO a entrepris des travaux bathymétriques et séismiques. Un bureau de projet a été mis sur pied en 2004-2005 à l'Institut océanographique de Bedford. L'équipe de projet a commencé à colliger les données existantes ainsi qu'à déterminer les données à acquérir et les activités à entreprendre. On prévoit commencer à faire des levés bathymétriques en 2005 dans l'Atlantique et en 2006 dans l'Arctique.



Environ les deux tiers des activités cartographiques se dérouleront dans l'Arctique, où les données sont limitées et les conditions, très difficiles. Au vu des efforts de planification de la dernière année, l'exercice sera beaucoup plus exigeant que prévu.

Espèces aquatiques envahissantes

Les espèces aquatiques envahissantes sont un problème grave et grandissant au Canada. L'an dernier, le MPO a travaillé à l'accroissement du savoir sur le sujet et de la compréhension de celui-ci en :

- aidant à produire le Plan d'action canadien de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes, dont on a également commencé à préparer la stratégie de mise en œuvre;
- réalisant une évaluation du risque posé par la carpe d'Asie, qui est importée comme aliment vivant et méthode de contrôle de la végétation;



<http://www.bioportal.gc.ca/spl/ash.asp>

Le saviez-vous?

Les agents d'exécution d'analyse judiciaire peuvent aussi utiliser la technique d'empreinte génétique du MPO pour identifier des produits confisqués et les retracer jusqu'à leur espèce ou leur stock d'origine. Le Ministère a gagné des poursuites portant sur le saumon et l'abalone grâce à des preuves génétiques.

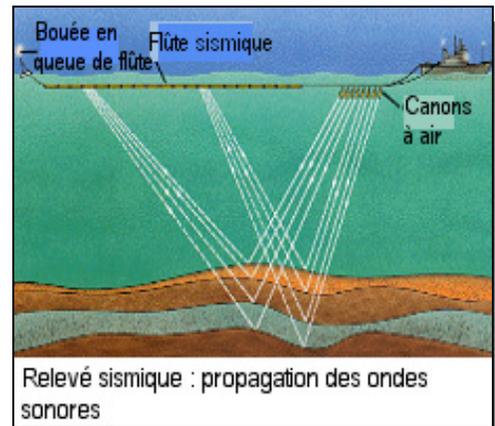


<http://www.dfait-maeci.gc.ca/departement/focus/UNCLOS-fr.asp>

- donnant des conseils scientifiques à Transports Canada sur d'autres zones d'échange de l'eau de ballast sur la côte du Pacifique, sur la Plate-forme Scotian et dans le chenal Laurentien afin de satisfaire aux exigences en matière de décisions réglementaires;
- continuant à parrainer une chaire en recherche sur les espèces envahissantes à l'Université de Windsor afin d'étoffer notre savoir et de renforcer notre capacité scientifique nationale;
- collaborant avec l'Université de Windsor à la création d'un réseau canadien de recherche sur les espèces aquatiques envahissantes;
- continuant un projet pilote de mise sur pied d'une base de données sur les espèces aquatiques envahissantes accessible par le Web afin qu'il soit possible de partager de l'information à l'échelle nationale.

Exploration et développement énergétiques

Vu l'intérêt croissant pour l'exploration et le développement énergétiques sur la côte est, la côte ouest et dans l'Arctique, il est essentiel de mieux comprendre les effets potentiels du développement pétrolier et gazier en mer. En 2004-2005, sous la coordination du Centre de recherche environnementale sur le pétrole et le gaz extracôtiers du MPO, la recherche a porté principalement sur les impacts des relevés sismiques sur les poissons, les invertébrés, les tortues marines et les mammifères marins de même que sur les normes et les méthodes utilisées par les organismes internationaux pour atténuer les effets de l'énergie sismique, les modèles servant à prévoir la propagation du son dans les eaux marines et la mesure de la propagation des ondes sonores en champ proche et en champ lointain durant les levés sismiques.



On a mis à profit le savoir acquis grâce à cette recherche pour élaborer l'*Énoncé des pratiques canadiennes d'atténuation des incidences des levés sismiques dans le milieu marin*. L'industrie pétrolière et gazière et la communauté géophysique (chercheurs des gouvernements, du Canada et de l'étranger) seront guidées par cet énoncé lorsqu'elles effectueront de tels levés au Canada.

Développement d'une aquaculture durable

Si l'aquaculture est une activité commerciale relativement nouvelle au Canada ainsi qu'à de nombreux autres endroits dans le monde, elle occupe déjà une position importante dans le secteur des produits de la mer. Par l'entremise du Programme coopératif de recherche et de développement en aquaculture (PCRDA), le MPO et l'industrie de l'aquaculture financent conjointement de la recherche novatrice et le développement durable dans l'industrie canadienne de l'aquaculture. Jusqu'à maintenant, 110 projets de recherche ont été entrepris dans le cadre du PCRDA dans les domaines de la production aquicole, des interactions environnementales et de la santé des animaux aquatiques. Le Programme a fait l'objet d'un examen indépendant, dont on étudie les recommandations, et il appert qu'il a, dans l'ensemble, réussi à atteindre ses objectifs.

Le MPO et l'Université de la Colombie-Britannique ont mis sur pied le Centre de recherche sur l'aquaculture et l'environnement dans le laboratoire du Ministère à West Vancouver. Le Centre se penchera sur des questions d'importance cruciale et immédiate pour les pêches durables, les stocks de poisson sauvage et l'aquaculture au Canada et ailleurs.



http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/infocentre/media/seismic-smic-sismique/statement_f.asp



http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan/habitat/index_f.asp



http://www.dfo-mpo.gc.ca/science/aquaculture/acrdp_f.htm



Le MPO a continué d'examiner certaines initiatives de réaménagement découlant de l'évaluation du Programme scientifique afin d'assurer la concordance entre les exigences en matière de savoir, d'une part, et les priorités du Ministère et de l'ensemble du gouvernement, d'autre part

Le lancement en avril 2004 de l'initiative du Comité d'examen des dépenses a eu des répercussions sur la mise en œuvre prévue des options de réaménagement du Programme scientifique que l'on avait déterminées dans le cadre du Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement, qui a pris fin en 2003-2004. Il a fallu analyser plus à fond le Programme scientifique et réévaluer les options existantes de façon à atteindre le mieux possible les objectifs de réaménagement tout en tenant compte des exigences de l'examen des dépenses. L'analyse a également permis de réévaluer l'ensemble des programmes et des activités scientifiques en regard des nouveaux résultats stratégiques du Ministère.

Dans le cadre de l'examen, toutes les activités scientifiques du Ministère ont été regroupées en grappes distinctes représentant les secteurs où des efforts doivent être déployés, comme l'évaluation des stocks, les espèces en péril et les changements climatiques. Les besoins en ressources humaines et financières afférents ont été calculés pour chaque grappe d'activité. Après avoir examiné les grappes par rapport aux résultats stratégiques nouvellement établis, on en a évalué la pertinence, l'efficacité et la viabilité financière. Le Ministère a également étudié des moyens de rééquilibrer et de recentrer les ressources disponibles de façon à mieux les faire concorder avec les engagements en cours et nouveaux et à moderniser la prestation des services scientifiques, comme celle de conseils, de renseignements et de produits scientifiques.

Cette analyse exhaustive a jeté les bases d'une transformation à long terme du Programme scientifique qui favorisera davantage l'atteinte des priorités, fussent-elles changeantes ou nouvelles, en offrant notamment un plus grand appui au Plan d'action du Canada pour les océans. La mise en œuvre des changements au Programme doit commencer en 2005-2006.

Section 3 – Renseignements supplémentaires

Dans la présente section :

- ◆ Survol
- ◆ Analyse des tendances
- ◆ Tableaux financiers
- ◆ Renseignements sur d'autres exigences de déclaration



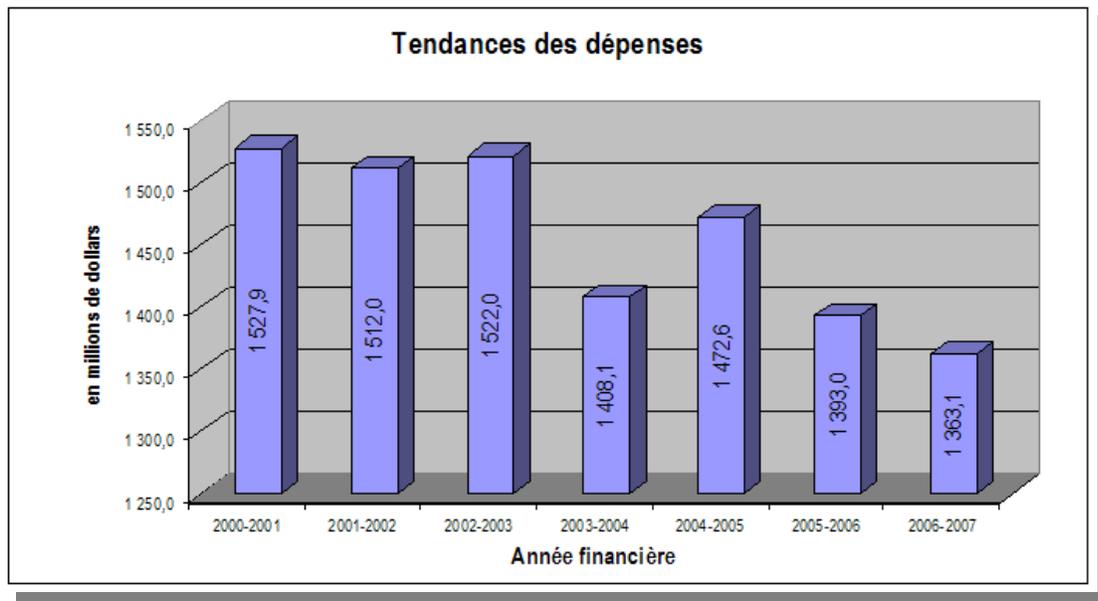
Survol

La présente section présente :

- une analyse des tendances des dépenses récentes du Ministère;
- des tableaux financiers;
- des renseignements sur d'autres exigences de déclaration

Analyse des tendances

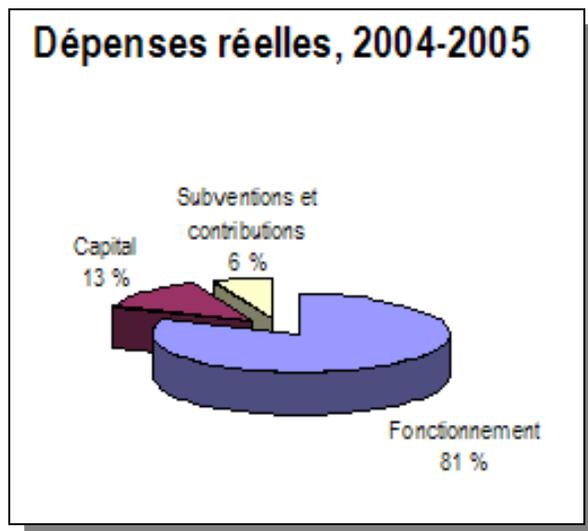
Durant l'exercice 2004-2005, les dépenses réelles du Ministère ont atteint 1 472,6 millions de dollars. Il s'agit d'une hausse de 4,6 % par rapport à 2003-2004.



Nota : Les chiffres des exercices 2000-2001 à 2004-2005 correspondent aux dépenses réelles et deux des exercices 2005-2006 à 2006-2007, aux dépenses prévues.

Le tableau ci-dessus illustre les dépenses (réelles et prévues) du Ministère de 2000-2001 à 2006-2007. Les dépenses ont fluctué récemment en raison de l'abandon progressif du Programme d'accès aux pêches.

Le diagramme circulaire qui suit montre la répartition des dépenses effectuées en 2004-2005. Y sont incluses les dépenses obligatoires.



Tableaux financiers

Les tableaux financiers de la section que voici présente les renseignements suivants sur le ministère des Pêches et des Océans :

- le total prévu au *Budget principal des dépenses* tel qu'il est présenté dans le *Budget des dépenses 2004-2005*;
- les dépenses totales prévues au début de l'exercice telles qu'elles sont présentées dans le *Budget des dépenses 2004-2005 – Un rapport sur les plans et les priorités*. Cela comprend les dépenses prévues au *Budget principal des dépenses* et les approbations prévues à la suite de la présentation de *Budgets supplémentaires des dépenses*;
- l'ensemble des autorisations approuvées par le Parlement (*Comptes publics du Canada, 2004-2005*);
- le total des dépenses réelles (*Comptes publics du Canada, 2004-2005*).

Veuillez noter que les chiffres des tableaux suivants ont été arrondis au million près, d'où l'inscription d'un 0 pour les chiffres qui ne peuvent s'exprimer en millions. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Postes votés et législatifs

Le tableau 1 résume les ressources que le Parlement a consenties au Ministère par l'intermédiaire des lois de crédits. Les crédits visent à obtenir l'autorisation d'effectuer les dépenses requises pour réaliser divers mandats qui relèvent d'un ministre et qui sont décrits dans les lois approuvées par le Parlement. Pêches et Océans Canada reçoit des crédits pour les dépenses de fonctionnement (crédit 1), les dépenses en capital (crédit 5) et les subventions et contributions (crédit 10). Les éléments marqués d'un « L » (coûts législatifs) dans la colonne des crédits correspondent aux dépenses législatives que le Parlement a approuvées par l'entremise d'autres lois qui précisent l'objectif et les modalités des dépenses. Les dépenses législatives ne figurent dans le *Budget supplémentaire des dépenses* qu'à titre d'information.

Les autorisations totales de 1 558 millions de dollars présentées dans le tableau ci-dessous sont basées sur les *Comptes publics 2004-2005*.



Tableau 1 : Postes votés et législatifs, 2004-2005 (en millions de dollars)

Poste	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
1 Fonctionnement	1 034,4	1 033,0	1 094,8	1 078,4
5 Capital	206,8	198,6	207,4	184,4
10 Subventions et contributions	107,5	114,3	140,3	95,0
(L) Ministre des Pêches et des Océans – traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1	0,1
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	122,0	122,0	113,7	113,7
(L) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	—	—	1,6	1,0
(L) Remboursement de sommes créditées aux revenus au cours d'années précédentes	—	—	0,1	0,1
TOTAL	1 470,8	1 468,0	1 558,0	1 472,6

Écart entre les dépenses prévues et les autorisations totales

Le montant établi au *Budget principal des dépenses* de 2004-2005 pour Pêches et Océans Canada s'élevait à 1 470,8 millions de dollars. Les dépenses prévues du Ministère se chiffraient toutefois à 1 468 millions de dollars (une baisse de 0,2 %). Le Ministère a terminé l'année avec l'autorisation de dépenser 1 558 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 90,0 millions de dollars par rapport aux dépenses prévues. Voici les explications des écarts entre les dépenses prévues et le total des autorisations :

- un transfert de ressources de l'exercice 2003-2004 lié au Programme d'accès aux pêches (31,5 millions de dollars),
- des reports de sommes inscrites en regard de programmes au budget de fonctionnement de 2003-2004 (20,6 millions de dollars),
- un accroissement des frais touchant le personnel par suite de la négociation de conventions collectives (19,2 millions de dollars),
- le financement de la sécurité maritime pour assurer une présence accrue par voie de patrouilles nautiques et de surveillance aérienne (15 millions de dollars)
- diverses autres augmentations telles que le Projet gazier du Mackenzie pour la mise en valeur des hydrocarbures du Nord (3,7 millions de dollars).

Il sera question des écarts entre les autorisations totales et les dépenses réelles plus loin.

Comparaison historique des dépenses réelles par secteur d'activités

Le tableau 2 brosse une perspective historique des ressources ministérielles par secteur d'activités.

Tableau 2 : Comparaison des dépenses réelles par secteur d'activités (en millions de dollars)

Secteur d'activités	Dépenses réelles, 2002-2003	Dépenses réelles, 2003-2004	Dépenses réelles, 2004-2005
Services à la navigation maritime	76,6	78,9	87,7
Services de communications et de trafic maritimes	73,9	79,8	97,9
Opérations de déglacage	48,3	45,4	48,4
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	117,0	101,0	105,3
Sciences halieutiques et océaniques	181,7	173,9	171,7
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	102,6	92,7	91,6
Hydrographie	37,7	34,1	36,3
Gestion des pêches	319,5	280,1	299,4
Ports	94,2	97,8	96,6
Gestion de la flotte	145,2	144,7	163,6
Politiques et services internes	325,3	279,7	274,2
TOTAL	1 522,0	1 408,1	1 472,6

La hausse de 64,5 millions de dollars des dépenses intervenue de 2003-2004 à 2004-2005 est principalement attribuable aux augmentations observées dans les secteurs d'activités de la gestion des pêches, de la gestion de la flotte et des services de communications et de trafic maritimes :

- Gestion des pêches (19,3 millions de dollars). L'augmentation de 19,3 millions de dollars des dépenses découle principalement d'une hausse de 15,4 millions de dollars au titre des subventions et contributions. Cela résulte des progrès plus rapides que prévus à racheter les des permis de pêche commerciale et à l'émission de permis communautaires aux groupes autochtones dans le cadre de la réponse au jugement *Marshall* de la Cour suprême du Canada. L'augmentation restante des dépenses s'explique par le versement de nouveau financement de programme.
- Gestion de la flotte (18,9 millions de dollars). Du financement additionnel lié à la sécurité maritime a été versé pour accroître les activités de surveillance (15,0 millions de dollars) et rajuster les salaires par suite des règlements contractuels conclus par négociation collective.
- Services de communications et de trafic maritimes (\$18.1 millions de dollars). La majorité de l'augmentation de 18,1 millions de dollars tient à une majoration des dépenses en capital (14,0 millions de dollars). Les 4,1 millions de dollars restants proviennent du volet salarial du crédit pour dépenses de fonctionnement. Cela s'explique par l'accroissement des frais de personnel attribuable à l'exploitation jour et nuit à l'année longue des centres de services de communications et de trafic maritimes et à la montée des frais salariaux consécutive aux règlements de contrat.

Utilisation des ressources par secteurs d'activités

Le tableau 3 présente les chiffres du *Budget principal des dépenses*, les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles pour chaque secteur d'activités du Ministère.

Tableau 3 : Utilisation des ressources par secteur d'activités, 2004-2005 (en millions de dollars)

Secteur d'activités	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins : revenus disponibles	Total des dépenses nettes
Services à la navigation maritime						
<i>Budget principal des dépenses</i>	115,8	8,5	—	124,3	29,3	95,0
<i>Dépenses prévues</i>	110,2	6,2	—	116,4	29,3	87,1
<i>Autorisations totales</i>	115,0	8,0	0,2	123,2	29,3	93,9
Dépenses réelles	104,3	16,6	0,2	121,1	33,4	87,7
Services de communications et de trafic maritimes						
<i>Budget principal des dépenses</i>	63,5	25,0	—	88,5	0,1	88,4
<i>Dépenses prévues</i>	64,9	28,0	—	92,9	0,2	92,7
<i>Autorisations totales</i>	66,1	28,0	—	94,1	0,1	94,0
Dépenses réelles	71,3	26,7	—	98,0	0,1	97,9
Opérations de déglacage						
<i>Budget principal des dépenses</i>	58,0	—	—	58,0	13,8	44,2
<i>Dépenses prévues</i>	58,0	—	—	58,0	13,8	44,2
<i>Autorisations totales</i>	59 ¹ ,4	—	—	59,4	13,8	45,6
Dépenses réelles	53,2	—	—	53,2	4,8	48,4
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale						
<i>Budget principal des dépenses</i>	113,8	—	4,8	118,6	0,2	118,4
<i>Dépenses prévues</i>	102,1	—	4,6	106,7	0,2	106,5
<i>Autorisations totales</i>	107,3	—	4,9	112,2	0,2	112,0
Dépenses réelles	100,7	—	4,9	105,6	0,3	105,3
Sciences halieutiques et océaniques						
<i>Budget principal des dépenses</i>	166,5	0,5	0,9	167,9	—	167,9
<i>Dépenses prévues</i>	166,8	0,5	0,9	168,2	—	168,2
<i>Autorisations totales</i>	175,3	0,5	1,4	177,2	—	177,2
Dépenses réelles	169,2	1,2	1,3	171,7	—	171,7

¹ Les dépenses de fonctionnement comprennent les postes législatifs suivants : le traitement et l'allocation pour automobile du Ministre, les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, les dépenses de produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne et le remboursement des sommes créditées aux revenus au cours des années précédentes. Les dépenses de fonctionnement présentées comprennent les dépenses liées aux revenus disponibles, ce qui signifie que ces derniers n'ont pas été soustraits du montant affiché. Ils le sont séparément de façon à obtenir les dépenses nettes du Ministère. Vous trouverez une description complète des revenus disponibles au tableau 5.



Secteur d'activités	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins : revenus disponibles	Total des dépenses nettes
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement						
Budget principal des dépenses	89,6	—	—	89,6	—	89,6
Dépenses prévues	89,1	—	—	89,1	—	89,1
Autorisations totales	92,2	—	1,1	93,2	—	93,2
Dépenses réelles	90,0	0,6	1,0	91,6	—	91,6
Hydrographie						
Budget principal des dépenses	30,7	0,5	0,0	31,2	—	31,2
Dépenses prévues	30,6	0,5	0,1	31,2	—	31,2
Autorisations totales	32,3	0,5	0,1	32,9	—	32,9
Dépenses réelles	33,9	2,3	0,1	36,3	—	36,3
Gestion des pêches						
Budget principal des dépenses	194,9	—	100,9	295,8	—	295,8
Dépenses prévues	211,4	—	107,9	319,3	—	319,3
Autorisations totales	217,1	—	131,7	348,8	—	348,8
Dépenses réelles	211,9	1,0	86,5	299,4	—	299,4
Ports						
Budget principal des dépenses	64,0	27,0	0,5	91,5	—	91,5
Dépenses prévues	64,0	27,0	0,5	91,5	—	91,5
Autorisations totales	65,5	27,0	0,7	93,2	—	93,2
Dépenses réelles	62,9	33,0	0,7	96,6	—	96,6
Gestion de la flotte						
Budget principal des dépenses	84,1	82,0	—	166,1	—	166,1
Dépenses prévues	84,1	70,5	—	154,6	—	154,6
Autorisations totales	97,5	79,6	0,0	177,1	—	177,1
Dépenses réelles	112,2	51,4	0,0	163,6	—	163,6
Politiques et services internes						
Budget principal des dépenses	222,8	63,2	0,4	286,4	3,7	282,7
Dépenses prévues	221,1	65,9	0,3	287,3	3,7	283,6
Autorisations totales	229,8	63,8	0,3	293,9	3,7	290,2
Dépenses réelles	224,0	51,7	0,3	276,0	1,8	274,2
Total : Budget principal des dépenses	1 203,7	206,8	107,5	1 518,0	47,2	1 470,8
Total : Dépenses prévues	1 202,3	198,6	114,3	1 515,2	47,2	1 468,0
Total : Autorisations	1 257,4	207,4	140,3	1 605,1	47,1	1 558,0
Total : Dépenses réelles	1 233,6	184,4	95,0	1 513,0	40,4	1 472,6
Moins : Revenus non disponibles						
Recettes prévues						(49,6)
Autorisations totales						(49,6)
Dépenses réelles						(62,7)
Coût des services fournis par d'autres ministères						
Dépenses prévues						91,2
Autorisations totales						97,0
Dépenses réelles						97,0
Coût net du programme						
Dépenses prévues						1 509,6
Autorisations totales						1 605,4
Dépenses réelles						1 507,0

Écarts entre les dépenses prévues et les autorisations totales

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévues ont été de 1 202,3 millions de dollars, alors que les autorisations totales se sont élevées à 1 257,0 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 55,1 millions de dollars. Cette différence est attribuable aux autorisations que le Ministère a reçues pour couvrir l'augmentation des frais de personnel par suite de la négociation de conventions collectives (19,2 millions de dollars), à des reports de sommes en regard de programmes inscrites au budget de fonctionnement (20,6 millions de dollars), au Programme d'accès aux pêches (8,0 millions de dollars), à la sécurité maritime (15 millions de dollars) et à de nombreuses petites baisses (7,7 millions de dollars).

Dépenses en capital

Les dépenses en capital prévues ont été de 198,6 millions de dollars, alors que les autorisations totales se sont élevées à 207,4 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 8,8 millions de dollars (ou de 4,4 %). Cette augmentation est principalement attribuable au financement du projet d'aéroglesseur

au Québec. La construction ayant pris du retard, les fonds n'ont pas été nécessaires durant l'exercice 2004-2005, si bien qu'ils seront reportés à de futurs exercices.

Subventions et contributions

Les dépenses totales au titre des subventions et contributions ont été de 114,3 millions de dollars, alors que les autorisations totales se sont élevées à 140,3 millions de dollars. Cette hausse tient principalement au report de ressources de l'exercice 2003-2004 à l'exercice 2005-2006 relativement au programme *Marshall* (23,5 millions de dollars). Le jugement *Marshall* de la Cour suprême du Canada a affirmé le droit issu de traités de pratiquer la chasse, la pêche et la cueillette à des fins de « subsistance convenable » en vertu des traités de 1760-1761. Le financement consacré aux suites à donner à ce jugement est flexible puisqu'on peut le reporter à d'autres exercices (c'est-à-dire que les ressources inutilisées lors d'un exercice peuvent être reportées à l'exercice suivant).

Écarts entre les autorisations totales et les dépenses totales réelles

Dépenses de fonctionnement

Les autorisations totales pour les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 1 257,4 millions de dollars. Les dépenses de fonctionnement réelles s'élèvent à 1 233,6 millions de dollars, soit à 23,8 millions (ou 1,9 %) de moins que les autorisations totales. Cet écart est attribuable à des directives du Conseil du Trésor sur la non-utilisation de ressources et à divers reports de sommes de programmes conformes à la politique du Conseil du Trésor.

Dépenses en capital

Les autorisations totales pour les dépenses en capital se chiffrent à 207,4 millions de dollars. Les dépenses en capital réelles s'élèvent à 184,4 millions de dollars, soit à 23 millions de moins que les autorisations totales. Cet écart tient au fait que certains projets d'immobilisations ne sont pas allés de l'avant comme prévu. Le Ministère a reçu l'autorisation de reporter le financement associé à de futurs exercices, du fait de la révision de grands projets d'immobilisations. Par conséquent, ces fonds n'ont pas été dépensés durant l'exercice 2004-2005.

Subventions et contributions

Les autorisations totales pour les dépenses en capital se chiffrent à 140,3 millions de dollars. Les dépenses en capital réelles s'élèvent à 95,0 millions de dollars, soit à 45,3 millions de dollars (ou 32,3 %) de moins que les autorisations totales. Cela s'explique surtout par le retrait de permis de pêche pour les groupes autochtones. Bien que le nombre réel de permis rachetés ait augmenté par rapport à 2003-2004, on en a émis moins que prévu aux groupes autochtones.

Utilisation des ressources selon l'organisation et le secteur d'activités

Le tableau 4 présente les chiffres du *Budget principal des dépenses*, les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles selon le secteur d'activités et l'organisation.



Tableau 4 : Utilisation des ressources selon l'organisation et le secteur d'activités, 2004-2005 (en millions de dollars)

Secteur d'activités	GCC	Sciences	Gestion des pêches	Ressources humaines, Services intégrés et Politiques	Total
Services à la navigation maritime					
<i>Budget principal des dépenses</i>	95,0	—	—	—	95,0
<i>Dépenses prévues</i>	87,1	—	—	—	87,1
<i>Autorisations totales</i>	93,9	—	—	—	93,9
Dépenses réelles	87,7	—	—	—	87,7
Services de communications et de trafic maritimes					
<i>Budget principal des dépenses</i>	88,4	—	—	—	88,4
<i>Dépenses prévues</i>	92,7	—	—	—	92,7
<i>Autorisations totales</i>	94,0	—	—	—	94,0
Dépenses réelles	97,9	—	—	—	97,9
Opérations de déglçage					
<i>Budget principal des dépenses</i>	44,2	—	—	—	44,2
<i>Dépenses prévues</i>	44,2	—	—	—	44,2
<i>Autorisations totales</i>	45,6	—	—	—	45,6
Dépenses réelles	48,4	—	—	—	48,4
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale					
<i>Budget principal des dépenses</i>	118,4	—	—	—	118,4
<i>Dépenses prévues</i>	106,5	—	—	—	106,5
<i>Autorisations totales</i>	112,0	—	—	—	112,0
Dépenses réelles	105,3	—	—	—	105,3
Sciences halieutiques et océaniques					
<i>Budget principal des dépenses</i>	—	167,9	—	—	167,9
<i>Dépenses prévues</i>	—	168,2	—	—	168,2
<i>Autorisations totales</i>	—	177,2	—	—	177,2
Dépenses réelles	—	171,7	—	—	171,7
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement					
<i>Budget principal des dépenses</i>	—	22,4	67,2	—	89,6
<i>Dépenses prévues</i>	—	22,4	66,7	—	89,1
<i>Autorisations totales</i>	—	23,9	69,3	—	93,2
Dépenses réelles	—	22,1	69,5	—	91,6
Hydrographie					
<i>Budget principal des dépenses</i>	—	31,2	—	—	31,2
<i>Dépenses prévues</i>	—	31,2	—	—	31,2
<i>Autorisations totales</i>	—	32,9	—	—	32,9
Dépenses réelles	—	36,3	—	—	36,3
Gestion des pêches					
<i>Budget principal des dépenses</i>	—	—	—	295,8	295,8
<i>Dépenses prévues</i>	—	—	—	319,3	319,3
<i>Autorisations totales</i>	—	—	—	348,8	348,8
Dépenses réelles	—	—	—	299,4	299,4
Ports					
<i>Budget principal des dépenses</i>	—	—	—	91,5	91,5
<i>Dépenses prévues</i>	—	—	—	91,5	91,5
<i>Autorisations totales</i>	—	—	—	93,2	93,2
Dépenses réelles	—	—	—	96,6	96,6
Gestion de la flotte					
<i>Budget principal des dépenses</i>	166,1	—	—	—	166,1
<i>Dépenses prévues</i>	154,6	—	—	—	154,6
<i>Autorisations totales</i>	177,1	—	—	—	177,1
Dépenses réelles	163,6	—	—	—	163,6
Politiques et services internes					
<i>Budget principal des dépenses</i>	—	—	—	282,7	282,7
<i>Dépenses prévues</i>	—	—	—	283,6	283,6
<i>Autorisations totales</i>	—	—	—	290,2	290,2
Dépenses réelles	—	—	—	274,2	274,2
Total : Budget principal des dépenses	512,1	221,6	67,2	295,8	1 470,8
Total : Dépenses prévues	485,1	221,8	66,7	319,3	1 468,0
Total : Autorisations	522,6	234,0	69,3	348,8	1 558,0
Total : Dépenses réelles	502,9	230,1	69,5	299,4	1 472,6

Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles

Le tableau 5 présent les revenus réels du Ministère par secteur d'activités de 2002-2003 à 2004-2005 ainsi que les revenus prévus et les autorisations totales pour 2004-2005.

Tableau 5 : Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles par secteur d'activités, 2004-2005 (en millions de dollars)

Secteur d'activités	Revenus réels, 2002-2003	Revenus réels, 2003-2004	Revenus prévus, 2004-2005 ¹	Autorisations totales, 2004-2005	Revenus réels 2004-2005
Revenus disponibles					
Services à la navigation maritime					
<i>Dragage d'entretien du chenal maritime du Saint-Laurent</i>	3,6	3,6	1,5	1,5	4,6
<i>Droits de services à la navigation maritime</i>	27,7	28,4	27,8	27,8	28,4
<i>Divers</i>	0,2	0,2	—	—	0,4
	0,2	0,2	29,3	29,3	0,4
Services de communications et de trafic maritimes					
<i>Droits de péage radiotéléphonique de la Garde côtière</i>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Déductions des employés pour la location de logements</i>	0,1	0,1	0,1	0,1	—
<i>Divers</i>	0,1	—	—	—	—
	3	2	2	2	1
Opérations de déglacement					
<i>Droits de services de déglacement</i>	4,5	4,5	13,8	13,8	4,8
	9	9	21	21	12
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale					
<i>Règlement sur les petits bateaux pour les plaques de capacité et les décalques de normes de construction</i>	0,1	0,2	0,2	0,2	—
<i>Divers</i>	0,4	0,3	—	—	0,3
	5	5	2	2	3
Gestion de la flotte	0,2	—	—	—	—
Politiques et services internes					
<i>Collège de la Garde côtière canadienne</i>	4,5	3,6	3,7	3,7	1,8
Total des revenus non disponibles	41,5	41,0	47,2	47,2	40,4
Revenus non disponibles					
Services de navigation maritime					
<i>Aides à la navigation dans le chenal profond entre Montréal et le lac Érié</i>	0,2	—	0,2	0,2	—
<i>Divers</i>	—	—	—	—	0,4
	2	—	2	2	4
Services de communications et de trafic maritimes					
<i>Location de terrains, d'immeubles et d'équipement</i>	—	0,2	0,2	0,2	0,2
Sciences halieutiques et océaniques					
<i>Licences de transfert technologique</i>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement					
<i>Location de terrains, d'immeubles et d'équipement</i>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Hydrographie					
<i>Vente de cartes et de publications</i>	2,4	2,4	2,4	2,4	2,1
<i>Licences de transfert de données</i>	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
<i>Divers</i>	0,1	—	—	—	—
	3,1	12,0	11	11	8
Gestion des pêches					
<i>Permis de pêche commerciale et quotas individuels de bateau²</i>	39,6	40,9	37,7	37,7	40,6
<i>Timbres de conservation</i>	1,6	1,5	1,6	1,6	1,4
<i>Location de terrains, d'immeubles et d'équipement</i>	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
<i>Permis de pêche sportive</i>	5,5	5,6	5,0	5,0	5,3
	46,9	7,3	6,8	6,8	6,9
Ports pour petits bateaux	1,7	1,7	1,5	1,5	1,6
Gestion de la flotte					
<i>Divers</i>	0,2	—	—	—	—
Politiques et services internes					
<i>Location de terrains, d'immeubles et d'équipement</i>	—	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Autres services et droits de services</i>	0,1	—	—	—	—
<i>Divers</i>	—	—	—	—	0,1
	11	1	1	1	1
Sous-total des revenus disponibles	52,4	53,4	49,6	49,6	52,7

¹ Dans le cas des revenus disponibles, les revenus prévus désignent l'objectif en matière de recettes, tandis que les revenus prévus correspondent aux revenus prévus pour l'année en question.

² Les recettes provenant des *permis de pêche commerciale* comprennent les droits perçus tant pour les permis de pêche commerciale concurrentielle que pour les quotas de pêche commerciale individuelle. Auparavant, le MPO communiquait les recettes tirées des permis de pêche commerciale (concurrentielle) séparément des revenus provenant des quotas individuels, ce qu'il a cessé de faire puisqu'il s'agit dans les deux cas de droits exigés pour l'obtention de permis de pêche commerciale.



Secteur d'activités	Revenus réels, 2002-2003	Revenus réels, 2003-2004	Revenus prévus, 2004-2005 ¹	Autorisations totales, 2004-2005	Revenus réels 2004-2005
Revenus imprévus					
Revenus internes	2,7	0,6	—	—	0,8
Produits de placements	0,1	0,1	—	—	0,1
Remboursements / correction des dépenses de l'exercice précédent	2,0	2,6	—	—	2,6
Ventes de biens excédentaires de l'État	2,7	0,7	—	—	1,1
Divers (saisies, confiscations, amendes et autres recettes)	3,4	2,3	—	—	5,4
Sous-total des revenus imprévus	28	27	—	—	10,0
Total des revenus non disponibles	63,3	59,7	49,6	49,6	62,7
Revenus totaux	104,8	100,7	96,8	96,8	103,1

Description par type de revenus

Les revenus disponibles correspondent aux montants perçus par suite de l'acquittement de frais d'utilisation ou pour le recouvrement des coûts des services ministériels. Il s'agit surtout de frais perçus par la Garde côtière canadienne (GCC) en regard des services à la navigation maritime, des services de déglacage et de la gestion du programme de dragage d'entretien du chenal maritime du Saint-Laurent pour le compte de l'industrie. Le Ministère est autorisé à dépenser les sommes qu'il reçoit à titre de recettes disponibles. C'est pourquoi elles sont soustraites des dépenses de fonctionnement au tableau 1 et soustraites dans une colonne différente au tableau 3.

Les revenus non disponibles correspondent aux montants perçus pour les permis de pêche, les cartes hydrographiques et divers autres produits et services ministériels. Le Ministère n'est pas autorisé à dépenser ces sommes de nouveau.

Les revenus non prévus comprennent les recettes perçues d'autres ministères fédéraux, les produits de la vente de biens excédentaires de l'État et des recettes diverses, comme celles provenant de saisies, de confiscations et d'amendes.

Explication des écarts entre les montants des revenus

Les revenus disponibles sont demeurés relativement constants durant la période visée, à l'exception des revenus provenant du Collège de la Garde côtière canadienne, dont le nombre d'étudiants étrangers a diminué, et de ceux provenant de l'application du *Règlement sur les petits bâtiments* (pour les plaques de capacité et les décalques de normes de construction), qu'on a transféré à Transports Canada. Le montant des recettes disponibles se maintient constamment sous le total des recettes prévues de 47,2 millions de dollars. Comme au cours des années passées, l'écart par rapport au montant prévu tient surtout au manque à gagner du côté des droits de services de déglacage. Les recettes prévues à ce titre se fondent sur un barème que l'on a qu'en partie appliqué. Le Ministère a perçu 9,0 millions de dollars de moins que prévu en droits de services de déglacage. L'augmentation des recettes dans d'autres secteurs a toutefois permis de combler partiellement cet écart.

Les revenus non disponibles sont aussi demeurés relativement constants durant la période visée, à l'exception des recettes sur la vente de cartes et de publications, des droits de gestion des pêches et des revenus des ports pour petits bateaux. Les recettes tirées de la vente de cartes et de publications diminuent lentement depuis plusieurs années en raison de l'évolution des conditions du marché. Les droits de gestion des pêches fluctuent au fil du temps en raison de l'évolution des conditions de pêche. Les recettes provenant des ports pour petits bateaux diminuent de façon constante au fur et à mesure que le MPO se départit de ses ports récréatifs lucratifs. Le montant des revenus non disponibles se maintient constamment sous l'objectif global de 60,2 millions de dollars. La Gestion des pêches et les Ports pour petits bateaux sont à l'origine de ce manque à gagner.

Paiements de transfert (subventions et contributions) par secteur d'activités

Le tableau 6 résume les subventions et contributions du Ministère par secteur d'activités pour les exercices 2002-2003 à 2004-2005 de même que les chiffres du *Budget principal des dépenses*, les dépenses prévues et les autorisations totales pour 2004-2005. Vous trouverez la liste complète des subventions et contributions du MPO dans le module « Comptes publics du Canada » du site Web du receveur général du Canada à www.pwgsc.gc.ca/recgen/text/pub-acc-f.html.

Tableau 6 : Paiements de transfert (subventions et contributions) par secteur d'activités, 2004-2005 (en millions de dollars)

Secteur d'activités	Dépenses réelles, 2002-2003	Dépenses réelles, 2003-2004	Budget principal des dépenses, 2004-2005	Dépenses prévues, 2004-2005	Autorisations totales, 2004-2005	Dépenses réelles, 2004-2005
Subventions						
Services à la navigation maritime	—	—	—	—	—	—
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—	—	—
Opérations de déglacage	—	—	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	—	—	—	—	—
Sciences halieutiques et océaniques	0,6	0,2	0,0	—	0,3	0,3
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	—	—	—	—	—	—
Hydrographie	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
Gestion des pêches	—	—	—	—	0,0	0,0
Ports	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Gestion de la flotte	—	—	—	—	—	—
Politiques et services internes	—	—	0,2	0,1	—	—
Total des subventions	1,2	0,8	0,7	0,7	0,9	0,9
Contributions						
Services à la navigation maritime	0,2	0,2	—	—	0,2	0,2
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—	—	—
Opérations de déglacage	—	—	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	4,7	4,7	4,8	4,6	4,9	4,9
Sciences halieutiques et océaniques	1,9	1,7	0,9	0,9	1,1	1,1
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement	6,0	0,5	—	—	1,1	1,0
Hydrographie	—	—	—	—	—	—
Gestion des pêches	106,5	71,1	100,9	107,9	131,6	86,5
Ports	1,0	0,4	—	—	0,2	0,2
Gestion de la flotte	—	—	—	—	0,0	0,0
Politiques et services internes	0,7	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3
Total des contributions	121,0	78,9	106,8	113,6	139,4	94,1
Total des paiements de transfert	122,2	79,7	107,5	114,3	140,3	95,0

Comme l'indiquait l'explication du tableau 3, les écarts observés en 2004-2005 au titre de la gestion des pêches entre les dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles découlait principalement du report de ressources de l'exercice précédent et de l'engagement moindre que prévu de dépenses réelles pour donner suite au jugement *Marshall* de la Cour suprême du Canada.

Renseignements sur les programmes de paiement de transfert

Le tableau 7 explique la contribution de 86,5 millions de dollars accordée au secteur de la gestion des pêches en regard de l'objectif visé, des résultats prévus et des résultats atteints.



Tableau 7 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert, 2004-2005

Secteur d'activités	Objectif	Résultats prévus	Résultats atteints
Gestion des pêches (86,5 millions de dollars)	Conserver et protéger les ressources halieutiques du Canada et, en partenariat avec les intervenants, en assurer l'utilisation durable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les Autochtones à la gestion des pêches et leur en faire bénéficier des avantages économiques ▪ Assurer une plus grande participation des Autochtones aux pêches tout en veillant au respect du principe de la conservation ▪ Assurer une récolte ordonnée tout en tenant compte des intérêts de pêche des Autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renouvellement de la Stratégie des pêches autochtones ▪ Mise en oeuvre du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques ▪ Poursuite de l'Initiative de mentorat en mer et de l'Initiative de gestion des opérations de pêche

Coût net pour le Ministère

Le tableau 8 montre le coût net pour le Ministère en 2004-2005.

Tableau 8 : Coût net pour le Ministère, 2004-2005 (en millions de dollars)

Total des dépenses réelles	1 472,6
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	40,4
Part des primes d'assurance des employés payée par l'employeur et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (à l'exclusion des fonds renouvelables)	52,8
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	1,4
Salaires et dépenses connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	2,5
Sous-total	97,0
Moins : Revenus non disponibles	62,7
Coût net pour le Ministère	1 507,0

Passif éventuel

Le tableau 9 fait état de tout passif éventuel de l'État.

Tableau 9 : Passif éventuel, 2004-2005 (en millions de dollars)

	Montant du passif éventuel		
	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Prêts	—	—	—
Réclamations et poursuites en instance ou imminentes			
Litiges	47,9	62,7	34,8
Gains éventuels			
Litiges	—	—	—

On estime qu'au 31 mars 2005, le passif éventuel de Pêches et Océans Canada se chiffrait à 34,8 millions de dollars. La plupart des réclamations présentées l'ont été pour pertes de revenu, blessures subies par des personnes et dommages matériels. Bien que ces litiges en soient rendus à différentes étapes, le Ministère a pour politique de ne pas en commenter l'issue prévue.

Renseignements sur les dépenses de projet

Le tableau 10 présente l'ensemble des projets d'immobilisations prévus et en cours qui dépassent le pouvoir d'approbation de projets du Ministère, en l'occurrence :

- 2,2 millions de dollars pour les projets de nouvelles technologies de l'information;
- 5 millions de dollars pour les projets de remplacement de technologies de l'information;
- 20 millions de dollars pour tous les autres projets.

Tableau 10 : Renseignements sur les dépenses de projet, 2004-2005 (en millions de dollars)

Secteur d'activités / Province / Projet	Coût total estimatif actuel	Dépenses réelles, 2002-2003	Dépenses réelles, 2003-2004	Budget principal des dépenses, 2004-2005	Dépenses prévues, 2004-2005	Autorisations totales, 2004-2005	Dépenses réelles, 2004-2005
Sciences halieutiques et océaniques							
<i>Multi-provinces</i> Infrastructure de gestion des données scientifiques (F-AEP)	2,3	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Hydrographie							
<i>Multi-provinces</i> Infrastructure du réseau d'information hydrographique (F-AEP)	2,5	0,2	0,4	0,9	0,9	0,6	0,6
Gestion de la flotte							
<i>Québec</i> Acquisition d'un aéroglisseur (F-AEP)	22,6	—	—	0,3	0,3	0,1	0,1
<i>Multi-provinces</i> Remplacement des embarcations de recherche et sauvetage – Phase II (F-AEP)	41,1	—	13,0	12,6	12,6	17,6	17,6
Remplacement des navires de conservation et de protection (I-APP)	20,8	—	—	0,5	0,5	—	—
Intégrité du programme de recherche et de sauvetage (F-AEP)	32,4	14,8	7,5	—	—	0,8	0,8
Politiques et services internes							
<i>Multi-provinces</i> Programme de gestion de l'information sur les pêches (F-AEP)	8,1	2,7	1,6	1,5	1,5	1,1	1,1
Projet de transition à Windows XP et à Office XP (F-AEP)	11,9	3,2	1,8	2,1	2,1	2,1	2,1
Remplacement de l'infrastructure informatique régionale (F-AEP)	16,4	6,3	1,0	1,3	1,3	—	—
Systèmes pour le milieu de gestion des connaissances électroniques (F-AEP)	6,8	0,4	0,4	1,3	1,3	1,4	1,4
GI/TI – Améliorations à la sécurité (F-AEP)	5,0	—	—	2,0	2,0	3,2	3,2

Définitions applicables aux projets d'immobilisations

L'étape de chacun des projets est déterminée en fonction des définitions suivantes du Conseil du Trésor.

- Estimation indicative (I) – Il s'agit d'une estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas suffisamment précise pour justifier l'approbation, par le Conseil du Trésor, d'un objectif relatif aux coûts.
- Estimation fondée (F) – Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor de l'approuver à titre d'objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l'étude.



- Approbation préliminaire du projet (APP) – Autorisation du Conseil du Trésor d'entreprendre un projet en fonction des exigences opérationnelles prévues. Cette approbation s'étend aux objectifs de l'étape de définition du projet et aux dépenses connexes. Les ministères responsables peuvent solliciter l'approbation provisoire après avoir examiné la portée totale du projet et en avoir établi le coût, d'une estimation de niveau indicative, et après avoir établi une estimation fondée du coût de l'étape de définition du projet.
- Approbation effective du projet (AEP) – Autorisation du Conseil du Trésor couvrant les objectifs à l'étape de mise en oeuvre du projet et les dépenses connexes. Les ministères responsables peuvent solliciter l'approbation effective après avoir établi la portée de l'ensemble du projet et en avoir établi le coût selon une estimation fondée.

Renseignements sur d'autres exigences de déclaration

Déclaration des frais d'utilisation – Loi sur les frais d'utilisation

Le 31 mars 2004, le Parlement a rendu exécutoire la *Loi sur les frais d'utilisation* afin de renforcer la reddition de comptes, la surveillance et la transparence de la gestion des activités entourant les frais d'utilisation. Le tableau 11 présente l'information requise en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* et des politiques du Conseil du Trésor.

Dans le cadre du volet du Cadre de responsabilisation de gestion relatif à l'intendance, le MPO est résolu à moderniser sa gestion des frais d'utilisation externes de façon à percevoir les frais d'utilisation externes (y compris les frais aux usagers) de manière plus équitable, efficace et responsable. Les frais d'utilisation externes sont le fruit direct d'activités avantageuses pour les citoyens et les résidents canadiens qui sont entreprises par le Ministère et dont la valeur dépasse en général celle qu'obtiennent les Canadiens de l'obtention de services gouvernementaux.

Fidèle à cet engagement, le MPO a lancé un examen de sa tarification externe en 2004 afin d'élaborer des modalités cohérentes, intégrées, uniformes, équitables et efficaces à cet égard. Il s'agit d'analyser les mécanismes actuels de dépenses des revenus et les sources actuelles de revenus, de cerner les secteurs où l'on en tire des avantages supérieurs à ceux dont jouissent l'ensemble des Canadiens et d'étudier les pratiques de gestion des revenus du MPO. L'examen permettra d'élaborer une stratégie et un plan de mise en œuvre des méthodes recommandées, y compris des consultations externes.

L'examen se fait dans le respect des lois, politiques et procédures applicables, dont la *Loi sur les frais d'utilisation*, la nouvelle politique du gouvernement sur les normes de service pour les frais d'utilisation et le tout nouveau cadre de tarification externe du MPO, lequel présente la vision et les principes que s'est donnés le MPO pour guider ses décisions en matière de frais d'utilisation externes. Ce cadre sert de base à l'examen des frais d'utilisation externes.

Nota : Les frais suivants, du tableau, ne sont pas encore assujettis à la *Loi sur les frais d'utilisation* : frais de radiocommunication de la Garde côtière; déductions des employés pour la location de logements; frais de scolarité du Collège de la Garde côtière canadienne; vente de cartes et de publications; et frais des Ports pour petits bateaux pour la prestation d'autres services et la location de terrains, d'immeubles et d'équipement.

Tableau 11 : Les frais d'utilisation, 2004-2005 (en milliers de dollars)

Frais d'utilisation	Type de frais*	Pouvoir de fixer des frais	Date de la dernière modification	2004-2005			Planning Years				
				Revenus prévus	Revenus réels	Plein coût	Norme de rendement	Résultats en matière de rendement	Exercice	Revenus prévus	Coût total estimatif
Droits de services de dragage d'entretien basés sur la jauge	A	Article 47 de la Loi sur les océans	1 ^{er} juin 2003 ¹	1 500 ²	4 600	4 600 ³	À l'étude	S/O	2005-2006 2006-2007 2007-2008	4 600 4 600 4 600	
Les services fournis consistent à gérer le dragage d'entretien du chenal maritime du Saint-Laurent.											
Droits de services à la navigation maritime	A	Article 47 de la Loi sur les océans	1 ^{er} avril 2005 ⁴	27 800	28 000	210 572 ⁵	À l'étude	S/O	2005-2006 2006-2007 2007-2008	27 800 27 800 27 800	En cours d'élaboration
Visent à recouvrer une partie des pleins coûts engagés par la GCC pour fournir des services à la navigation maritime aux navires commerciaux											
Les services fournis comprennent les aides à la navigation de courte portée et les services de trafic maritime.											
Services de communications et de trafic maritimes	A	Article 47 de la Loi sur les océans	À l'étude	100	0	En cours d'élaboration	À l'étude	S/O	2005-2006 2006-2007 2007-2008	100 100 100	En cours d'élaboration
Déductions des employés pour la location de logements et pour la location de terrains, d'immeubles et d'équipement.											

¹ Depuis 1997, et ce à la demande de l'industrie, la Garde côtière canadienne gère le dragage d'entretien du chenal de navigation du fleuve Saint-Laurent entre le port de Montréal et l'île aux Coudres, près de la ville de Québec. Le barème de droits actuel, qui remplace celui qui a expiré le 31 mars 2003, prolonge donc l'arrangement actuel suivant lequel la Garde côtière canadienne se voit rembourser, à même les droits, le total des coûts directs assumés pour le maintien de la navigation commerciale.

² Les recettes tirées des droits de dragage sont nettement supérieures aux prévisions publiées dans le Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005 puisque ces prévisions ne tenaient pas compte de l'entrée en vigueur le 1^{er} juin 2003 d'un nouveau barème des droits pour les services de dragage d'entretien basés sur la jauge.

³ Ce chiffre est basé sur le total des coûts directs (au lieu des pleins coûts), qui comprennent les coûts de la main-d'œuvre directe (à l'exclusion des avantages aux employés), les coûts directs de fonctionnement, les coûts des matières directes, les coûts de soutien des programmes et les frais d'acquisition d'équipement (dans la mesure où ces acquisitions font partie d'un produit).

⁴ Le but de cette modification est de corriger une disparité de taux imprévue dans le barème de droits actuel et d'assurer une juste application des droits de services à la navigation maritime.

⁵ Représente le plein coût, pas les coûts imputés aux clients payants.

2004-2005										Planning Years		
Frais d'utilisation	Type de frais*	Pouvoir de fixer des frais	Date de la dernière modification	Revenus prévus	Revenus réels	Plein coût	Norme de rendement	Résultats en matière de rendement	Exercice	Revenus prévus	Coût total estimatif	
Droits de péage radiotéléphonique de la Garde côtière	A	Article 19 de la Loi sur la gestion des finances publiques	1994	100	100	En cours d'élaboration	À l'étude	S/O	2005-2006 2006-2007 2007-2008	100 100 100	En cours d'élaboration	
Droits de services de déglaceage	A	Article 47 de la Loi sur les océans	1998	13 800	4 800	108 303 ¹	À l'étude	S/O	2005-2006 2006-2007 2007-2008	13 800 13 800 13 800	En cours d'élaboration	
Les services fournis comprennent l'aide dans les eaux recouvertes de glaces (entretien des chenaux et escortes de navire), les services d'information sur l'état des glaces et de navigation dans les glaces et les services de dégellement de certains ports/quals non fournis par des exploitants commerciaux.												
Collège de la GCC												
Frais de scolarité	A	À l'étude	À compter de 2004-2005	3 700	1 800	5 400 ²	À l'étude	S/O	2005-2006 2006-2007 2007-2008	3 700 3 700 3 700	En cours d'élaboration	
Hydrographie	A	Loi sur la gestion des finances publiques	1996	2 400	2 100	31 700 (coût total de prestation de services hydrographiques nationaux)	À l'étude ³	S/O	2005-2006 2006-2007 2007-2008	2 100 2 000 2 000	En cours d'élaboration	

* Représente le plein coût, pas les coûts imputés aux clients payants.

² Ce chiffre est basé sur le total des coûts directs (au lieu des pleins coûts), qui comprennent les coûts de la main-d'œuvre directe (à l'exclusion des avantages aux employés), les coûts directs de fonctionnement, les coûts des matières directes, les coûts de soutien des programmes et les frais d'acquisition d'équipement (dans la mesure où ces acquisitions font partie d'un produit).

³ À la fin de l'été et à l'automne de 2004, le SHC a sondé 2 300 de ses clients. Les résultats du sondage servent à établir des normes de service pour les produits et services du SHC. Coordonnée par le SHC, la collecte des données s'est faite par l'entremise du Web, des Avis aux navigateurs, d'envois postaux par le réseau des dépositaires de cartes du SHC et de communications avec des groupes de l'industrie des loisirs et de l'industrie maritime. L'étude visait principalement à dresser le profil de la clientèle du SHC; valider la position des clients sur les niveaux de service du SHC, comme les niveaux de service déterminés par secteur de risque; l'insistance sur le contenu par rapport à la présentation; déterminer si les utilisateurs préfèrent les produits cartographiques sur support papier ou électronique; et déterminer les services qui pourraient être abandonnés ou modifiés.

2004-2005										Planning Years		
Frais d'utilisation	Type de frais*	Pouvoir de fixer des frais	Date de la dernière modification	Revenus prévus	Revenus réels	Plein coût	Norme de rendement	Résultats en matière de rendement	Exercice	Revenus prévus	Coût total estimatif	
<i>Gestion des pêches</i> Droits de permis de pêche commerciale	R (Droits d'accès)	Articles 7, 8 et 18 de la Loi sur les pêches	1995 ¹	37 900	40 800	Droit d'accès; reflète la valeur du privilège/de l'avantage de l'accès à une ressource publique, pas les coûts d'offrir un service.	À l'étude	S/O	2005-2006 2006-2007 2007-2008	39 300 39 300 39 300	Droit d'accès; reflète la valeur du privilège/de l'avantage de l'accès à une ressource publique, pas les coûts d'offrir un service.	
Droits de permis de pêche récréative	R (Droits d'accès)	Articles 7 et 8 de la Loi sur les pêches	1996	5 000	5 300	Droit d'accès; reflète la valeur du privilège/de l'avantage de l'accès à une ressource publique, pas les coûts d'offrir un service.	À l'étude	S/O	2005-2006 2006-2007 2007-2008	5 100 5 100 5 100	Droit d'accès; reflète la valeur du privilège/de l'avantage de l'accès à une ressource publique, pas les coûts d'offrir un service.	
Timbre de conservation du saumon du Pacifique	R	Loi sur les pêches	1995	1 600	1 400	²	À l'étude	S/O	2005-2006 2006-2007 2007-2008	1 500 1 500 1 500	³	

¹ Les droits de permis de certaines pêches commerciales ont été réduits individuellement dans la mesure où les conditions économiques le justifiaient. La dernière modification apportée aux droits de permis à l'échelle du système remonte toutefois à décembre 1995.

² Les droit pour le permis de conservation du saumon représentent une combinaison des éléments suivants : la valeur de l'accès par les utilisateurs à une ressource publique; le coût du Programme de mise en valeur du saumon; et le coût des subventions versées à la Fondation du saumon du Pacifique en vertu d'une formule complexe de partage des revenus. Comme les recettes provenant des timbres varient d'une année à l'autre, l'échelle et le coût du programme offert varient également.

³ Les droit pour le permis de conservation du saumon représentent une combinaison des éléments suivants : la valeur de l'accès par les utilisateurs à une ressource publique; le coût du Programme de mise en valeur du saumon; et le coût des subventions versées à la Fondation du saumon du Pacifique en vertu d'une formule complexe de partage des revenus. Comme les recettes provenant des timbres varient d'une année à l'autre, l'échelle et le coût du programme offert varient également.

		2004-2005							Planning Years		
Frais d'utilisation	Type de frais*	Pouvoir de fixer des frais	Date de la dernière modification	Revenus prévus	Revenus réels	Plein coût	Norme de rendement	Résultats en matière de rendement	Exercice	Revenus prévus	Coût total estimatif
<i>Ports</i> Les revenus du SHC comprennent les revenus de location de terrains, d'immeubles ¹ et d'équipement ainsi que les droits pour les services d'entreposage, de moullage et de quel ²	A et R	<i>Loi sur les ports de pêche et de plaisance, Règlement sur les ports de pêche et de plaisance, Loi sur la gestion des finances publiques, Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux, Loi sur l'accise (TPS)</i>	Les dernières modifications aux droits de moullage remontent à 1997 Les dernières modifications aux droits de quel remontent à 1995 Les dernières modifications aux droits d'entreposage remontent à 1997	1 500	1 600	91 519 (reflète le coût total du programme tel qu'il est indiqué dans le Budget principal des dépenses)	À l'étude	S/O	2005-2006 2006-2007 2007-2008	1 400 1 400 1 100	86 120,8 86 024,2 86 024,1 (reflète le coût total du programme tel qu'il est indiqué dans le Budget principal des dépenses)
<i>Accès à l'information</i> ³ Droits exigés pour traiter les demandes d'accès en vertu de la Loi sur l'accès à l'information	A	<i>Loi sur l'accès à l'information</i>	1992	15	15,4	1 326,9	Cadre en cours d'élaboration par le Secrétaire du Conseil du Trésor Information : http://lois.justice.gc.ca/fr/A-1/39.html	Les échéances prévues par la loi sont respectées 92,2 fois sur 100	2005-2006 2006-2007 2007-2008	16,0 17,6 19,3	1 700,0 1 734,0 1 786,0

* Le Ministère perçoit deux types de droits : services réglementaires (R) et autres biens et services (A).

¹ Pouvoir de fixer des frais à l'étude.

² Pouvoir de fixer des frais à l'étude.

³ La pratique du Ministère est de ne pas exiger de droits d'accès à l'information lorsque ceux-ci sont inférieurs à 25 \$, ce qui s'est produit beaucoup plus souvent en 2004-2005 en raison de la mise en place d'un nouveau service électronique de divulgation. Par souci d'économie et d'efficacité, les documents sont fournis sur CD-ROM, si bien qu'aucuns frais de reproduction ne sont facturés au client.

Principales initiatives réglementaires

Le tableau 12 présente les critères de mesure du rendement et les résultats atteints en regard des initiatives réglementaires.

Tableau 12 : Principales initiatives réglementaires, 2004-2005

Règlement	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
Modifications aux règlements de pêche des provinces et territoires	Améliorer la gestion des pêches et l'application des règlements	<i>Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest</i>	(DORS/2004-38)
		<i>Règlement de pêche de l'Ontario, 1989</i>	(DORS/2004-63) (DORS/2005-26)
		<i>Règlement de pêche du Québec, 1990</i>	(DORS/2004-64) (DORS/2004-14)
		<i>Règlement de pêche du Manitoba, 1987</i>	(DORS/2004-39) (DORS/2005-27)
Règlement de pêche du Nunavut Élaboration d'un règlement de pêche pour le Territoire du Nunavut	Réglementer la pêche sur ce territoire	Examen juridique et par le MPO en cours	Consultations achevées, règlements en voie d'élaboration
Loi sur les pêches et règlements connexes <i>Règlement sur les permis de pêche communautaires des Autochtones, Règlement sur la pêche de l'Atlantique, Règlement de pêche sportive de la C.-B., Règlement sur la protection des pêches côtières (dispositions générales), Règlement sur la pêche du Manitoba, Règlement sur les mammifères marins, Règlement de pêche des provinces maritimes, Règlement de pêche de Terre-Neuve, Règlement de pêche des Territoires du Nord-Ouest, Règlement de pêche de l'Ontario, Règlement de pêche du Pacifique, Règlement de pêche du Québec, Règlement de pêche de la Saskatchewan, Règlement de pêche du Territoire du Yukon</i>	Modifier certaines dispositions de règlements divers en fonction des modifications à la <i>Loi sur les pêches</i> proposées dans le projet de loi C-43	Adoption du projet de loi et formulation des règlements	C-43 mort au <i>Feuilleton</i> le 23 mai 2004
Zones de protection marines Établissement de zones de protection marines choisies dans les trois océans du Canada	Conserver et protéger des zones distinctes du milieu marin	Publié dans la <i>Gazette du Canada, partie II</i> le 19 mai (ZPM du goulet de l'île de Sable)	(DORS/2004-112)
Zones de protection marines Identification continue d'autres zones d'intérêt	Établir un réseau de ZPM en vertu du Plan d'action pour les océans	Protection accrue de certaines zones par la restriction de l'accès à celles-ci et de leur utilisation	Règlement en cours d'élaboration



Règlement	Résultats prévus	Critères de mesure du rendement	Résultats obtenus
Règlement sur la protection des pêcheries côtières Mise en œuvre de l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons	Respecter les obligations internationales prévues à l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons	Capacité d'application accrue grâce aux mesures prévues à l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons	(DORS/2004-110)
		Publié dans la <i>Gazette du Canada, partie II</i> le 11 mai 2004	
Loi sur les espèces en péril et son règlement	Prévenir la disparition des espèces sauvages canadiennes; permettre le rétablissement des espèces en péril ou menacées; et encourager la gestion d'autres espèces pour éviter qu'elles ne deviennent des espèces en péril	Ajout d'un certain nombre d'espèces à la liste de la LEP	Examen de 16 espèces aquatiques pour fin d'inscription à la liste (13 inscrites, 2 non inscrites, 1 cas retourné au Comité sur la situation des espèces en péril au Canada pour étude approfondie)
		Stratégies de rétablissement en cours d'élaboration en vertu de la LEP	Nombreuses stratégies de rétablissement en cours d'élaboration

Le plan de réglementation du MPO pour 2005 et le rapport de réglementation du MPO pour 2004 sont disponibles à http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/policy/plan2004-2005/regplan2004-2005_f.htm.

Réponses aux comités parlementaires, aux vérifications et aux examens

Vous trouverez ci-dessous en résumé les réponses du Ministère aux rapports et recommandations des comités parlementaires ainsi que des liens aux vérifications, aux évaluations et aux examens internes effectués en 2004-2005.

Tableau 13 : Réponses aux comités parlementaires en 2004-2005

Rapport	Lien au rapport et à la réponse du gouvernement
Rapports déposés par le Comité permanent des pêches et des océans en 2004-2005	
<i>Sécurité et souveraineté : réinventer la Garde côtière canadienne</i> Le Comité permanent a déposé ce rapport avant les dernières élections et l'a déposé de nouveau au début du nouveau Parlement. Ses 18 recommandations portent sur des sujets tels que : le financement; le positionnement et le rôle de l'organisation; les poursuites et les questions législatives; un nouveau rôle en matière de sécurité maritime; les consultations; et les politiques de paiement par l'utilisateur. La plupart des recommandations ont reçu l'aval du gouvernement. Le budget de 2005 prévoyait des fonds pour la construction de nouveaux navires de la Garde côtière, une priorité tant pour le Ministère que pour le Comité permanent.	www.dfo-mpo.gc.ca/communic/reports/ccg-gcc/ccg-gcc_f.htm

Rapport	Lien au rapport et à la réponse du gouvernement
<p><i>Dossiers des pêches de l'Atlantique : mai 2003</i></p> <p>Ce rapport découle des audiences qu'a tenues le Comité à Gaspé, à St. John's, à Halifax et à Moncton en mai 2003. Compte tenu de la diversité des groupes de témoins qui se sont présentés devant le Comité, les recommandations portent sur une multitude de sujets, dont : la Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique; la chasse au phoque; le moratoire sur la morue; les retraits de permis; l'effet du pont de la Confédération sur les stocks de poissons; les plans de pêche pluriannuels; le financement des activités scientifiques; les allocations de crabe des neiges; et la création d'un fonds de dotation pour le saumon sauvage de l'Atlantique. Le budget de 2005 prévoyait des fonds pour la création du Fonds de dotation pour le saumon sauvage de l'Atlantique.</p>	<p>http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/reports/atlant/c/resp-rep_f.htm</p>
<p><i>C'est reparti... ou la pêche du saumon dans le fleuve Fraser en 2004</i></p> <p>Le Comité permanent fait 12 recommandations dans ce rapport. Ces recommandations mettent l'accent sur l'application des règlements par le MPO (financement et gestion); la gestion des pêches des Premières nations; l'amélioration des activités scientifiques (augmenter le financement et faire de plus nombreuses évaluations des stocks de saumon); et la nécessité d'établir des lignes directrices plus rigoureuses pour fermer les pêcheries de saumon lorsque la température du fleuve Fraser est jugée dangereusement élevée. Le document <i>Pêche du saumon dans le Sud – Examen de fin de saison 2004</i>, aussi publié en mars 2004, fait des recommandations semblables à celles du rapport du Comité permanent.</p>	<p>http://www-comm.pac.dfo-mpo.gc.ca/publications/2004psr/default_f.htm</p>
Rapport déposé par le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans en 2004-2005	
<p><i>Les pêches au Nunavut : allocations de quotas et retombées économiques</i></p> <p>Cette étude sur des questions entourant les allocations de quotas et les avantages pour les pêcheurs du Nunavut brosse un aperçu du cadre de gestion des pêches adjacentes au Nunavut et traite des questions pertinentes pour les pêches dans les divisions A et B de la zone O. On y examine les mécanismes d'allocation pour le Nunavut, la nécessité d'accroître la part du Nunavut du flétan noir de la division OB ainsi que du besoin de monter des infrastructures au Nunavut et de faire davantage de recherche exploratoire et scientifique dans les eaux adjacentes au Nunavut. Le rapport adresse 14 recommandations formelles au gouvernement du Canada de même qu'aux autres organisations impliquées dans les pêches au Nunavut.</p>	<p>http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/reports/nunavut_fish/gr_nunavut_fish_f.htm</p>

Tableau 14 : Réponses au vérificateur général en 2004-2005

Recommandation soulevée	Lien au chapitre et à la réponse
2004 – Rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable	
<p><i>Chapitre 1 – Accords internationaux en matière d'environnement (1.102)</i></p> <p>Pêches et Océans Canada devrait énoncer clairement sa position en ce qui a trait aux priorités, mécanismes et calendriers visant à fixer des cibles de conservation viables pour les stocks de poissons chevauchants et de poissons grands migrateurs.</p>	<p>2004 CEDD 1.102</p>



Recommandation soulevée	Lien au chapitre et à la réponse
<p><i>Chapitre 4 – L'évaluation de l'impact environnemental des politiques, des plans et des programmes (4.47)</i> Les administrateurs généraux de tous les ministères et organismes vérifiés devraient s'assurer que leur organisation met complètement en œuvre la <i>Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes</i>. Ils devraient veiller à ce que leur organisation ait en place un système de gestion visant à assurer l'application en bonne et due forme de la Directive. Ce système devrait inclure les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le recensement et la description des initiatives devant être soumises à l'approbation du ministre responsable du ministère ou de l'organisme ou du Cabinet; ▪ l'établissement d'une structure redditionnelle au sein de l'organisation; ▪ l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes pour assurer le contrôle de toutes les initiatives assujetties à la Directive, des explorations préliminaires et des évaluations détaillées qui sont effectuées; ▪ la préparation de directives et une formation à l'interne pour les gestionnaires et les employés qui préparent des politiques, des programmes et des plans; ▪ la mise en place de procédures de contrôle de la qualité, de consultation, de communication, de suivi et d'évaluation. <p>Les administrateurs généraux de tous les ministères et organismes qui ne sont pas visés par la présente vérification devraient tenir compte de cette recommandation au moment d'étudier l'application de la Directive au sein de leur organisation.</p>	<p>2004 CEDD 4.47</p>
<p><i>Chapitre 5 – Pêches et Océans Canada — Le saumon : stocks, habitat et aquaculture (5.101)</i> <i>Le saumon : stocks, habitat et aquaculture (5.101)</i> Pêches et Océans Canada devrait, en collaboration avec les provinces, évaluer et surveiller les activités des exploitations salmonicoles afin de prévenir les effets néfastes sur les stocks de saumon sauvage et leur habitat. Le Ministère devrait, en concertation avec Environnement Canada, continuer de déterminer la manière dont il va contrôler et surveiller les rejets de substances nocives en provenance des exploitations aquacoles et faire respecter la loi à cet égard.</p>	<p>2004 CEDD 5.101</p>
<p><i>Chapitre 5 – Pêches et Océans Canada — Le saumon : stocks, habitat et aquaculture (5.28)</i> Pêches et Océans Canada devrait finaliser la Politique concernant le saumon sauvage en vue de définir des objectifs de conservation et de donner une orientation en matière de gestion des pêches, de protection de l'habitat et de mise en valeur du saumon.</p>	<p>2004 CEDD 5.28</p>
<p><i>Chapitre 5 – Pêches et Océans Canada — Le saumon : stocks, habitat et aquaculture (5.54)</i> Pêches et Océans Canada devrait recueillir de l'information et l'analyser afin de disposer d'évaluations actualisées sur l'état des habitats et sur les stocks de saumon du Pacifique qui n'atteignent pas les cibles fixées par le Ministère et qui sont en déclin.</p>	<p>2004 CEDD 5.54</p>
<p><i>Chapitre 5 – Pêches et Océans Canada — Le saumon : stocks, habitat et aquaculture (5.66)</i> Pêches et Océans Canada devrait coordonner ses efforts avec la province de la Colombie-Britannique en adoptant une stratégie axée sur les risques qui pourrait à la fois compléter la stratégie de la province et respecter son propre mandat en matière de gestion et de protection de l'habitat du poisson.</p>	<p>2004 CEDD 5.66</p>
<p><i>Chapitre 5 – Pêches et Océans Canada — Le saumon : stocks, habitat et aquaculture (5.84)</i> Pêches et Océans Canada devrait établir des priorités et élaborer un plan de recherche à long terme pour combler les lacunes dans les connaissances sur les effets possibles de la salmoniculture sur les écosystèmes aquatiques et les stocks de saumon sauvage.</p>	<p>2004 CEDD 5.84</p>
<p><i>Chapitre 6 – Les pétitions en matière d'environnement (6.80)</i> Pêches et Océans Canada devrait décider ou non d'établir un règlement sur le poisson génétiquement modifié. Le Ministère, s'il décide d'aller de l'avant, devrait préciser la date d'achèvement de ce travail, élaborer un plan de travail et faire connaître la progression du projet.</p>	<p>2004 CESD 6.80</p>

Recommandation soulevée	Lien au chapitre et à la réponse
<p><i>Chapitre 6 – Les pétitions en matière d’environnement (6.92)</i> Afin de réduire le plus possible le risque que des poissons génétiquement modifiés soient libérés dans l’environnement, Pêches et Océans Canada devrait, en collaboration avec Environnement Canada, faire en sorte que les exigences de confinement du poisson génétiquement modifié soient clairement communiquées aux chercheurs. De plus, il devrait pallier les lacunes que présente sa collecte de renseignements sur la recherche sur le poisson génétiquement modifié et d’autres organismes aquatiques au Canada.</p>	<p>2004 CESD 6.92</p>
<p>Rapport de la vérificatrice générale du Canada, novembre 2004</p>	
<p><i>Chapitre 7 – Le processus suivi pour répondre aux questions des parlementaires inscrites au Feuilleton (7.91)</i> Pour les questions d’ordre financier qui sont inscrites au Feuilleton, les ministères devraient prévoir dans leurs méthodes de préparation des réponses la recherche de renseignements utiles dans les documents financiers auxquels le public a accès.</p>	<p>2004 OAG 7.91</p>
<p>Rapport « Le point » du BVG, 2005</p>	
<p><i>Chapitre 1 – La sécurité des technologies de l’information (1.38)</i> Les ministères et organismes assujettis à la Politique du gouvernement sur la sécurité devraient préparer un plan d’action donnant le calendrier qu’ils entendent suivre pour se conformer pleinement aux exigences en matière de sécurité des TI de la Politique et de la norme sur la gestion de la sécurité des technologies de l’information. Ce plan d’action devrait être approuvé par l’administrateur général ou son délégué et présenté au Secrétariat du Conseil du Trésor.</p>	<p>2005 – Rapport Le point du BVG (1.38)</p>
<p><i>Chapitre 1 – La sécurité des technologies de l’information (1.46)</i> La haute direction des ministères et des organismes devrait s’assurer que les risques liés à la sécurité des TI sont pris en compte lors de la préparation du profil de risque de l’organisation, et ce en identifiant et en évaluant les principaux risques et enjeux liés à la sécurité des TI et en déterminant le niveau de risque acceptable.</p>	<p>2005 – Rapport Le point du BVG (1.46)</p>
<p><i>Chapitre 1 – La sécurité des technologies de l’information (1.71)</i> Les ministères et organismes assujettis à la Politique du gouvernement sur la sécurité devraient présenter au Secrétariat du Conseil du Trésor le calendrier annuel de leurs activités prévues en matière de surveillance de la sécurité des TI, y compris les autoévaluations, les évaluations de la vulnérabilité et les travaux de vérification interne. Ils devraient également transmettre au Secrétariat un exemplaire de leurs rapports de vérification interne dans les trois mois qui suivent la vérification.</p>	<p>2005 – Rapport Le point du BVG (1.71)</p>

Vérifications internes effectuées en 2004-2005 :

- Vérification de la bonne intendance de la gestion et de l’utilisation des cartes d’achat, de voyage et d’entretien des véhicules
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/audits/04-05/65277_f.htm
- Vérification en matière d’acquisition et d’intégration des technologies de l’information
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/audits/04-05/65151_f.htm
- Vérification du Programme de déploiement de mentors pour les pêches autochtones
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/audits/04-05/65176_f.htm
- Vérification et évaluation de la région des lacs expérimentaux
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/audits/04-05/65173_f.htm
- Vérification du Cadre ministériel de contrôle de la gestion de la sécurité
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/audits/04-05/65152_f.htm
- Vérification du système ministériel pour l’établissement des coûts par activités (SMECA)
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/audits/04-05/dacs_f.htm

Évaluations internes effectuées en 2004-2005 :

- Vérification et évaluation de la région des lacs expérimentaux
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/audits/04-05/65173_f.htm



- Évaluation du Programme de pêche sélective du saumon du Pacifique
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/evaluations/04-05/salmon_f.htm

Examens internes effectués en 2004-2005 :

- Examen des systèmes d'emploi
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/reviews/04-05/employment_f.htm
- Rapport de consultation sur la production de recettes
http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/cread/reviews/04-05/revenue_f.htm

Stratégies de développement durable

Le développement durable cristallise toute l'action du ministère des Pêches et des Océans. Le ministère travaille en partenariat de façon à tirer des avantages économiques et sociaux des ressources marines et d'eau douce du Canada tout en conservant l'intégrité écologique de ces ressources.

La *Stratégie de développement durable* du MPO est un document d'accompagnement du Plan stratégique du Ministère, intitulé *Nos eaux, notre avenir*. En sa qualité de ministère voué au développement durable, le MPO travaille à protéger et à conserver les ressources aquatiques du Canada, tout en appuyant le développement et l'utilisation de ces ressources.

Durant la préparation de la Stratégie de développement durable, le MPO a élaboré une méthode qui relie clairement les engagements de la Stratégie au plan stratégique du Ministère et aux résultats obtenus. La Stratégie comprend un plan d'action qui souligne les principales activités qu'entreprendra le MPO afin d'appuyer le développement durable. Elle arrête pour le Ministère trois objectifs clés de développement durable autour desquels le Plan d'action s'articule.

- Programmes durables – Produits et activités ciblées visant à trouver un juste milieu entre la protection des ressources aquatiques et les avantages économiques et sociaux à tirer de ces ressources;
- Saine gouvernance et partenariats renforcés – Dans l'exécution de son mandat, le MPO travaille en partenariat avec différents niveaux de gouvernement, l'industrie, les groupes autochtones et les organismes non gouvernementaux; et
- Activités durables – Les engagements signifient que le gouvernement a les moyens de se « mettre au vert » afin de réduire les dommages causés à l'environnement par les activités ministérielles, ce qui inclut : la conformité aux règlements (à tous les niveaux de gouvernement), la politique environnementale du MPO, les autres politiques fédérales pertinentes, les pratiques exemplaires ainsi que les normes et les codes de pratique acceptés par l'industrie.

Dans le cadre des trois objectifs de développement durable, le MPO entreprendra un certain nombre d'activités ciblées assorties de résultats connexes qui se traduiront par des produits pour les Canadiens. À court et à moyen terme, ces activités et produits permettront au MPO de livrer des résultats intermédiaires tels que la prise de décisions éclairées, une gestion améliorée des océans et la conformité aux normes internationales. Conjuguées, les activités, conclusions et résultats ciblés découlant des trois objectifs de développement durable donneront l'assurance que le Ministère travaille à réaliser ses trois nouveaux résultats stratégiques : des voies navigables sûres et accessibles, des écosystèmes aquatiques sains et productifs et des pêches et une aquaculture durables. Le MPO s'emploiera ainsi à concrétiser sa vision du développement durable et de l'utilisation sécuritaire des eaux canadiennes.

Trois activités ciblées ont été cernées pour le but de développement durable A – Programmes durables :

- élaboration de politiques, de cadres, de règlements et de réponses afin de s'assurer de l'intégration et de la durabilité des pêches et de l'aquaculture;
- favoriser une approche écosystémique pour les trois océans du Canada;
- étudier les dossiers relatifs aux changements climatiques.

Quatre activités ciblées ont été cernées pour le but de développement durable B – Saine gouvernance et partenariats renforcés :

- renforcer la gouvernance des océans par la mise en place de la gestion intégrée;
- renforcer le rôle du Canada dans la gouvernance internationale des océans;
- faire participer les groupes autochtones;
- renforcer la collaboration du fédéral, des provinces et des territoires.

Deux activités ciblées ont été cernées pour le but de développement durable C – Activités durables :

- s'assurer d'activités conformes aux normes canadiennes et internationales reconnues de gestion environnementale;
- renouveler la flotte civile du gouvernement.

Le ministère a fait des progrès importants pour s'assurer que les documents de planification et d'élaboration de politiques tels que le Plan stratégique renouvelé *Nos eaux, notre avenir* et le *Rapport sur les plans et les priorités* tiennent systématiquement compte des aspects d'ordre environnemental, économique et social. La nouvelle vision du Ministère a pour effet de donner une orientation à long terme au développement durable, et les efforts se poursuivent afin d'intégrer plus pleinement ce dernier au processus de planification des activités, des ressources humaines et des finances dans le cadre du cycle nouvellement remanié de planification ministérielle.

En guise de réponse aux recommandations de la commissaire à l'environnement et au développement durable relativement à l'élaboration de stratégies de développement durable, le MPO a élaboré une approche qui relie clairement les engagements de la Stratégie au plan stratégique du Ministère et à ses résultats. Le *Rapport sur les plans et les priorités* du Ministère inclut également un exposé de la Stratégie de développement durable dans la section des rapports consolidés. Le nombre d'activités de développement durable a été ramené de 41 à 26. De plus, comme le démontre le plan d'action de la Stratégie de développement durable, le MPO s'est également efforcé de faire état de liens plus clairs entre la cible visée et les mesures à prendre afin d'atteindre les buts et les objectifs.

En 2004, le MPO a complété son Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement, une activité à grande échelle qu'il avait entreprise afin de réévaluer ses ressources humaines et financières, ses priorités en matière de programmes et de politiques et ses pratiques de gestion. Cet exercice lui a permis de reconfirmer et de renforcer son engagement envers le développement durable en tant qu'élément fondamental de tous ses programmes et services. Comme il s'agissait de réaliser le Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement lors de la présentation de la troisième série de stratégies de développement durable, le Ministère a décidé de soumettre un rapport d'étape, ce qui lui a permis d'élaborer sa Stratégie de développement durable 2005-2006 en pleine connaissance de cause des résultats du Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement.

Approvisionnement et marchés

Le MPO est un ministère opérationnel fortement décentralisé présent dans plus de 300 communautés. L'approvisionnement et les marchés sont des fonctions importantes pour le fonctionnement des ministères. Des spécialistes du bureau central à Ottawa et de chacune des six régions du pays



participent à l'élaboration des politiques, des procédures et des stratégies du Ministère en plus d'attribuer des marchés selon les pouvoirs qui leur sont délégués. Le Ministère recourt à TPSGC (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada) pour fournir des services de passation de marchés quand la demande excède ses pouvoirs (par exemple, pour tout bien de plus de 5 000 \$ non couvert par une offre à commandes) ou lorsqu'il a besoin d'expertise très précise. Le Programme des cartes d'achat du MPO fait aussi partie des principaux outils d'acquisition de celui-ci. En 2004-2005, le MPO s'est servi de ces cartes afin d'acquitter pour 85 millions de dollars d'achats de faible valeur et par offres à commande.

En 2004-2005, le MPO a commencé à fournir des renseignements sur tous les marchés de plus de 10 000 \$ (taxes comprises) sur son site Internet. Il s'agit là d'un bon moyen, a-t-il constaté, d'en améliorer le suivi, d'en accroître la visibilité et de veiller à ce que les renseignements sur les marchés enregistrés dans Abacus (le principal système de gestion des finances et du matériel du MPO) soient exacts et précis.

Le MPO a créé un Centre d'expertise en approvisionnement formé d'experts des programmes et de spécialistes en approvisionnement. En voici le mandat :

- soutenir et favoriser l'acquisition de compétences et techniques modernes de gestion des approvisionnements;
- consulter les usagers des programmes et TPSGC;
- trouver la meilleure méthode d'acquisition des marchandises communes à l'échelle nationale ou régionale.

La révision des méthodes d'achat d'ordinateurs et de dispositifs sans fil permettra d'économiser jusqu'à 1,5 millions de dollars par année.

Le travail du CEA a permis au MPO de tirer des leçons précieuses qui l'aideront à mettre en œuvre « Les prochaines étapes », une initiative de TPSGC dont le but est d'offrir des services de façon plus judicieuse, rapide et économique.

Diversification des modes de prestation des services

S'entend par la diversification des modes de prestation des services l'acquittement du mandat d'un ministère ou d'un organisme par le recours à d'autres formes d'organisation et mécanismes de prestation.

En 2004-2005, le MPO n'a entrepris qu'une seule initiative importante de diversification des modes de prestation des services. Le 1^{er} avril 2005, la Garde côtière canadienne est officiellement devenue un organisme de service spécial au sein de Pêches et Océans Canada de même que le plus grand OSS au Canada.

Le statut d'organisme de service spécial donne à la Garde côtière les pouvoirs et la souplesse dont elle a besoin pour agir de manière plus pragmatique et servir plus efficacement sa clientèle. Il lui permet également d'exercer un contrôle plus serré de ses ressources financières. Cette transition le rend plus à même d'assumer le rôle accru qui lui échoit dans le cadre du programme de sécurité nationale du Canada tout en améliorant ses services traditionnels grâce à un renouvellement constant.

En faisant de la Garde côtière une OSS, le gouvernement du Canada a reconnu l'importance et le caractère unique de la GCC. En même temps, il a confirmé le maintien de la GCC au sein du MPO en tant qu'exécutant indissociable du programme de ce ministère. La Garde côtière représente près de la moitié de Pêches et Océans Canada et joue un certain nombre de rôles dans son mandat, de la

recherche scientifique à la conservation et à la protection en passant par la sécurité maritime. Ce rôle important de la GCC au sein du MPO se poursuivra.

Initiative d'amélioration des services

Au cours des cinq dernières années, le MPO a prouvé de toutes sortes de façons qu'il avait à cœur d'améliorer ses services.

Par exemple, le Ministère a préparé et mis en œuvre un coffre à outils de consultation pour accroître l'efficacité de ses consultations et il a instauré un processus exhaustif de consultation des intervenants dans le dossier des espèces en péril.

Le MPO a récemment lancé le Plan de modernisation du processus environnemental (PMPE) de façon à pouvoir s'acquitter plus efficacement de ses responsabilités réglementaires et à soutenir le programme de réglementation intelligente du gouvernement fédéral. Le MPO a lancé cette initiative triennale en 2004-2005.

Le Ministère a mis sur pied un certain nombre d'initiatives avec les provinces et les territoires afin d'améliorer la prestation des services et programmes d'aquaculture. Cela comprend la rationalisation du processus d'approbation de sites d'exploitation aquicole, l'amélioration du Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques et l'élaboration du Programme national sur la santé des animaux aquatiques.

L'Initiative de renouvellement de la gestion des pêches (IRGP) est un plan d'action qui vise à moderniser la gestion des pêches dans le but d'assurer la vigueur et la viabilité de celles-ci pour l'avenir. La raison d'être de l'IRGP est de transformer les rapports entre le MPO et les intervenants, surtout les pêcheurs commerciaux, sachant que ceux touchés par les décisions sur la gestion de la ressource doivent avoir leur mot à dire dans le processus décisionnel. Elle renforce et officialise les initiatives existantes qui permettent aux utilisateurs de la ressource d'avoir une plus grande voix au chapitre en favorisant le partage de l'intendance – le partage des responsabilités, des décisions et de la reddition de compte – avec ceux-ci.

Le Service hydrographique du Canada a fixé de nouvelles normes de service pour la tenue à jour des cartes de navigation existantes, ce qu'il a fait en consultant un comité consultatif externe, en tenant une enquête auprès des clients et en administrant un questionnaire en ligne. En vertu des nouvelles normes, qui doivent entrer en vigueur en 2006, les cartes des zones à risque élevé seront mises à jour plus souvent que celles des zones à faible risque.

La Garde côtière canadienne a besoin d'information de qualité supérieure sur l'état des glaces de façon à diriger la circulation maritime en toute efficacité et sécurité dans les eaux couvertes de glace. En 2004, la GCC a réalisé un examen du niveau de services d'information sur l'état des glaces afin de trouver des moyens d'améliorer les services actuels et d'en réduire les coûts, notamment le Programme amalgamé de reconnaissance aérienne. Les vols de reconnaissance de l'état des glaces ont été combinés avec les vols de surveillance de la pollution de Transports Canada de façon à mieux utiliser l'avion et à éviter les chevauchements en matière de surveillance aérienne.

La GCC a complété toutes les activités d'Intégrité des programmes I. Huit nouvelles stations de recherche et de sauvetage et huit nouveaux canots de sauvetage sont maintenant en service et l'équipage requis a été embauché et formé. La GCC a également recruté du personnel de coordination. Grâce au Plan national des dépenses en capital, on a continué à ramener les actifs de la GCC à leur condition de départ en les remettant à neuf et en y incorporant de nouvelles technologies.



Par sa participation continue à l'initiative du Gouvernement en direct, le MPO cherche à offrir aux Canadiens un accès à l'information et aux services du gouvernement fédéral par l'entremise d'Internet, et ce, tout en tentant d'améliorer la satisfaction de sa clientèle de manière significative et quantifiable. En général, le Ministère continue à travailler avec d'autres ministères dans le but de fournir des guichets uniques d'accès aux services et renseignements gouvernementaux. Soulignons plus particulièrement que la présence du MPO sur le Web n'a plus tant à voir avec la façon dont il est organisé qu'avec celle dont les clients cherchent et utilisent ses renseignements et services.

L'amélioration des services offerts aux pêcheurs sportifs par la création du Système national de délivrance de permis de pêche récréative, qui offre d'autres modes d'achat de permis de pêche récréative, a été un élément charnière de la stratégie du Gouvernement en direct du MPO. Les services d'information sur la navigation maritime, deuxième élément de la stratégie, donne accès à l'information et aux services dont ont besoin ceux qui veulent commercer de façon responsable, sûre et efficace sur les voies navigables nationales. Le troisième élément est l'initiative « Comprendre les eaux et les ressources aquatiques du Canada », qui répond au souhait du public d'avoir davantage son mot à dire dans les décisions qui touchent la gestion et l'utilisation des eaux et des ressources aquatiques du Canada.

Initiatives horizontales

Les initiatives horizontales sont des programmes ou des d'initiatives qui font l'objet d'ententes officielles de financement entre deux partenaires ou plus d'organismes fédéraux différents ayant convenu de collaborer pour obtenir des résultats communs. Le MPO participe aux cinq initiatives horizontales menées par d'autres ministères fédéraux que voici :

- Rechercher la confiance du public dans la réglementation des pesticides et améliorer l'accès aux produits antiparasitaires à usage réduit incluant les pesticides à risque réduit (Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire – Santé Canada)
- Stratégie canadienne de la biotechnologie (Industrie Canada)
- Plan d'action accéléré des sites contaminés fédéraux (Environnement Canada et Secrétariat du Conseil du Trésor)
- Application de la *Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada* (Environnement Canada)
- Sûreté maritime (Transports Canada)

De plus amples renseignements sur ces initiatives horizontales sont présentés à l'adresse www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp.

Politiques sur les voyages

Pêches et Océans Canada se conforme aux autorisations spéciales de voyager du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Section 4 – Autres sujets d'intérêt

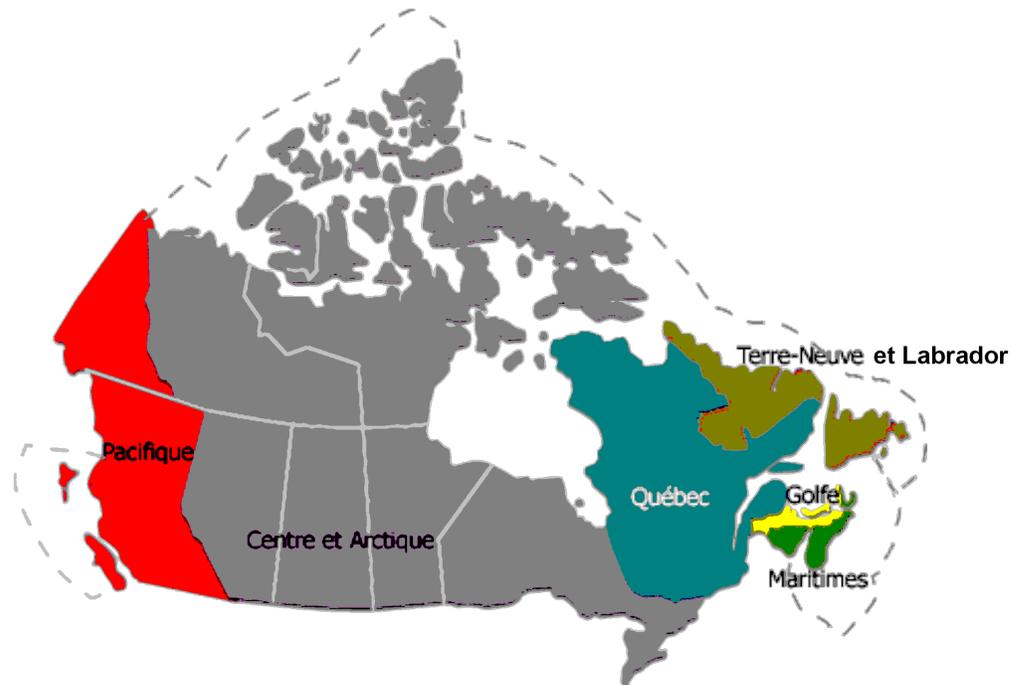
Dans la présente section :

- ◆ Renseignements sur l'organisation
- ◆ L'équipe du MPO
- ◆ Prix et reconnaissances
- ◆ Personnes-ressources pour plus d'information



Renseignements sur l'organisation

Pêches et Océans Canada est un ministère fortement décentralisé dont près de 9 employés sur 10 travaillent dans les régions, hors de la région de la capitale nationale. Le Ministère a pignon sur rue dans six bureaux régionaux au pays de même qu'à l'administration centrale à Ottawa. Les régions sont :



Chacune des six régions est dirigée par un directeur général régional (DGR) au sein d'une administration régionale. Les DGR sont responsables d'organiser et de gérer les programmes et les activités dans leur région par l'intermédiaire de bureaux locaux, se conformant pour ce faire à des priorités nationales et régionales de même qu'à des paramètres de rendement pour chaque programme et activité.

L'administration centrale est située à Ottawa et est responsable, sous la direction d'un sous-ministre, du commissaire de la Garde côtière canadienne et de cinq sous-ministres adjoints, d'établir des objectifs, des politiques, des procédures et des normes d'ordre national. Elle dirige également certains programmes nationaux et surveille les activités ministérielles dans l'ensemble du pays pour s'assurer d'offrir partout les mêmes services de qualité.

La Garde côtière canadienne, un organisme de service spécial sous la gouverne d'un commissaire, est divisé en cinq régions, chacune dirigée par un directeur régional.

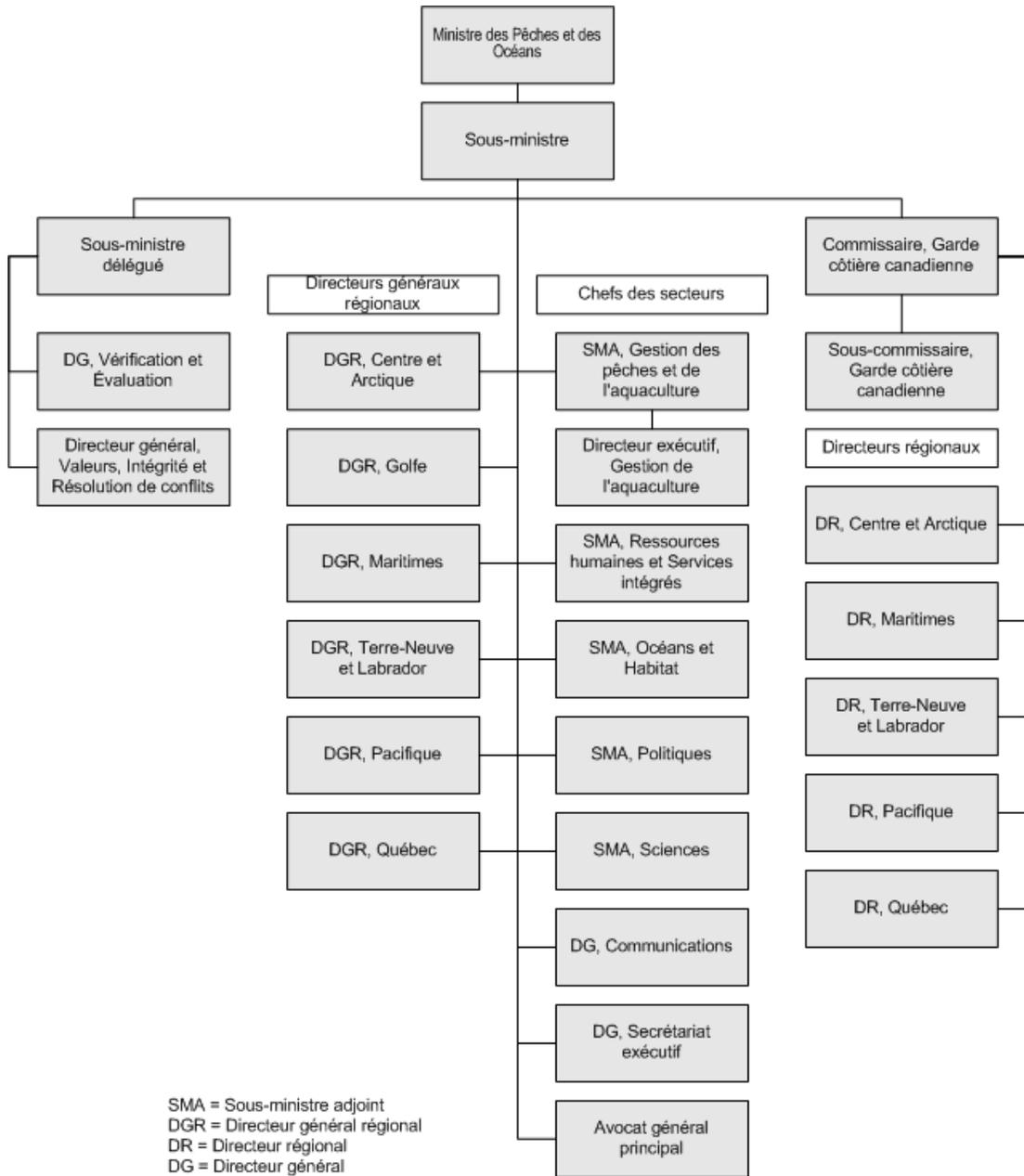
Le reste du Ministère est organisé en cinq secteurs ayant chacun à sa tête un sous-ministre adjoint. Les sous-ministres adjoints sont chargés d'établir les objectifs, les politiques, les procédures et les normes d'ordre national s'appliquant à leur secteur et à leur portefeuille d'activités respectifs.

Le sous-ministre, les sous-ministres adjoints et les directeurs généraux régionaux gèrent en collaboration étroite le Ministère et ses activités.

Les directeurs régionaux et les sous-ministres adjoints relèvent directement du sous-ministre.

Cette information à propos de l'organisation et de sa gouvernance est présentée au graphique d'accompagnement.

Renseignements sur l'organisation et sa gouvernance



Le Comité de gestion du Ministère (CGM) est le principal organe décisionnel du MPO. Y siègent le sous-ministre à titre de président et :

- le sous-ministre délégué
- les sous-ministres adjoints
- le commissaire de la Garde côtière canadienne
- les directeur généraux régionaux
- l'avocat général principal des Services juridiques



- le directeur général du Secrétariat exécutif
- le directeur général des Communications
- le directeur général de la Gestion de l'aquaculture

Le CGM reçoit l'appui de quatre sous-comités : le Comité des politiques, le Comité des litiges, le Conseil de gestion des investissements et le Comité exécutif des ressources humaines. Il a l'ultime pouvoir décisionnel sur les affaires des sous-comités. Mais le Comité exécutif des ressources humaines et le Comité ministériel d'examen peuvent, en tant que comités de l'ensemble, prendre des décisions finales.

Le CGM est l'ultime responsable des rapports et de la reddition de comptes.

Gestion de la flotte

Le Ministère possède et exploite la plus grande flotte civile navale et aérienne du gouvernement fédéral. Cette flotte comprend 107 navires opérationnels et 26 aéronefs à voile tournante. Les quelque 2 300 employés de son personnel navigant et terrestre oeuvrent dans cinq organisations régionales de gestion de la flotte et à l'administration centrale de la Flotte. La flotte du MPO doit être opérationnelle 24 heures sur 24 à raison de 365 jours par année sur le plus long littoral et les plus vastes eaux territoriales au monde.

La mission de la Flotte – *Des professionnels offrant des services en mer aux Canadiens* – est de veiller à ce les services que nous offrons à nos clients le soient de manière sécuritaire, économique et responsable et contribuent du coup à donner aux Canadiens les résultats escomptés. Les principaux clients de la Flotte sont les Services maritimes de la GCC, les programmes du MPO et d'autres ministères et organismes gouvernementaux, dont la Gendarmerie royale du Canada.

En 2004-2005, la Flotte de la GCC a complété l'Initiative de renouvellement de la gestion de la flotte (IRGF), qui avait été lancée en 2001 pour donner suite aux recommandations du vérificateur général sur la gestion de la flotte. Bien qu'elle ait atteint les objectifs individuels de chacun des volets de l'IRGF, la GCC continue à peaufiner chacun de ces derniers.

- La Flotte a publié son premier plan stratégique, qui expose le cadre stratégique de la flotte nationale et présente les stratégies de gestion à suivre pour que se matérialise notre vision de *l'excellence en mer*.
- La Flotte a continué d'améliorer sa composante de planification et de contrôle des finances en instaurant la méthode des coûts fixes et la méthode des coûts variables pour les jours de mer.
- La Flotte a amélioré sa gestion des ressources humaines en formulant à cet égard un plan quinquennal rattaché aux jours d'exploitation et au programme de travail opérationnel négocié avec nos clients. Cela lui permet de mieux prévoir ses besoins en personnel, de repérer d'éventuelles lacunes et d'évaluer les effets de l'évolution démographique de ses effectifs.
- La Flotte a entrepris d'examiner ses systèmes opérationnels afin de trouver des moyens d'améliorer l'intégrité et la fiabilité de son information décisionnelle. Les améliorations ont déjà commencé et se poursuivront pendant trois à cinq ans.
- La Flotte a réussi à obtenir du financement pour renouveler ses actifs vieillissants sur la base d'un plan exhaustif de 30 ans. Les fonds nécessaires à l'acquisition d'une nouvelle classe de patrouilleurs semi-hauturiers et de deux navires de recherche scientifique en mer ont été inscrits au budget de 2005.
- La Flotte continue à remettre en état les biens de la GCC qui en ont le plus besoin grâce à des fonds inscrits au budget de 2003.

L'équipe du MPO

Le MPO a participé activement à l'échelle pangouvernementale à la mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* et poursuivra ses efforts en 2005-2006 en prévision de l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* en décembre 2005.

Le MPO a tenu son premier exercice actif de surveillance de la dotation, qui mettait l'accent sur les valeurs d'impartialité, de transparence, de justice et d'équité en dotation. L'évaluation des risques en dotation qui a été faite dans le cadre de cet exercice a permis de jauger la performance du Ministère en matière de dotation et d'apporter les correctifs qui s'imposaient. Pour se préparer à l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, le MPO a élaboré les éléments de gouvernance, de planification des ressources humaines, d'élaboration des politiques, de contrôle et de communication requis pour bâtir un cadre efficace de reddition de comptes en matière de gestion de la dotation en personnel.

Au chapitre de la planification, le MPO a mis en place un cadre de planification intégrée (CPI) afin de s'assurer que la planification stratégique, la planification financière, la planification des activités et la planification des ressources humaines convergent et se renforcent les unes les autres. On a créé le Comité de planification intégrée, auquel siègent des intervenants clés des quatre coins du Ministère, dont les ressources humaines, les finances, les secteurs et les régions. Ce comité doit superviser les activités de planification, voir à l'intégration de différents processus et à la prise en considération précoce de points de vue différents et faire l'analyse critique des avant-plans d'activités.

La mise en place du CPI s'est faite en quatre phases distinctes. Les deux premières phases furent mises en œuvre en 2004-2005. Au cours de la phase I, on a établi les priorités annuelles devant guider le Ministère dans sa planification pour 2004-2005 et l'exercice suivant. Durant la phase II, on s'est affairé à structurer les plans d'activités autour des quatre catégories de l'architecture des activités des programmes (AAP) et à y intégrer des activités par secteur et par région. Ces phases ont préparé le MPO à déployer les deux dernières phases du modèle de CPI en 2005-2006. Lors de la phase III, des plafonds en matière d'équivalents temps plein et de salaires seront intégrés au plan d'activités pour chacune des quatre catégories. La phase IV servira à initier les gestionnaires et les planificateurs régionaux à la planification de la relève et au développement professionnel.

En 2004, le MPO a approuvé la mise en œuvre d'un plan triennal d'action sur l'équité en matière d'emploi afin de donner suite aux conclusions de l'Examen des systèmes d'emploi de septembre 2004 de même que la réponse au rapport de vérification intermédiaire de la Commission canadienne des droits de la personne sur l'équité en matière d'emploi. Le MPO a soumis son Plan d'action sur l'équité en matière d'emploi (PAEE) à la Commission en décembre 2004 et a déjà lancé plusieurs mesures même s'il n'a pas encore reçu de feedback sur son plan.

Le plan d'action sur l'équité en matière d'emploi du MPO s'attaque aux obstacles ou aux facteurs de causalité que l'on sait contribuer à la sous-représentation des groupes désignés au titre de l'équité en emploi. Les mesures du MPO s'articulent autour de cinq grandes priorités : le leadership et la culture organisationnelle; le recrutement et la conservation du personnel; l'apprentissage et les communications; les politiques et les pratiques; et la gestion et la surveillance des programmes.



Prix et reconnaissances

Prix et reconnaissances internes du MPO

Le Prix d'excellence du sous-ministre a été décerné à 60 employés qui ont contribué à l'atteinte des objectifs du MPO en 2004.

Des mentions élogieuses du sous-ministre ont été décernées aux personnes suivantes pour des gestes d'attachement au devoir ou de bravoure favorisant le mieux-être et le bien-être de la société.

- **Jean-Claude Bouchard** pour son leadership exceptionnel, son dévouement et sa contribution remarquable à titre de sous-ministre délégué;
- **Patrick Chamut** pour son leadership influent, son dévouement désintéressé et son apport précieux à titre de sous-ministre adjoint à la Gestion des pêches;
- **Brian Giroux** pour son dévouement exceptionnel aux travaux du Conseil consultatif des sciences et du Conseil d'experts en sciences et en technologie;
- **Les officiers et l'équipage du NGCC Leonard J. Cowley** pour l'extraordinaire débrouillardise, talent et ingéniosité dont ils ont fait preuve pour récupérer un chalut à mailles et doublure trop petites d'un navire de pêche russe sur la Queue des Grands Bancs;
- **Plusieurs employés des Maritimes** pour leur contribution exceptionnelle et leur travail acharné pour assurer la reprise des activités et le soutien de la communauté dans le sillage de l'Ouragan Juan - les agents des pêches des détachements de la conservation et de la protection de Burnside, de Liverpool et de Bridgewater; le Centre de services de communications et de trafic maritimes; le Centre régional des opérations, GCC; les Services techniques intégrés, GCC; et les services de soutien à l'infrastructure informatique;
- **M. Howard Powles** pour sa contribution et son leadership exceptionnels dans la mise en oeuvre de la nouvelle *Loi sur les espèces en péril* au MPO.

Environ 370 employés ont reçu des Prix de distinction pour leurs réalisations et leurs contributions exceptionnelles à la poursuite des objectifs du Ministère ou de la fonction publique.

En 2004-2005, la Garde côtière canadienne a décerné la Médaille pour services distingués, remise par la gouverneure générale, à 17 employés.

Plus de 600 employés du MPO ont été honorés pour leur long service au gouvernement fédéral : 233 l'ont été pour 15 années de services, 327 pour 25 années de service et 84 pour 35 années de service.

Prix et reconnaissances d'autres organismes

Hugh Akagi – Station de biologie de St. Andrews

Hugh Akagi a reçu le Prix de la Station de biologie de St. Andrews pour son apport exceptionnel et constant à la vie et au bien-être de la Station et de la collectivité environnante pendant nombre d'années.

Boussard Akrou

Boussaad Akrou a reçu le prix Triathlon de *Geomatica* pour un article de comparaison des méthodes de calibrage du centre de phase d'antennes GPS.

Jasmir Basi et Sylvie Joseph – Prix du leadership en ressources humaines Michelle C. Comeau

Jasmir Basi, conseillère principale à l'organisation et à la classification nationales dans la région du Pacifique et Sylvie Joseph, directrice de la Rémunération ministérielle à Ottawa, ont reçu le Prix du

leadership en ressources humaines Michelle C. Comeau. M^{me} Basi l'a reçu pour son expertise et ses connaissances exceptionnelles de conseillère en ressources humaines dans le bureau local de la côte sud de la région du Pacifique, tandis que M^{me} Joseph se l'est vu décerner pour son engagement et son dévouement remarquables comme membre du Groupe de travail du renouvellement de la rémunération du Conseil des ressources humaines.

Marthe Bérubé

Marthe Bérubé a reçu une prime pour le Programme d'intendance des habitats pour les espèces en péril.

British Columbia Federation of Drift Fishers, Long Point Bay Anglers Association, Moose Jaw Wildlife Federation, Dean O'Toole et John Wright – 2005 Recreational Fisheries Award

La British Columbia Federation of Drift Fishers, la Long Point Bay Anglers Association, la Moose Jaw Wildlife Federation, Dean O'Toole et John Wright ont reçu le Prix de la pêche récréative 2005 pour leur travail sans relâche et leur dévouement en vue d'améliorer le développement et l'expérience de la pêche sportive au Canada.

Victor Cairns – Conservation Halton 2004 Award of Excellence

Victor Cairns, directeur scientifique régional par intérim de la région du Centre et de l'Arctique, a reçu cette distinction pour le dévouement dont il a fait preuve dans le cadre du projet de rétablissement du poisson et de la faune des régions de Hamilton Harbour et de Cootes Paradise. Ce prix d'excellence honore les personnes et les organisations qui ont aidé à protéger le milieu naturel du bassin versant de Halton.

M. Steven Campana – Lifetime Achievement Award for Otolith Science

M. Steven Campana, chercheur scientifique à l'Institut d'océanographie de Bedford, s'est vu remettre le Lifetime Achievement Award for Otolith Science.

Steve Daoust – Citation du commissaire et Médaille pour services distingués de la Garde côtière auxiliaire canadienne

Steve Daoust, surintendant de la Garde côtière auxiliaire canadienne a reçu la Citation du commissaire et la Médaille pour services distingués de la Garde côtière auxiliaire canadienne. M. Daoust contribue au succès de la Direction de la recherche et du sauvetage de la GCC depuis 1978 et il participe activement au développement et à la croissance de la GCAC.

M. Edward Donaldson – Prix d'excellence en recherche de l'Association aquicole du Canada

M. Edward Donaldson, scientifique émérite au Laboratoire de Vancouver Ouest du MPO, a été honoré pour sa carrière en aquaculture. Ses recherches portent notamment sur l'accélération de la croissance et l'évaluation du stress chez les salmonidés sauvages et d'élevage. Ce prix salue des contributions exceptionnelles à la recherche aquicole.

Dave Duggan – Plaque des Premières nations

Dave Duggan a reçu une plaque des Premières nations en reconnaissance de son dévouement personnel pour le développement d'une structure de gestion plus efficace des lacs Bras d'Or.

Mike Eaton – Ordre du Canada

Mike Eaton, hydrographe à la retraite du Service hydrographique du Canada, a été décoré de l'Ordre du Canada. Durant sa carrière, M. Eaton a mis au point des techniques pour cartographier avec exactitude les étendues d'eau gelées et pour effectuer des relevés plus précis de vastes portions de la zone extracôtière. Sa réalisation la plus remarquable a été l'invention de la carte électronique, qui a



permis d'améliorer la sécurité maritime partout dans le monde. L'Ordre du Canada est la plus haute distinction honorifique de notre pays pour l'œuvre d'une vie entière.

David Gray – Prix Jim Jones de l'Association canadienne des sciences géomatiques

David Gray, spécialiste de la géodésie, de la radiolocalisation et des limites maritimes, a reçu ce prix pour avoir produit le meilleur article de la section « Supplément » de *Geomatica*, une publication trimestrielle de l'Institut canadien de géomatique. Le prix est remis annuellement pour des collaborations à *Geomatica*. L'article de M. Gray portait sur l'importance historique du transit de Vénus.

Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les sciences aquatiques – Implementation Award du Bay Area Restoration Council

Le Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les sciences aquatiques s'est vu décerner le 11^e *Implementation Award*, un prix remis annuellement, par le Bay Area Restoration Council. Ce prix vise à souligner l'apport significatif d'organisations au rétablissement du port de Hamilton et de son bassin d'alimentation.

M. D. John Martell – Secrétaire de la Société canadienne de zoologie

M. D. John Martell, physiologiste en recherche sur les poissons de mer à la Station de biologie de St. Andrews, a été élu secrétaire de la Société canadienne de zoologie.

Jack Orr – Prix de gestion coopérative du Comité mixte de gestion de la pêche (CMGP)

On a honoré Jack Orr, technicien en évaluation des stocks de mammifères marins au MPO, pour ses années de dévouement à l'étude, à la conservation et à la gestion du béluga dans l'Arctique et dans la mer de Beaufort. Le Prix de gestion coopérative a pour objectif de saluer d'exceptionnelles contributions à la gestion des pêches dans l'Arctique, en particulier dans la région désignée des Inuvialuit.

M. Timothy R. Parsons – Médaille Timothy R. Parsons

M. Timothy R. Parsons, professeur émérite à l'Université de la Colombie-Britannique et scientifique honoraire à l'Institut des sciences de la mer à Sydney, est le premier lauréat de ce prix baptisé en son honneur. Le prix souligne l'excellence dans les sciences de la mer au Canada. M. Parsons s'est surtout employé à concevoir une nouvelle approche écosystémique à la gestion des pêches fondée sur l'intégration des données.

M. Brian Petrie – Médaille J.P. Tully en océanographie de la Société canadienne de météorologie et d'océanographie

M. Brian Petrie a reçu la médaille J.P. Tully 2004 pour son apport exceptionnel à l'océanographie au Canada. Ses premières recherches ont permis de mieux comprendre les processus physiques importants qui animent les zones côtières de l'océan. Récemment, ses recherches collaboratives sur la surveillance et l'interprétation de la variabilité des écosystèmes ont permis de réaliser des percées importantes dans la compréhension des transformations à long terme et des changements de régime.

David Pugh – Prix d'excellence du Secteur des sciences de la terre à Ressources naturelles Canada

David Pugh, gestionnaire du Bureau de l'intégration du projet géospatial, a reçu le Prix d'excellence du Secteur des sciences de la terre à Ressources naturelles Canada pour sa contribution aux secteurs des sciences de la terre et de la mer en général et à l'infrastructure de données géospatiales maritimes en particulier. L'infrastructure de données géospatiales maritimes est devenue un outil crucial pour la mise en valeur et la gestion durables des zones marines, côtières et dulcicoles nationales.

John Redican – Membre de l'Ordre du mérite militaire

John Redican, directeur de l'Initiative de renouvellement de la gestion de la flotte, a été reçu membre de l'Ordre du mérite militaire. John a reçu son insigne de la gouverneure générale lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à Rideau Hall le 9 novembre 2004. L'Ordre du mérite militaire a été créé en 1972 pour reconnaître les carrières de service exceptionnel et émérite des hommes et des femmes des Forces canadiennes et de la Réserve.

M. Shawn Robinson – Prix pour service dévoué de l'Association aquicole du Canada

M. Shawn Robinson, chercheur scientifique à la Station de biologie St. Andrews, a reçu un prix pour service dévoué de l'Association aquicole du Canada en reconnaissance de sa contribution au conseil d'administration et au comité exécutif de l'organisme, dont il a été trésorier de 1997 à 2001, président désigné en 2001-2002, président en 2002-2003 et président sortant en 2003-2004.

Garnet L. Spicer – United States Coast Guard Public Service Commendation

M. Garnet L. Spicer, un employé des Programmes maritimes de la région des Maritimes, a reçu la *Public Service Commendation* de la Garde côtière des États-Unis pour ses travaux d'organisation de CANUSLANT 2002. CANUSLANT 2002 est le plus récent d'une série d'exercices biennaux menés par le Canada et les États-Unis depuis 1974 en vertu du Plan d'urgence bilatéral Canada-États-Unis en cas de pollution des eaux et de l'« Atlantic Operational Supplement ».

M. Edward Trippel – Deuxième prix du Concours international d'engins de pêche intelligents

Dr. Edward Trippel, un chercheur scientifique à la Station de biologie St. Andrews, a reçu un le deuxième prix au Concours international d'engins de pêche intelligents. Le concours honore les inventeurs qui créent des solutions pratiques et économiques réduisant les prises accessoires. M. Trippel et deux homologues non à l'emploi du MPO ont inventé un filet maillant qui réduit les prises accessoires de marsouin commun.

Don Vachon – Prix Agatha-Bystram pour souligner l'initiative en matière de gestion de l'information 2004

Bibliothèque et Archives Canada et le Conseil des bibliothèques du gouvernement fédéral ont accordé le prix Agatha-Bystram pour souligner l'initiative en matière de gestion de l'information à Don Vachon, chef de l'ingénierie, en reconnaissance de sa contribution remarquable à la gestion des ressources d'information. M. Vachon a joué un rôle de premier plan dans la création du *Géoportail* du MPO, un site Web d'accès centralisé aux données géospatiales maritimes et aux services connexes.

M. Daniel Ware – Médaille Timothy R. Parsons

M. Ware, un scientifique à la retraite du MPO, a reçu la médaille Timothy R. Parsons pour sa contribution exceptionnelle aux sciences des océans au Canada. Il a produit des études influentes sur des sujets tels que la dynamique des écosystèmes, les interrelations entre les stocks de poisson et les facteurs physiques de l'environnement ainsi que les changements climatiques.

Kenneth Weaver

Le nom de Kenneth Weaver, agent des pêches dans la région du Pacifique, a été gravé sur les monuments de granite à la mémoire des agents de police et de la paix morts dans l'exercice de leurs fonctions, monuments situés à Ottawa et à Victoria. Le 2 septembre 1948, M. Weaver effectuait une surveillance aérienne de la pêche commerciale à la senne du saumon dans le détroit de Johnstone, en Colombie-Britannique, lorsque son avion s'est écrasé, le tuant lui et le pilote.



Personnes-ressources pour plus d'information

Région	Nom	Téléphone
Terre-Neuve-et-Labrador	Jan Woodford	(709) 772-7622
Maritimes	Kathy Kieley	(902) 426-3866
Golfe	Terrance Boucher	(506) 851-7757
Québec	Marcel Boudreau	(418) 648-7316
Centre et Arctique	Lawrence Swift	(519) 383-1830
Pacifique	Deborah Phelan	(604) 666-8675
Administration centrale	Anne Lamar	(613) 990-0219

Section 5 – Liste d’acronymes et index

Dans la présente section :

- ◆ Liste d’acronymes
- ◆ Index



Liste d'acronymes

ADN	Acide désoxyribonucléique
CEDD	Commissaire à l'environnement et au développement durable
CPI	Cadre de planification intégrée
EE	Évaluation environnementale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GCC	Garde côtière canadienne
GRC	Gendarmerie royale du Canada
INN	Illégale, non déclarée et non réglementée
IRGP	Initiative de renouvellement de la gestion des pêches
IRLDN	Identification et repérage à longue distance des navires
LCEE	<i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>
LCPE	<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>
LEP	<i>Loi sur les espèces en péril</i>
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
OMC	Organisation mondiale du commerce
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique Nord
PAEE	Plan d'action sur l'équité en matière d'emploi
PAGHRI	Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures
PAGRAO	Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques
PCRDA	Programme coopératif de recherche et de développement en aquaculture
PMPE	Plan de modernisation du processus environnemental
RMR	<i>Rapport ministériel sur le rendement</i>
RPP	<i>Rapport sur les plans et les priorités</i>
SAR	Recherche et sauvetage
SCTM	Services de communications et de trafic maritimes
SHC	Service hydrographique du Canada
SIA	Système d'identification automatique
SMA	Sous-ministre adjoint
STI	Soutien technique intégré
ZPM	Zones de protection marines

Index

A

Accord des Nations Unies sur la pêche · 22
Administrations portuaires · 25, 29, 31, 39, 41, 45
Affaires internationales · 5, 6, 8, 9, 10, 18, 22, 25, 27, 28, 31, 33, 36, 38, 39, 40, 42, 43, 47, 50, 72, 76, 88
Agence canadienne d'inspection des aliments · 10, 29, 43, 44
Aides à la navigation · 30, 32, 38, 39, 40, 60, 66
Approche écosystémique · 2, 28, 76, 87
Approvisionnement · 76, 77
Aquaculture · 2, 3, 5, 11, 14, 20, 38, 43, 44, 46, 50, 73, 75, 76, 78, 83, 86, 91
Arctique · 9, 10, 28, 41, 49, 50, 86, 87, 89
Atlantique · 3, 7, 8, 19, 22, 23, 28, 48, 49, 70, 72, 91
Avis aux navigateurs · 67

B

Biodiversité · 18, 27, 28, 46
Biotechnologie · 29, 49, 79

C

Cartes · 10, 31, 34, 35, 38, 60, 61, 65, 67, 74, 77, 78
Cartes hydrographiques · 35, 61
Centre et Arctique · 89
Clients · 5, 6, 19, 33, 35, 40, 41, 66, 67, 69, 78, 79, 83
Climat · 43, 46
Collectivités · 31, 39, 85
Collège de la Garde côtière canadienne · 60, 61, 65

D

Dépenses · 4, 3, 4, 6, 7, 12, 13, 14, 19, 25, 31, 38, 47, 51, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 64, 65, 69, 78
Dépenses en capital · 54, 56, 57, 58, 78
Dessaisissement · 45
Développement durable · 5, 15, 25, 44, 50, 72, 75, 76, 91
Déversements · 3, 9, 24, 28
Droits de services de déglçage · 60, 67

E

Écosystèmes · 2, 3, 5, 7, 9, 14, 20, 21, 26, 27, 46, 73, 75, 87, 88
Espèces en péril · 5, 7, 18, 20, 25, 46, 48, 51, 71, 78, 85, 86, 91
État des stocks · 2, 46, 51, 87

F

Flotte · 13, 55, 56, 57, 59, 60, 62, 64, 76, 83, 88
Fonction de contrôleur moderne · 15
Frais d'utilisation · 4, 11, 14, 61, 65, 66
Frais d'utilisation externe · 11, 14, 65

G

Garde côtière auxiliaire canadienne · 31, 86
Garde côtière canadienne · 3, 13, 25, 31, 32, 36, 41, 42, 60, 61, 65, 66, 71, 77, 78, 81, 82, 85, 91
Garde côtière des États-Unis · 88
Gestion de l'habitat · 13, 55, 57, 59, 60, 62
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement · 13, 55, 57, 59, 60, 62
Gestion des pêches · 3, 8, 13, 18, 19, 20, 23, 28, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 62, 63, 68, 70, 72, 73, 78, 85, 87, 91
Gestion des ressources · 7, 20, 21, 23, 63, 78, 83, 88, 91
Gestion intégrée des pêches · 2, 9, 20, 26, 27, 76
Golfe · 89
Gouvernement en direct · 79
Grands Lacs · 10, 87

H

Hydrographie · 5, 13, 34, 46, 55, 57, 59, 60, 62, 64, 67

I

Initiative d'amélioration des services · 78

L

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale · 24, 25, 44, 91
Loi sur les océans · 5, 26, 27, 66, 67
Loi sur les pêches · 3, 5, 8, 18, 23, 24, 25, 44, 68, 70

M

Maritimes · 27, 85, 88, 89
Marshall · 21, 56, 58, 62
Moderniser les aides maritimes · 32

N

Normes de service · 10, 35, 65, 67, 78
Nunavut · 70, 72



O

Océanographie · 46
Opérations de déglacement · 13, 55, 56, 59, 60, 62
Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest · 8, 22, 27, 91

P

Pacifique · 3, 7, 18, 19, 20, 21, 23, 26, 36, 50, 68, 70, 73, 75, 85, 88, 89
Partenariats · 26, 27, 35, 39, 75, 76
Passif éventuel · 4, 63
Pêche sportive · 8, 19, 23, 60, 70, 86
Permis · 7, 8, 20, 21, 22, 23, 27, 32, 48, 51, 56, 58, 60, 61, 68, 70, 72, 76, 77, 79, 84, 87
Plan d'action pour les océans · 2, 14, 27, 70
Plan de modernisation du processus environnemental · 25, 44, 78, 91
Politiques et services internes · 14, 55, 57, 59, 60, 62, 64
Pollution · 5, 9, 10, 24, 26, 28, 41, 78, 88
Ports · 2, 6, 10, 13, 22, 24, 29, 30, 31, 33, 34, 38, 39, 41, 42, 45, 55, 57, 59, 60, 61, 62, 65, 66, 67, 69, 87
Ports pour petits bateaux · 34, 42, 45, 60, 61, 65
Premières nations · 7, 20, 21, 25, 27, 72, 86
Priorités · 2, 3, 7, 12, 14, 15, 17, 18, 22, 26, 51, 54, 66, 72, 73, 76, 81, 84, 91
Projet d'évaluation ministérielle et d'ajustement · 51, 76
Protocoles d'entente · 8, 26, 29

Q

Québec · 21, 58, 64, 66, 70, 89

R

Recherche et sauvetage · 32, 64, 91
Recherche halieutique · 46
Règlement sur les petits bâtiments · 61
Renouvellement de la gestion des pêches · 3, 8, 23, 78, 91
Résultats · 3, 5, 7, 8, 10, 11, 13, 16, 17, 18, 43, 63, 66, 70

Revenus disponibles · 4, 56, 60, 61
Revenus non disponibles · 4, 57, 60, 61, 63
Révision de la politique sur les pêches de l'Atlantique · 19, 23, 72

S

Saumon · 7, 18, 19, 20, 44, 68, 72, 73, 75, 88
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale · 13, 55, 56, 59, 60, 62
Sciences · 13, 14, 27, 46, 47, 55, 56, 57, 59, 60, 62, 64, 85, 86, 87, 88
Sciences halieutiques et océaniques · 13, 55, 56, 59, 60, 62, 64
Sécurité maritime · 3, 6, 10, 13, 14, 16, 30, 31, 32, 35, 36, 55, 56, 57, 71, 78, 87
Service hydrographique du Canada · 34, 35, 42, 78, 86, 91
Services à la navigation maritime · 13, 55, 56, 59, 60, 62
Services de communications et de trafic maritimes · 10, 13, 32, 55, 56, 59, 60, 62, 66, 91
Services maritimes · 83
Stratégie des pêches autochtones · 63
Stratégie sur les océans du Canada · 9, 26
Subventions et contributions · 4, 54, 55, 56, 58, 62
Système d'identification automatique · 10, 91
Système mondial de localisation différentiel · 32, 40

T

Terre-Neuve et Labrador · 26, 89
Transports Canada · 10, 25, 28, 31, 41, 42, 50, 61, 78, 79

V

Vérification interne · 74
Voies navigables sécuritaires et accessibles · 3, 14

Z

Zones de protection marine · 2, 9, 27, 70, 91